elecnor

1958
2018

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE GESTION 2017

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE GESTION 2017

SOMMAIRE

AUDIT 05

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LE GRUPE ELECNOR 13

RAPPORT 21

RAPPORT DE GESTION 125

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTE ELECNOR, S.A. 151

AUDIT

KPMG Auditores, S.L.
Torre Iberdrola
Plaza Euskadi, 5
Planta 17
48009 Bilbao

Rapport sur les comptes annuels consolidés du commissaire aux comptes indépendant

Aux actionnaires d'Elecnor, S.A.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons réalisé un audit sur les comptes annuels consolidés d'Elecnor, S.A. (ci-après dénommée la société dominante) et ses société dépendantes (ci-après dénommées le Groupe), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et le rapport, tous ces documents étant consolidés et correspondant à l'exercice clos à ladite date.

Selon nous, les comptes annuels consolidés ci-joints reflètent, sur tous les aspects importants, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que ses résultats et flux de trésorerie, tous consolidés et correspondant à l'exercice clos à ladite date, conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE) et autres dispositions du cadre réglementaire sur l'information financière applicable en Espagne.

Justification des appréciations

Nous avons réalisé la vérification des comptes dans le respect de la règlementation sur l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités, telles que prévues dans ces normes, sont décrites ci-après au point *Responsabilités du commissaire aux comptes en matière de vérification des comptes annuels consolidés* de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux exigences en matière de déontologie, y compris celles concernant l'indépendance, applicables dans le cadre de notre vérification des comptes annuels consolidés en Espagne, conformément à la règlementation sur l'activité d'audit des comptes. En ce sens, nous n'avons fourni aucun service autre que celui de vérification des comptes et aucune situation ni circonstance susceptibles d'affecter cette indépendance obligatoire, de façon à la compromettre, ne s'est produite, conformément aux dispositions de ladite règlementation.

Nous estimons que les informations probantes obtenues offrent une base suffisante et adéquate en vue de l'émission de notre opinion.

KPMG Auditores S.L. société espagnole à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (KPMG International), société suisse.

Inscrite sur le Registre officiel des commissaires aux comptes sous le nº S0702 et sur le registre des sociétés de l'Institut des commissaires aux comptes agréés sous le nº10.
Registre du commerce tome 11.961, feuillet 90, section 8, feuille M-188.007. Inscription 9 NIF B-78510153

Julie DECANTES
Traductora - Intérprete Jurada de FRANCÉS
N° 6698

Questions clés de la vérification des comptes

Les questions clés de la vérification des comptes sont celles qui, d'après nous, en tant que professionnels, ont eu le plus de poids dans notre vérification des comptes annuels consolidés de la période actuelle. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre vérification des comptes annuels consolidés dans leur ensemble, et dans le cadre de la formation de notre opinion les concernant, et nous n'exprimons pas d'opinion séparée à leur sujet.

Contrats de construction Voir note 3.v des comptes annuels consolidés	
Question clé de la vérification des comptes	*Façon dont la question a été abordée dans notre audit*
Une grande partie des revenus du groupe Elecnor provient des contrats de construction et de prestation de services, dans le cadre desquels les revenus sont constatés selon la méthode du degré d'avancement, c'est-à-dire selon le degré d'exécution du contrat à la fin de chaque période comptable, la réalisation d'estimations des coûts, revenus et résultat prévus de chacun des contrats étant ainsi nécessaire pour calculer les revenus devant être constatés. En conséquence, l'application de cette méthode demande un haut degré d'appréciation de la part des administrateurs et un contrôle exhaustif des estimations réalisées et des écarts susceptibles de se produire au long du déroulement du contrat. Les estimations doivent tenir compte de tous les coûts et revenus survenus dans le cadre des contrats, y compris des éventuels coûts supplémentaires non prévus initialement dans le budget, des risques au titre de réclamations en cours ainsi que des revenus en cours de négociation ou de réclamation auprès du client. En ce sens, les revenus sont constatés seulement lorsqu'ils peuvent être estimés de façon fiable, lorsque la probabilité que la société reçoive des bénéfices économiques au titre de cette transaction est suffisante et lorsque les coûts engagés et ceux en attente d'être engagés, ainsi que le degré de mise en œuvre du contrat, à la date de clôture, peuvent être évalués de façon fiable. En raison de l'incertitude pesant sur lesdites estimations et au fait que les éventuels changements les affectant pourraient entraîner des différences matérielles dans les revenus comptabilisés, cela a été considéré comme une question clé de la vérification des comptes	Nos procédures de vérification des comptes ont inclus, entre autres, les mesures suivantes : - Évaluation de la conception et mise en place des contrôles en lien avec le processus de constatation et d'évaluation des revenus via la méthode du degré d'avancement et avec le processus de contrôle budgétaire et test des contrôles clés identifiés ; - Vérification que la méthodologie utilisée par le Groupe en vue du calcul des revenus, en se fondant sur la proportion des services réalisés par rapport au total des services compris dans la prestation est bien l'une des méthodologies acceptées par le cadre réglementaire d'information financière applicable ; - Évaluation des hypothèses utilisées dans l'élaboration des budgets des contrats ; - Sur la base de certains critères de sélection quantitative et qualitative, nous avons sélectionné un échantillon des contrats de construction pour évaluer les estimations réalisées dans le cadre de la prévision des résultats du contrat et de la constatation des revenus. Dans cette optique, nous avons obtenu les contrats et les documents de support supplémentaires sur lesquels reposent lesdites estimations, ainsi que les appréciations réalisées, le cas échéant, par le Groupe ; - Analyse comparative du résultat des contrats terminés et du résultat figurant dans le budget, en analysant l'évolution historique, le contrôle budgétaire réalisé par le Groupe et l'appréciation appliquée, et en évaluant si, en général, les budgets représentent la meilleure estimation au vu des risques existants à chaque moment ;

Julie DECANTES
Traductora - Intérprete Jurada de FRANCÉS
N° 6698

Contrats de construction Voir note 3.v des comptes annuels consolidés	
Question clé de la vérification des comptes	*Façon dont la question a été abordée dans notre audit*
	- Évaluation visant à déterminer si les provisions constatées à la clôture de l'exercice relatives à chaque contrat reflètent raisonnablement les obligations actuelles susceptible d'entraîner une sortie de bénéfices économiques à l'avenir, conformément aux clauses des contrats et en obtenant à l'appui les documents correspondants justifiant cette constatation et en évaluant le critère appliqué par le Groupe dans le cadre de ses estimations ; et - Évaluation visant à déterminer si les informations figurant dans les comptes annuels consolidés respectent les exigences du cadre règlementaire sur l'information financière applicable au Groupe.

Autres informations : rapport de gestion consolidé

Les autres informations comprennent exclusivement le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2017, dont la responsabilité incombe aux administrateurs de la Société dominante, et qui ne fait pas partie des compte annuels consolidés.

Notre opinion dans le cadre de la vérification des comptes annuels consolidés ne porte pas sur le rapport de gestion consolidé. Notre responsabilité concernant les informations figurant dans le rapport de gestion consolidé est définie dans la réglementation de l'activité de vérification des comptes, laquelle établit deux niveaux différents en la matière :

a) Un niveau spécifique qu'il y a lieu d'appliquer aux documents consolidés contenant des informations non financières, ainsi qu'à certaines informations incluses dans la déclaration annuelle sur le gouvernement d'entreprise, tel que prévu à l'art. 35.2.b) de la loi espagnole 22/2015 sur la vérification des comptes, consistant à vérifier exclusivement que lesdites informations ont bien été fournies dans le rapport de gestion consolidé, ou, le cas échéant, que la référence renvoyant au rapport séparé sur les informations financières été incluse dans le rapport de gestion consolidé de la façon prévue par la réglementation, et à défaut, à en informer.

b) Un niveau général applicable au reste des informations comprises dans le rapport de gestion consolidé, qui consiste à évaluer et informer de la concordance desdites informations avec les comptes annuels consolidés, sur la base de la connaissance du Groupe obtenue lors de la vérification des comptes et sans inclure d'informations autres que celles obtenues à titre d'informations probantes pendant cette vérification, et à évaluer et informer de la conformité avec la réglementation applicable du contenu et de la présentation de cette partie du rapport de gestion consolidé. Si, sur la base du travail réalisé, nous concluons à l'existence d'anomalies matérielles, nous avons l'obligation d'en informer.

Julie DECANTES
Traductora - Interprete Jurada de FRANCÉS
N° 6698

Sur la base du travail mené à bien, tel que décrit précédemment, nous avons vérifié que les informations mentionnées au point a) précédent sont bien fournies dans le rapport de gestion consolidé et que le reste des informations figurant dans le rapport de gestion consolidé concorde avec celles des comptes annuels consolidés de l'exercice 2017 et que son contenu et sa présentation sont conformes à la réglementation qu'il y a lieu d'appliquer.

Responsabilité des administrateurs et de la commission de vérification des comptes en lien avec les comptes annuels consolidés

Les administrateurs de la Société dominante ont la responsabilité de formuler les comptes annuels consolidés ci-joints de façon à refléter l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés du Groupe, dans le respect des IFRS-UE et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe en Espagne et du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels consolidés sans aucune anomalie matérielle, due à une fraude ou erreur.

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels consolidés, les administrateurs de la Société dominante ont la responsabilité d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son activité en tant qu'entreprise, en révélant, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'activité et en utilisant le principe comptable de continuité de l'activité, sauf si lesdits administrateurs ont l'intention de liquider le Groupe ou de cesser leurs opérations, ou bien s'il n'existe pas d'autres solution réaliste.

La commission de vérification des comptes de la Société dominante a la responsabilité de superviser le processus d'élaboration et présentation des comptes annuels consolidés.

Responsabilités du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes annuels consolidés

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés dans leur ensemble ne présentent pas d'anomalie matérielle, due à une fraude ou une erreur, et émettre un rapport de commissaire aux comptes contenant notre opinion.

Assurance raisonnable signifie un haut degré d'assurance, sans garantir pour autant qu'une vérification des comptes réalisée conformément au règlement sur l'activité de vérification des comptes applicable en Espagne détecterait systématiquement les anomalies matérielles existantes. Ces anomalies peuvent correspondre à une fraude ou une erreur et elles sont considérées matérielles si, à titre individuel ou conjoint, il peut être raisonnablement prévu qu'elles aient une influence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des comptes annuels consolidés.

Pour respecter la réglementation sur l'activité de vérification des comptes applicable en Espagne, nous faisons appel à notre appréciation en tant que professionnels et nous adoptons en permanence une attitude de scepticisme professionnel pendant la vérification. Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalie matérielle dans les comptes annuels consolidés, répondant à une fraude ou une erreur, nous concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour faire face à ces risques et nous obtenons des informations probantes suffisantes et adéquates en vue d'établir une base pour notre opinion.

Julie DECANTES
Traductora - Intérprete Jurada de FRANCÉS
N° 6698

Le risque de ne pas détecter d'anomalie matérielle due à une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie matérielle due à une erreur, étant donné que la fraude est susceptible d'impliquer la collusion, falsification, omission délibérée, des déclarations délibérément fausses ou le contournement du contrôle interne.

- Nous obtenons la connaissance du contrôle interne du Groupe pertinente pour notre vérification, dans le but de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

- Nous évaluons si les politiques comptables appliquées sont adéquates et si les estimations comptables et les informations correspondantes révélées par les administrateurs de la Société dominantes sont justes.

- Nous concluons en déterminant si l'utilisation par les administrateurs de la Société dominante du principe comptable de continuité de l'activité est adéquate et en nous fondant sur les informations probantes de la vérification d'information, nous concluons s'il existe ou non une incertitude matérielle liée aux faits ou à des conditions susceptibles de faire naître des doutes importants autour de la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude matérielle, il nous faut signaler dans notre rapport de vérification des comptes les informations correspondantes publiées dans les comptes annuels consolidés, et si cette publication n'est pas adéquate, il nous faut exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les informations probantes de vérification des comptes obtenues jusqu'à la date de notre rapport de commissaire aux comptes. Toutefois, le Groupe peut cesser d'être une entreprise en activité pour des faits ou conditions ultérieures.

- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations publiées, et si les comptes annuels consolidés représentent les transactions et les faits sous-jacents d'une façon qui en reflète l'image fidèle.

- Nous obtenons des informations probantes suffisantes et adéquates en lien avec les informations financières des sociétés ou activités d'entreprise au sein du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons la responsabilité de diriger, superviser et mener à bien l'audit du Groupe. Nous sommes les seuls responsables de l'opinion que nous émettons dans le cadre de cette vérification.

Nous communiquons avec la commission de vérification de la Société dominante autour d'autres questions, la portée et le moment de réalisation de la vérification planifiés et les éléments significatifs mis à jour par l'audit, ainsi que toute défaillance notable du contrôle interne identifiée lors de la vérification.

Nous fournissons également à la commission de vérification de la Société dominante une déclaration reflétant que nous avons respecté les exigences applicables en matière de déontologie, y compris celles d'indépendance, et nous avons pris contact avec celle-ci pour l' informer des questions raisonnablement susceptibles de représenter une menace pour notre indépendance et, le cas échéant, des protections correspondantes.

Parmi les questions ayant été notifiées à la commission de vérification de la Société dominante, nous identifions celles ayant revêtu le caractère le plus significatif dans le cadre de la vérification des comptes

Julie DECANTES
Traductora - Interprete Jurada de FRANCÉS
Nº 6698

annuels consolidés de la période actuelle et qui sont, par conséquent, les questions clés de la vérification. Ces questions sont détaillées dans notre rapport de commissaire aux comptes, à moins que les dispositions légales ou réglementaires n'interdisent de les divulguer publiquement.

RAPPORT SUR D'AUTRES CONDITIONS LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

Rapport supplémentaire pour la commission de vérification de la Société dominante

L'opinion exprimée dans le présent rapport concorde avec les conclusions de notre rapport supplémentaire destiné à la commission de vérification de la Société dominante du 26 février 2018.

Période de contrat

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 mai 2017 nous a nommé commissaires aux comptes du Groupe pour un an, à compter du 1er janvier 2017.
Auparavant, nous avions été désignés en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires pour une période de 3 ans, par la suite renouvelée annuellement. Nous avons ainsi réalisé le travail de vérification des comptes sans interruption depuis l'exercice clos le 31 décembre 2013.

KPMG Auditores, S.L.
Inscrite sur le Registre officiel des commissaires aux comptes nºS0702

[Signature illisible]

Cosme Carral López Tapia
Inscrite sur le Registre officiel des commissaires aux comptes : 18961
26 février 2018

[Timbre : Auditores Institut des commissaires aux comptes agréés d'Espagne
KPMG AUDITORES, S.L.

2018 Nº 03/18/01100
96.00 EUR
TIMBRE DE LA CORPORATION
****
Rapport de commissaire aux comptes soumis à la règlementation espagnole ou internationale sur les vérifications de comptes
****

Certificación

Doña Julie DECANTES, Traductora-Intérprete Jurada de francés, nombrada por el Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación, certifica que la que antecede es traducción fiel y completa al francés de un documento redactado en español.

Attestation

Julie DECANTES, Traductrice-interprète assermentée de français, nommée par le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération espagnol, atteste que la traduction en français ci-dessus est en tout fidèle et conforme à un document rédigé en espagnol.

En Madrid, a 01/03/18/ Fait à Madrid, le 01/03/18

Julie DECANTES
Traductora - Intérprete Jurada de FRANCÉS
Nº 6698

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LE GROUPE ELECNOR

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes qui composent le Groupe Elecnor

Bilans de situation financière consolidés

aux 31 décembre 2017 et 2016

(Milliers d'euros)

ACTIF	2017	2016
Actif non courant :		
Actif incorporel-		
Fonds de commerce (Note 7)	28 826	32 107
Autres actifs incorporels, net (Note 8)	114 698	112 788
	143 524	144 895
Immobilisations corporelles, nettes (Note 9)	1 149 941	1 207 606
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)	155 997	165 615
Actifs financiers non courants (Note 11)		
Participations financiers	2 687	4 432
Autres investissements financiers	782 620	778 629
Dérivés (Note 15)	1 036	523
	786 343	783 584
Impôts différés actifs (Note 18)	106 200	98 427
Total actif non courant	2 342 005	2 400 127
Actif courant :		
Stocks (Note 3.q)	8 703	14 947
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer (Note 12.a)	931 514	1 031 068
Créances commerciales, sociétés liées (Note 26)	12 645	18 890
Administrations Publiques débitrices (Note 19)	61 067	59 103
Trésor Public, débiteur pour Impôt sur les Sociétés (Note 19)	13 626	7 314
Autres créances	19 826	13 311
Investissements dans des sociétés liées, à court terme (Note 26)	1	15
Dérivés (Note 15)	4 031	458
Autres actifs courants	10 909	10 550
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 12.b)	398 161	317 350
Actifs non courants maintenus pour la vente (Note 3.g)	423	47 143
Total actif courant	1 460 906	1 520 149
Total actif	3 802 911	3 920 276

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES-	2017	2016
Capitaux propres (Note 13) :		
De la Société mère-		
Capital social	8 700	8 700
Autres réserves	733 439	699 166
Écarts de conversion (Note 13)	(223 487)	(150 368)
Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 13)	(61 244)	(71 796)
Résultat de l'exercice - Société mère	71 227	68 465
Acompte sur dividende de l'exercice (Note 5)	(4 611)	(4 481)
	524 024	**549 686**
de participations non dominantes (Note 13)	**380 037**	**430 354**
Total capitaux propres	**904 061**	**980 040**
Passif non courant :		
Subventions (Note 3.s)	**5 947**	**7 578**
Produits différés	**1 882**	**2 160**
Provisions pour risques et charges (Note 16)	**15 236**	**18 719**
Obligations et autres valeurs négociables (Note 14)	**538 796**	**38 689**
Dette financière (Note 14)	**910 709**	**1 139 319**
Dérivés (Note 14 et 15)	**9 077**	**28 920**
Autres passifs non courants	**27 052**	**19 644**
Impôts différés passifs (Note 18)	**87 750**	**87 384**
Total passif non courant	**1 596 449**	**1 342 413**
Passif courant :		
Provisions pour risques et charges (Note 16)	**44 872**	**26 621**
Obligations et autres valeurs négociables (Note 14)	**113 350**	**74 298**
Dette financière (Note 14)	**90 059**	**190 940**
Dérivés (Note 14 et 15)	**1 140**	**5 821**
Dettes commerciales, sociétés associées et liées (Note 26)	**2 474**	**2 437**
Dettes commerciales et autres comptes à payer-		
Dettes pour achats ou prestation de services	498 869	514 472
Avances de clients et facturation anticipée (Note 17)	371 442	583 925
	870 311	**1 098 397**
Autres dettes-		
Administrations Publiques créditrices (Note 19)	63 409	61 417
Trésor Public, créancier pour Impôt sur les Sociétés (Note 19)	19 076	26 716
Autres passifs courants (Notes 13 et 21)	97 710	86 839
	180 195	**174 972**
Passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente (Note 3.g)	**-**	**24 337**
Total passif courant	**1 302 401**	**1 597 823**
Total passif et capitaux propres-	**3 802 911**	**3 920 276**

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes qui composent le Groupe Elecnor

Compte de résultats consolidés

correspondant aux exercices annuels clos les 31 décembre 2017 et 2016

(Milliers d'euros)

	(Charges) Produits	
	2017	2016
Opérations continues :		
Montant net du chiffre d'affaires (Note 21)	2 316 786	2 035 136
Variation des stocks de produits finis et en cours de fabrication (Note 3.q)	(4 064)	1 777
Approvisionnements (Note 21)	(1 148 654)	(1 038 781)
Autres produits d'exploitation (Notes 2.f, 3.i et 3.s)	88 197	132 224
Charges de personnel (Note 21)	(620 054)	(551 345)
Autres charges d'exploitation (Note 21)	(356 588)	(334 699)
Amortissements, dépréciation et dotations aux provisions (Note 21)	(93 875)	(77 584)
Résultat d'exploitation	**181 748**	**166 728**
Produits financiers (Notes 11et 21)	80 592	67 856
Charges financières (Note 21)	(91 431)	(100 711)
Écarts de change (Note 3.e)	(39 694)	(6 946)
Dépréciation et résultat pour cession d'instruments financiers	64	(314)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(517)	486
Bénéfices (pertes) des investissements comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)	587	2 210
Résultat avant impôts	**131 349**	**129 309**
Impôts sur les bénéfices (Note 19)	(35 504)	(43 573)
Résultat de l'exercice issu des opérations continues	**95 845**	**85 736**
Résultat de l'exercice	**95 845**	**85 736**
Attribuable à :		
Actionnaires de la Société mère	71 227	68 465
Intérêts minoritaires (Note 13)	24 618	17 271
Bénéfice par action (en euros) (Note 28)		
De base	0,84	0,81
Dilué	0,84	0,81

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. y et Sociétés dépendantes qui composent le Groupe Elecnor

États du résultat global consolidé

correspondant aux exercices annuels clos les 31 décembre 2017 et 2016

(Milliers d'euros)

	Notes de l'annexe aux comptes	Exercice 2017	Exercice 2016
Solde consolidé du compte de résultats (i)		**95 845**	**85 736**
Autre résultat global			
Postes reclassés dans le résultat			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :			
- Pour couverture des flux de trésorerie	Note 15	(17 275)	(9 581)
- Différences de conversion	Note 13	(124 114)	153 328
- Participation dans autre résultat global des investissements comptabilisés par la méthode de la participation	Note 10	1 591	(12 305)
- Effet fiscal	Notes 15 et 18	(587)	2 592
Total produits et charges comptabilisés Directement aux capitaux propres consolidés (ii)		**(140 385)**	**134 034**
Transferts au compte de résultat consolidé :			
- Pour couverture des flux de trésorerie	Note 15	10 634	9 325
- Participation dans autre résultat global des investissements comptabilisés par la méthode de la participation	Note 10	8 802	11 056
- Effet fiscal	Notes 15 et 18	(1 903)	(2 331)
Total transferts au compte de résultats consolidé (iii)		**17 533**	**18 050**
Total produits et charges consolidés reconnus (i+ii+iii)		**(27 007)**	**237 820**
a) Attribués à la Société mère		8 660	155 628
b) Attribués à participations ne donnant pas le contrôle		(35 667)	82 192

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes qui composent le Groupe Elecnor

États des variations des capitaux propres consolidés

correspondant aux exercices annuels clos les 31 décembre 2017 et 2016

(Milliers d'euros)

	Capital social	Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation	Réserve légale	Autres réserves restreintes	Autres Réserves Libres	Réserves dans sociétés consolidées	Actions Propres	Différences de conversion	Total Réserves	Résultat net de l'exercice	Acompte sur compte versé dans l'exercice	Participations ne donnant pas dominantes	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	**8 700**	**(71 781)**	**1 743**	**25 143**	**491 983**	**160 598**	**(22 341)**	**(237 546)**	**419 580**	**65 662**	**(4 350)**	**322 560**	**740 371**
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2016	-	(15)	-	-	-	-	-	87 178	87 178	68 465	-	82 192	237 820
Application du résultat :									0				
Aux réserves	-	-	-	-	13 577	29 230	-	-	42 807	(42 807)	-	-	-
Au dividende complémentaire (notes 5 et 13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(18 505)	-	(1 170)	(19 675)
À l'acompte sur dividende exercice 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 350)	4 350	-	-
Achat d'actions propres	-	-	-	1 214	(1 214)	-	(1 214)	-	(1 214)	-	-	-	(1 214)
Vente d'actions propres	-	-	-	(1 566)	1 372	-	1 566	-	1 372	-	-	-	1 372
Transfert entre réserves	-	-	-	-	(2 626)	2 626	-	-	-	-	-	-	-
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 481)	-	(4 481)
Variations des participations dans des sociétés dépendantes (Note 13.e)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	937	937
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 279	24 279
Autres	-	-	-	-	-	(925)	-	-	(925)	-	-	1 556	631
Solde au 31 décembre 2016	**8 700**	**(71 796)**	**1 743**	**24 791**	**503 092**	**191 529**	**(21 989)**	**(150 368)**	**548 798**	**68 465**	**(4 481)**	**430 354**	**980 040**
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2017	-	10 552	-	-	-	-	-	(73 119)	(73 119)	71 227	-	(35 667)	(27 007)
Application du résultat :									-				
Aux réserves	-	-	-	-	11 831	32 636	-	-	44 467	(44 467)	-	-	-
Au dividende complémentaire (notes 5 et 13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(19 517)	-	(2 758)	(22 275)
À l'acompte sur dividende exercice 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 481)	4 481	-	-
Achat d'actions propres	-	-	-	3 124	(3 124)	-	(3 124)	-	(3 124)	-	-	-	(3 124)
Vente d'actions propres	-	-	-	(3 881)	4 908	-	3 881	-	4 908	-	-	-	4 908
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 611)	-	(4 611)
Variations des participations dans des sociétés dépendantes (Note 13.e)	-	-	-	-	-	(9 162)	-	-	(9 162)	-	-	(19 911)	(29 073)
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 006	5 006
Autres	-	-	-	-	-	(2 816)	-	-	(2 816)	-	-	3 013	197
Solde au 31 décembre 2017	**8 700**	**(61 244)**	**1 743**	**24 034**	**516 707**	**212 187**	**(21 232)**	**(223 487)**	**509 952**	**71 227**	**(4 611)**	**380 037**	**904 061**

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes qui composent le Groupe Elecnor

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

DANS LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016 (Milliers d'euros)

	2017	2016
Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat consolidé de l'exercice	95 845	85 736
Ajustements pour-		
Amortissements	67 115	78 501
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	1 827	-
Variation des provisions pour risques et charges et autres provisions (Note 21)	23 115	2 784
Imputation produits différés	-	(138)
Imputation des subventions pour l'acq. d'immobilisations	(492)	(596)
Résultat net de sociétés comptabilisées par la méthode de la participation (Note 10)	(587)	(2 210)
Variation de la juste valeur des instruments financiers (Note 15)	-	(486)
Dépréciation et Résultat net pour cession d'instruments financiers (Notes 2.g et 13)	(16 348)	(21 715)
Produits et charges financiers (Note 21)	10 839	32 855
Écarts de change	39 694	6 946
Autres produits et charges	1 415	-
Impôt sur les sociétés	35 504	43 573
Ressources issues des opérations	**257 927**	**225 250**
Variation de capital circulant :		
Variation des créances commerciales et autres actifs courants	66 116	(65 839)
Variation des stocks	6 244	87
Variation des dettes commerciales et autres comptes à payer	(216 788)	83 911
Variation des autres actifs et passifs courants	(15 143)	(4 586)
Impôt sur les bénéfices payé	(55 637)	(40 761)
Flux nets de trésorerie d'activités d'exploitation (I)	**42 719**	**198 062**
Flux de trésorerie pour activités d'investissement :		
Acquisition d'actifs incorporels (Note 8)	(11 120)	(1 998)
Sorties de trésorerie pour des apports à des entreprises associées (Note 10)	-	(247)
Acquisition de portefeuille de valeurs et autres investissements financiers non courants (Note 11)	(138 752)	(115 217)
Acquisition d'actifs fixes corporels (Note 9)	(98 226)	(135 364)
Dividendes reçus de sociétés associées (Note 10)	8 399	2 989
Intérêts recouvrés	60 046	61 626
Recouvrements pour cession de sociétés du groupe, associées et d'entités contrôlées conjointement (Notes 2.g et 13)	24 011	33 754
Recouvrements pour cession d'actifs corporels, incorporels et non courants (Notes 8 et 9)	5 006	3 380
Recouvrements pour vente d'actifs financiers, net (Note 11)	31 908	6 733
Autres encaissements	-	(1 849)
Flux nets de trésorerie des activités d'investissement (II)	**(118 728)**	**(146 193)**
Flux de trésorerie pour activités de financement :		
Entrées de trésorerie pour dette financière et pour dettes à long terme (Note 14)	1 414 091	602 364
Intérêts payés (Note 14)	(108 236)	(95 935)
Remboursement de dette financière et autre dette à long terme (Note 14)	(1 129 070)	(580 321)
Subventions reçues	-	1 034
Paiements de dividendes	(26 755)	(24 025)
Recouvrements/paiements nets dérivés des apports/restitutions de fonds des associés non dominantes (Note 13)	5 006	25 217
Entrées de trésorerie pour cession d'actions propres (Note 13)	4 908	1 372
Sorties de trésorerie pour achat et vente d'actions propres (Note 13)	(3 124)	(1 214)
Flux nets de trésorerie des activités de financement (III)	**156 820**	**(71 508)**
Effet des variations dans le périmètre de consolidation (IV)	**-**	**-**
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie (I+II+III)	**80 811**	**(19 639)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	317 350	336 989
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	**398 161**	**317 350**

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

RAPPORT 2017

Dressés conformément aux
Normes Internationales
d'Information Financière
adoptées par l'Union Européenne.

Annexe aux comptes consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2017.

1. SOCIÉTÉS DU GROUPE ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Elecnor, S.A., la Société mère, a été constituée en Espagne pour une durée indéfinie le 6 juin 1958, et son siège social se trouve à calle Marqués de Mondéjar 33, Madrid.

La Société mère a pour objet, selon ses statuts ;

- l'activité commerciale la plus étendue en matière d'ingénierie, projet, construction, montage, réparation, maintenance et conservation de toutes sortes de travaux et installations de tout genre ou espèce, dans le sens le plus large du terme, c'est-à-dire, leur exécution complète, avec ou sans fourniture de matériel, pour le propre compte ou pour celui de tiers, sous forme exclusive ou par le biais d'association dans n'importe quelle modalité ;

- la prestation de services publics et privés de ramassage de toutes sortes de déchets, balayage et nettoiement des rues, transfert et transport des déchets jusqu'au lieu de dépôt final, leur déchargement final, recyclage, traitement et dépôt des déchets publics, privés, industriels, hospitaliers, pathologiques, nettoiement, maintenance et conservation des égouts et, en général, services d'assainissement urbain et tout autre service complémentaire en rapport direct ou indirect avec tous les autres, entendu dans son sens le plus large ;

- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'usines et installations de traitement, récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;

- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'usines et d'installations de traitement des eaux et épuration des eaux usées et des déchets, la récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;

- l'exploitation, la transformation et la commercialisation de toutes sortes d'eaux ;

Les activités énumérées pourront aussi être menées par la Société mère, totalement ou en partie, indirectement, moyennant la participation dans d'autres sociétés ayant un objet analogue, tant en Espagne qu'à l'étranger. Le Groupe Elecnor ne mènera aucune activité pour laquelle les lois exigent des conditions ou des contraintes spécifiques, tant qu'elle ne les remplira pas strictement.

Les sociétés dépendantes mènent essentiellement les différentes activités qui composent l'objet social indiqué plus haut, ainsi que l'exploitation de parcs de génération d'énergie éolienne, thermo-solaire et photovoltaïque, la prestation de services de recherche, conseil et développement de logiciels aéronautiques et aérospatiaux et la fabrication et la distribution de panneaux solaires et stations d'exploitation photovoltaïque.

Les Statuts sociaux et autre information publique concernant la Société peuvent être consultés sur www.elecnor.com et à son siège social.

Outre les opérations qu'elle mène directement, comme cela a été commenté, Elecnor, S.A. est le chef de file d'un groupe d'entités dépendantes qui se consacrent à des activités diverses et qui constituent, avec elle, le Groupe Elecnor (ci-après, le « Groupe » ou le « Groupe Elecnor »). Par conséquent, la Société mère est tenue d'élaborer, en plus de ses propres comptes annuels individuels, les comptes consolidés qui incluent également les participations dans des coentreprises et les investissements dans des entités associées.

L'Annexe I inclut les informations relatives aux entités dépendantes et associées, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans la consolidation du Groupe Elecnor.

2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

a) Bases de présentation et cadre règlementaire d'information financière applicable au Groupe-

Les comptes annuels ont été formulés à partir des registres comptables d'Elecnor, S.A. et des entités consolidées. Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2017 ont été élaborés conformément aux Normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE) et aux autres dispositions du cadre règlementaire d'information financière applicable, dans le but de montrer l'image fidèle des capitaux propres consolidés et de la situation financière consolidée d'Elecnor, S.A. et des sociétés dépendantes au 31 décembre 2017 et des résultats financiers consolidés, des flux de trésorerie consolidés et des changements dans les capitaux propres consolidés correspondant à l'exercice annuel clos à cette date.

Le Groupe a adopté les normes NIFF-UE le 1er janvier 2004 et a appliqué à cette date la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière ».

Les Administrateurs de la Société mère considèrent que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2017, qui ont été établis le 21 février 2018, seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires sans aucune modification. Les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor correspondant à l'exercice 2016 ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Elecnor, S.A. du 16 mai 2017.

Ces comptes annuels consolidés ont été préparés sur la base de continuité d'exploitation en utilisant la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui ont été enregistrés à la juste valeur.

b) Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS)-

Normes et interprétations émises non en vigueur

Les nouvelles normes qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2017 n'ont pas entraîné de changement dans la politique comptable du Groupe. Par ailleurs, la Société n'a adopté aucune norme à l'avance.

L'IASB a publié de nouvelles normes comptables (IFRS) et interprétations (IFRIC) applicables aux exercices comptables ouverts à partir du 1er janvier 2018. Le détail de la nature du changement de la politique comptable et de l'évaluation de la part de la Direction du Groupe Elecnor de l'impact des nouvelles normes qui pourraient avoir un effet sur les états financiers du Groupe est résumé ci-après :

IFRS 16 Contrats de location – émise en janvier 2016

L'IFRS 16 supprime le modèle de comptabilité dual pour les locations qui fait la distinction entre les contrats de location-financement comptabilisés dans le bilan et les locations simples pour lesquelles la comptabilisation des montants futurs de location n'est pas exigée. Au lieu de cela, un modèle unique est établi au bilan, similaire à celui du contrat de location-financement actuel. Pour le bailleur la pratique actuelle est conservée, c'est-à-dire que les bailleurs continuent à classer les baux en tant que location-financement et location simple.

Cette norme entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019 mais il est possible de l'adopter plus tôt, à partir du 1er janvier 2016, si l'on adopte également l'IFRS 15.

Le Groupe évalue actuellement l'impact de la nouvelle norme qu'il inclura dans les comptes de l'exercice 2018.

IFRS 9 Instruments financiers

Cette norme, qui remplace partiellement l'IAS 39, simplifie les critères de reconnaissance et d'évaluation des instruments financiers en conservant un modèle mixte d'évaluation et en établissant deux uniques catégories principales pour les actifs financiers : coût amorti et juste valeur. Le critère de classification se base sur le modèle d'activité de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Cette norme simplifie également, et rend plus flexible, la comptabilisation de couvertures.

Le Groupe Elecnor estime que cette norme n'aura pas un impact significatif sur les états financiers consolidés pour ce qui a trait aux aspects suivants :

- En ce qui concerne les nouveaux critères de classification et de mesure des actifs financiers, la plupart d'entre eux continuent d'évaluer au coût amorti, exception faite uniquement des instruments financiers dérivés, qui seront évalués à la juste valeur.
- En ce qui concerne le calcul de la dépréciation de valeur des actifs financiers, le Groupe appliquera une approche simplifiée tenant compte des pertes de crédit attendues tout au long de la vie utile de l'actif. Compte tenu de la haute qualité du crédit des actifs financiers du Groupe, il est estimé que la probabilité d'un défaut de paiement applicable à ces derniers n'est pas significative. L'impact estimé par le Groupe en ce qui concerne ce point est approximativement de 5 millions d'euros, en tant que dépréciation la plus élevée de la valeur des comptes à recouvrer.
- Il est permis d'appliquer la comptabilité de couvertures à des couvertures économiques qui ne répondent pas, en vertu de l'actuelle norme IAS 39, aux exigences de couverture : principalement la couverture de composantes de risque de contrats non-financiers et la prise en compte en tant que poste couvert de la combinaison d'un dérivé et d'un élément susceptible de remplir les caractéristiques d'un poste de couverture. Il ne se produit à ce titre aucun impact significatif sur les capitaux propres du Groupe.

D'autre part, si la société révise ses estimations de paiements d'un passif financier, l'IFRS 9 prévoit que le montant du passif financier s'ajustera afin de refléter les nouveaux flux escomptés au taux d'intérêt effectif original, en comptabilisant l'effet sur le résultat de l'exercice. Cela représente une différence avec le critère suivi jusqu'à présent, selon lequel lorsque dans les passifs financiers la modification n'est pas substantielle, le taux d'intérêt effectif futur est alors modifié sans enregistrer à ce moment-là d'impact sur le compte de résultat.

Cette modification aura un impact positif sur les capitaux propres du Groupe, d'entre 10 à 15 millions d'euros, en charge de la rubrique « Dette financière » du passif non courant et de la rubrique « Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence » de l'actif non courant (pour les refinancements des sociétés comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence).

IRFS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les critères de comptabilisation de produits ordinaires provenant de contrats avec des clients. Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et la norme IAS 11 « Contrats de construction »

La nouvelle norme prévoit que les revenus ordinaires sont comptabilisés en fonction du montant qu'il est prévu de recevoir du client lorsqu'il se produit le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client. Le transfert du contrôle peut se produire à un moment déterminé dans le temps ou dans la durée. Lorsqu'un même contrat inclut plus d'une obligation d'accomplissement envers le client, le produit est comptabilisé en fonction des prix de vente indépendante relatifs des diverses obligations d'accomplissement.

Le Groupe Elecnor estime que le principal changement dans les politiques comptables que cette nouvelle norme va entraîner dans ses états financiers consolidés correspond à la modification des critères de comptabilisation des produits provenant de modifications de contrats et de transactions assujetties à une contrepartie variable.

À cet égard, dans le cas de produits provenant de modifications d'un contrat, l'IFRS 15 exige l'approbation de la part du client, ce critère étant plus contraignant que les conditions de probabilité et de fiabilité de la norme actuelle (IAS 11 et IAS 18) lors de l'estimation et, de la même manière, des conditions plus strictes pour la comptabilisation de produits sont établies, y compris des conditions de haute probabilité, lors de transactions assujetties à une contrepartie variable.

Le Groupe Elecnor va adopter l'IFRS 15 en utilisant la forme rétroactive, qui implique d'effectuer un ajustement dans les réserves pour l'effet cumulé pendant l'exercice 2018.

Le Groupe Elecnor a évalué l'impact de ce changement de réglementation, et a estimé qu'il s'élèvera à environ 24 millions d'euros d'ajustement négatif, en le portant au crédit des Créances commerciales et autres comptes à recouvrer dans les capitaux propres du Groupe (Note 12).

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation-

Les comptes annuels consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

d) Estimations comptables importantes et hypothèses et jugements importants lors de l'application de politiques comptables-

L'information contenue dans ces comptes annuels consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration d'Elecnor.

La préparation des comptes annuels consolidés conformément à la norme IFRS-UE exige l'application d'estimations comptables importantes et l'élaboration de jugements, d'estimations et d'hypothèses durant le processus d'application des politiques comptables du Groupe. Dans ce sens, un résumé est fourni ci-après sur le détail des aspects qui ont impliqué le niveau le plus élevé de jugement, de complexité ou pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives pour la préparation des comptes annuels consolidés.

- Le Groupe effectue la preuve de dépréciation du fonds de commerce. La détermination de la valeur récupérable d'une division à laquelle le fonds de commerce a été attribué implique d'utiliser des estimations. La valeur récupérable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme et sa valeur d'usage. Le Groupe utilise généralement des méthodes d'escompte de flux de trésorerie pour déterminer ces valeurs. Les calculs d'escompte de flux de trésorerie se basent sur les projections à 5 ans des budgets approuvés par le Groupe pour les actifs d'infrastructures, et sur les projections durant toute la vie utile réglementaire pour les actifs des capitaux propres. Les flux tiennent compte de l'expérience passée et représentent la meilleure estimation sur l'évolution future du marché À partir de la cinquième année les flux de trésorerie pour les actifs d'infrastructures sont extrapolés en utilisant des taux de croissance individuels. Les hypothèses clés pour évaluer la juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme et la valeur d'usage incluent les taux de croissance, le taux d'escompte et les taux d'imposition. Les estimations, y compris la méthodologie utilisée, peuvent avoir un impact significatif sur les valeurs et sur la perte pour dépréciation de la valeur (Note 7).
- Le Groupe réalise une partie significative de ses activités dans le cadre de contrats de construction avec des clients. Le Groupe comptabilise les contrats de construction selon la méthode du degré de réalisation. Cette méthode implique qu'il est nécessaire de réaliser des estimations du coût total et du produit total de chaque contrat en incluant, le cas échéant, les réclamations et incitations, et de doter des provisions dans le cas où des pertes seraient estimées dans le contrat (Note 16). Le Groupe révise continuellement toutes les estimations des contrats et ajuste ces dernières en conséquence.
- Le calcul des provisions pour réclamations de clients, garanties et litiges est assujetti à un niveau élevé d'incertitude.

De même, malgré le fait que les estimations effectuées par les Administrateurs de la Société ont été calculées en fonction de la meilleure information disponible au 31 décembre 2017, il est possible que des événements qui pourraient surgir dans le futur obligent à les modifier dans les prochains exercices. L'effet sur les comptes annuels consolidés des modifications qui, le cas échéant, dériveraient des ajustements à effectuer durant les prochains exercices serait alors enregistré d'une façon prospective.

e) Comparaison de l'information-

Conformément aux exigences de la norme IAS 1, les informations contenues dans cette annexe relative à l'exercice 2017 est présentée, aux effets de comparaison, avec les informations similaires relatives à l'exercice 2016, qui ne constituent par elles-mêmes les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor correspondant à l'exercice 2016. Certains montants correspondants à l'exercice 2016 ont été reclassés dans les présents comptes annuels consolidés afin de pouvoir les comparer plus facilement avec ceux de l'exercice actuel. À cet égard, les reclassements correspondent au reclassement d'immobilisations corporelles dans la rubrique « Actif incorporel - Autres actifs incorporels » pour un montant de 60 381 milliers d'euros, et au reclassement de « Dettes commerciales et autres comptes à payer » dans la rubrique « Provisions pour risques et charges du passif courant » pour un montant de 26 621 milliers d'euros.

f) Variations dans le périmètre de consolidation-

Les variations les plus significatives produites dans le périmètre de consolidation dans l'exercice 2017 ont été les suivantes :

- Le Groupe a cédé sa participation dans la société Bulgana Wind Farm PTY LTD pour un montant de 15 millions d'euros environ et la plus-value correspondante a été enregistrée à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé ci-joint.
- Le Groupe a cédé sa participation dans la société Barcaldine Remote Community Solar Farm PTY LTD pour un montant de 33,4 millions de dollars australiens environ et la plus-value correspondante a été enregistrée à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé ci-joint. Au 31 décembre 2016 le Groupe a classé tous les actifs et passifs associés à cette société, en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente » et « Passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente », conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration en date du 19 octobre 2016.

La variation la plus significative produite dans le périmètre de consolidation dans l'exercice 2016 a été la suivante :

- Le 26 juillet 2016, le Groupe a cédé sa participation dans la société Parques Eólicos Villanueva, S.L et ses sociétés dépendantes pour un montant de 33,8 millions d'euros environ et la plus-value correspondante a été enregistrée à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé ci-joint.

3. PRINCIPES COMPTABLES

a) Entités dépendantes-

Sont considérées comme entités dépendantes les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce un contrôle. La Société contrôle une entité dépendante lorsque, de par son implication dans celle-ci, elle est exposée, ou a le droit, à des rendements variables et elle a également la capacité d'influer sur lesdits rendements grâce au pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Société détient le pouvoir lorsqu'elle possède des droits fondamentaux en vigueur qui lui permettent de mener les activités pertinentes. La Société est exposée, ou a le droit, à des rendements variables de par son implication dans l'entité dépendante lorsque les rendements qu'elle obtient en vertu de cette implication peuvent varier en fonction de l'évolution économique de l'entité.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie des entités dépendantes sont inclus dans les comptes annuels consolidés à compter de la date d'acquisition ; c'est-à-dire, la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle de celles-ci. Les entités dépendantes sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle a été perdu.

Les transactions et soldes maintenus avec des entreprises du Groupe, de même que les bénéfices ou pertes non réalisés, ont été éliminés du processus de consolidation. Cependant, les pertes non réalisées ont été considérées comme un indicateur de la dépréciation de la valeur des actifs transmis.

Les méthodes comptables des entités dépendantes ont été adaptées aux méthodes comptables du Groupe, pour des transactions et d'autres événements qui, tout en étant similaires, se sont produits dans des circonstances semblables.

Les comptes annuels ou les états financiers des entités dépendantes utilisés lors du processus de consolidation se réfèrent à la même date de présentation et à la même période que celles de la Société mère.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des sociétés dépendantes sont identifiées dans les capitaux propres de manière distincte des capitaux propres de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (et dans le résultat global total consolidé de l'exercice) sont également présentées de manière séparée dans les comptes de résultats consolidés.

Les changements dans la participation d'une société dépendante qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions de capitaux propres, c'est-à-dire que toute différence est reconnue directement dans les capitaux propres.

b) Regroupement d'entités-

Le Groupe a appliqué l'exception prévue par la norme IFRS 1 « Première adoption des Normes internationales d'information financière » ; par conséquent, seuls les regroupements d'entités effectués à partir du 1er janvier 2004, date de transition aux normes IFRS-UE, ont été enregistrés par le biais de la méthode de l'acquisition. Les acquisitions d'entités réalisées avant cette date ont été enregistrées conformément aux normes comptables antérieures, après avoir tenu compte des corrections et des ajustements nécessaires à la date de transition.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée en 2008 dans les transactions réalisées à partir du 1er janvier 2010.

Dans les regroupements d'entreprises, le Groupe applique la méthode de l'acquisition.

La date d'acquisition est celle à laquelle le Groupe obtient le contrôle de l'entreprise acquise.

La contrepartie versée pour le regroupement d'entreprises est déterminée à la date d'acquisition par la somme des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des instruments de capitaux propres émis et toute contrepartie contingente dépendant d'événements futurs ou de l'accomplissement de certaines conditions en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés comme charge au fur et à mesure qu'ils sont encourus.
Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition et la participation ne donnant pas le contrôle est évaluée pour la part proportionnelle de cette participation dans les actifs nets acquis. Les passifs assumés comprennent les passifs contingents, dans la mesure où ils représentent des obligations actuelles résultant d'événements passés et où leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité.

L'excès existant entre la contrepartie versée, majorée de la valeur attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, et le montant des actifs acquis et les passifs assumés, est enregistré en tant que fonds de commerce. Le cas échéant, le défaut, après avoir évalué le montant de la contrepartie versée, la valeur attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle et l'identification et l'évaluation des actifs nets acquis, figurent dans les résultats.

Perte de contrôle

Quand le Groupe perd le contrôle sur une société dépendante, il retire les actifs (y compris le Fonds de Commerce) et les passifs de la dépendante ainsi que la participation ne donnant pas le contrôle à sa valeur comptable à la date à laquelle il perd le contrôle, il reconnaît la contre-prestation reçue et la participation maintenue dans cette société à sa juste valeur à la date où il perd le contrôle, en reconnaissant le résultat pour la différence. L'autre élément du résultat global correspondant à la société dépendante est transféré intégralement aux résultats ou aux réserves en fonction de leur nature.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les entités dépendantes acquises à partir du 1er janvier 2004 sont enregistrées à la date d'acquisition selon le pourcentage de participation dans la juste valeur des actifs nets identifiables. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les entités dépendantes acquises antérieurement à la date de transition sont comptabilisées selon le pourcentage de participation dans les capitaux propres de ces dernières à la date de la première consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres consolidés, séparément du patrimoine attribué aux actionnaires de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (et dans le résultat global total consolidé de l'exercice) sont également présentées de manière séparée dans les comptes de résultats consolidés (état du résultat global consolidé).

La participation du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (le résultat global total consolidé de l'exercice) et dans les changements dans les capitaux propres des entités dépendantes, après avoir tenu en compte les ajustements et éliminations dérivés de la consolidation, est déterminée à partir des participations dans la propriété à la clôture de l'exercice, sans tenir compte de l'éventuel exercice ou conversion de droits de vote potentiels et après avoir escompté l'effet des dividendes, convenus ou non, d'actions privilégiées avec des droits cumulatifs classés dans les comptes des capitaux propres. Toutefois, la participation du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées en prenant en compte l'exercice éventuel de droits de vote potentiels et d'autres instruments financiers dérivés qui, en substance, donnent actuellement accès aux bénéfices économiques associés aux participations dans la propriété, c'est-à-dire, le droit de participer à des dividendes futurs et à des changements dans la valeur des entités dépendantes.

À partir du 1er janvier 2010, les résultats et chaque composante d'« Autres éléments du résultat global » sont affectés aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle en proportion de leur participation, même si cela implique un solde débiteur des participations ne donnant pas le contrôle Les accords souscrits entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle sont inscrits comme une transaction séparée.

c) Entités associées-

Sont considérées comme entités associées les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce une influence significative. L'influence significative est le pouvoir d'intervenir dans les décisions de politique financière et d'exploitation d'une entité, sans que cela suppose l'existence d'un contrôle ou d'un contrôle conjoint sur celle-ci. L'évaluation de l'existence d'une influence significative tient compte des droits de vote pouvant être exercés ou convertibles à la date de clôture de chaque exercice ainsi que les droits de vote potentiels détenus par le groupe ou par une autre entité.

Les investissements dans des entreprises associées sont enregistrés selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence significative commence à être exercée jusqu'à la date à laquelle la société n'est plus en mesure de justifier l'existence de celle-ci. Selon cette méthode, l'investissement est enregistré selon son coût d'acquisition, y compris et de manière additionnelle, tout frais directement attribuable à cette acquisition.

L'excédent entre le coût de l'investissement et le pourcentage correspondant au Groupe dans les justes valeurs des actifs nets identifiables est comptabilisé comme fonds de commerce, qui est inclus dans la valeur comptable de l'investissement. Le défaut, une fois évalués les montants du coût de l'investissement, et l'identification et évaluation des actifs nets de l'entité associée, est enregistré en tant que produit dans la détermination de la participation de l'investisseur dans les résultats de l'entité associée de l'exercice où il a été acquis.

Si l'investissement résulte de la perte de contrôle d'une société dépendante qui n'était pas constitutive d'une entreprise, le coût de l'investissement correspond à la juste valeur, nette des éliminations des résultats dérivés de la perte de contrôle.

Les méthodes comptables des entités associées ont fait l'objet d'une homogénéisation temporelle et de valeur dans les mêmes conditions auxquelles il est fait référence aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes.

La participation du Groupe aux bénéfices ou pertes des entités associées réalisés à partir de la date d'acquisition est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements en les portant au crédit ou au débit du poste « Quote-part dans le résultat de l'exercice des investissements comptabilisés en appliquant la méthode de la mise en équivalence » du compte de résultat. De la même façon, la participation du Groupe dans « Autres éléments du résultat global» des entités associées obtenu à partir de la date d'acquisition, est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements dans les entités associées, en reconnaissant la contrepartie par nature dans « Autres éléments du résultat global» de l'état du résultat global consolidé. Les distributions de dividendes sont enregistrées comme des dépréciations de la valeur des investissements. Pour déterminer la participation du groupe aux bénéfices ou aux pertes, y compris les pertes pour dépréciation comptabilisées par les associés, il est tenu compte des produits ou des charges dérivés de la méthode d'acquisition.

La participation du Groupe dans les bénéfices ou les pertes des entités associées et dans les changements des capitaux propres, est déterminée sur la base de la participation dans la propriété à la clôture de l'exercice, sans tenir compte de l'éventuel exercice ou conversion de droits de vote potentiels. Toutefois, la participation du Groupe est déterminée en prenant en compte l'exercice éventuel de droits de vote potentiels et d'autres instruments financiers dérivés qui, en substance, donnent actuellement accès aux bénéfices économiques associés aux participations dans la propriété, c'est-à-dire, le droit de participer à des dividendes futurs et à des changements dans la valeur des entités associées.

Les pertes dans les entités associées qui correspondent au Groupe se limitent à la valeur de l'investissement net, à l'exception des cas où des obligations légales ou implicites aient été assumées par le Groupe ou qu'il ait effectué des paiements au nom des entités associées. Aux fins de comptabilisation des pertes pour dépréciation dans des entreprises associées, on considère comme investissement net le résultat obtenu en ajoutant à la valeur comptable découlant de l'application de la méthode de la mise en équivalence à celle qui correspond à toute autre rubrique qui, en substance, fait partie de l'investissement dans des entreprises associées. L'excédent des pertes sur les investissements dans des instruments de capitaux propres est appliqué au reste des postes dans l'ordre inverse à la priorité de liquidation. Les bénéfices obtenus ultérieurement par les entreprises associées pour lesquels la comptabilisation des pertes a été limitée à la valeur de l'investissement, sont enregistrés dans la mesure où ils sont supérieurs aux pertes non comptabilisées auparavant.

Dans ce sens, si la part des pertes d'une entité associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette associée, le Groupe ne reconnaîtra plus la part qui pourrait lui correspondre lors de pertes ultérieures. À ces effets, la participation dans l'associée sera égale au montant sur les livres de l'investissement, calculé selon la méthode de la mise en équivalence, auquel sera ajouté le montant de toute autre part à long terme qui, en substance, ferait partie de l'investissement net du Groupe dans l'entité associée.

Les bénéfices et pertes non réalisés dans les transactions effectuées entre le Groupe et les entités associées ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils correspondent à des participations d'autres investisseurs non liés. Ce critère n'est pas appliqué à la reconnaissance de pertes non réalisées constituant un indicateur de la dépréciation de la valeur de l'actif transmis. Cependant, les bénéfices et pertes dérivés de transactions entre le Groupe et les entités associées d'actifs nets constitutifs d'une entreprise, sont comptabilisés dans leur totalité.

Dépréciation de la valeur

Le Groupe applique les critères de dépréciation développés dans la norme IAS 39 : Instruments financiers : Reconnaissance et évaluation ayant pour objet de déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer des pertes pour dépréciation additionnelles en sus de celles qui ont déjà été enregistrées dans l'investissement net dans l'entité associée, ou dans tout autre actif financier détenu dans cette dernière, en conséquence de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Le calcul de la dépréciation est déterminé en tant que résultat de la comparaison de la valeur comptable associée à l'investissement net dans l'entité associée avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant entendue comme la valeur d'usage ou juste valeur la plus élevée moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme. Dans ce sens, la valeur d'usage est calculée en fonction de la participation du Groupe dans la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés des opérations courantes et des montants pouvant résulter de la vente finale de l'entité associée.

d) Partenariats-

Sont considérées comme partenariats les partenariats où il existe un accord contractuel afin de partager le contrôle sur une activité économique, de telle sorte que les décisions sur les activités pertinentes exigent le consentement unanime du Groupe et des autres participants ou acteurs/opérateurs. L'évaluation de l'existence d'un contrôle conjoint s'effectue en examinant la définition de contrôle des entités dépendantes.

- Coentreprises : Les investissements réalisés dans les coentreprises sont enregistrés en appliquant la méthode de la mise en équivalence exposée à la lettre antérieure.
- Opérations conjointes : dans les opérations conjointes, le Groupe reconnaît, dans les comptes annuels consolidés, ses actifs, y compris sa participation dans les actifs contrôlés conjointement ; ses passifs, notamment sa participation dans les passifs engagés conjointement avec les autres opérateurs ; les produits obtenus de la vente de sa part de la production découlant de l'opération conjointe, sa part des produits obtenus de la vente de la production découlant de l'opération conjointe, ses charges, y compris la part des charges conjointes lui correspondant. Le Groupe inclut dans cette catégorie les UTE (Unions Temporaires d'Entreprises) et certaines sociétés étrangères qui sont considérées comme des instruments similaires à des UTE, à travers lesquelles il mène une partie de son activité.

e) Transactions et soldes en monnaie étrangère-

Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties à la monnaie fonctionnelle selon le taux de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date à laquelle ces transactions sont effectuées.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont changés en euros selon le taux en vigueur à la clôture de l'exercice, alors que ceux non monétaires évalués selon le coût historique, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a eu lieu. Enfin, la conversion en euros des actifs non monétaires évalués à leur juste valeur a été réalisée en appliquant le taux de change en vigueur à la date à laquelle l'évaluation a été réalisée.

Conversion des entreprises à l'étranger

Le Groupe a invoqué l'exemption figurant dans la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » relative aux montants cumulés des Écarts de conversion. De ce fait, les Écarts de conversion comptabilisés dans les comptes annuels consolidés générés avant le 1er janvier 2004 ont été inclus dans les résultats non distribués. À partir de cette date, la conversion en euros des entreprises à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas celle d'un pays hyperinflationniste a été réalisée selon les critères suivants :

- les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce et les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon le taux de change à la date de clôture de chaque bilan ;

- les produits et les charges, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ;
- Les écarts de change découlant de l'application des critères susvisés sont considérées comme des Écarts de conversion en autres éléments du résultat global ;

Ce même critère s'applique à la conversion des états financiers des sociétés appliquant la méthode de la mise en équivalence, étant donné que les Écarts de conversion correspondent à la participation du Groupe en autres éléments du résultat global.

Les écarts de conversion enregistrés dans « Autres éléments du résultat global » sont comptabilisés dans les résultats en tant qu'un ajustement sur le résultat de la vente, en suivant les critères exposés aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes et associées.

Entreprises étrangères dans les économies hyperinflationnistes

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont exprimés selon l'unité de mesure courante à la date du bilan.

Les résultats et la situation financière des entreprises du Groupe à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle appartient à une économie hyperinflationniste sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce, les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, les postes des capitaux propres, les charges et les produits et les flux de trésorerie, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan le plus récent.
- Les soldes comparatifs sont ceux qui ont été présentés dans les comptes annuels consolidés de l'exercice antérieur et ne sont pas ajustés en fonction des variations ultérieures des prix ou des taux de change. L'effet de l'ajustement sur les soldes de l'exercice antérieur est comptabilisé en tant que réserve de revalorisation dans Autres éléments du résultat global.

Tel qu'il a été exposé antérieurement, l'impact de la conversion de ces entreprises sur les présents comptes annuels consolidés n'est pas significatif.

f) Coûts pour intérêts-

Le Groupe comptabilise, à leur valeur la plus élevée, les coûts pour intérêts directement attribuables à l'acquisition, construction ou production d'actifs qualifiés. Les actifs qualifiés sont ceux qui exigent une période de temps substantielle avant de pouvoir être utilisés ou faire l'objet d'une vente. Dans la mesure où le financement a été obtenu spécifiquement pour l'actif qualifié, le montant des intérêts à capitaliser est déterminé en fonction des coûts réels encourus au cours de l'exercice, moins les rendements obtenus sur les placements à court terme effectués avec ces fonds (Note 3.i).

La capitalisation des intérêts commence lorsque les charges liées aux actifs ont été encourues, les intérêts ont été encourus et les activités nécessaires sont menées pour préparer les actifs ou une partie de ceux-ci pour l'usage souhaité ou pour leur vente, et prend fin lorsque toutes ou pratiquement toutes les activités nécessaires pour préparer les actifs ou une partie des actifs pour l'usage envisagé ou pour leur vente ont été achevées. Cependant, la capitalisation des intérêts est suspendue pendant les périodes durant lesquelles le développement de l'activité est interrompu, si celles-ci se prolongent de façon significative dans le temps, excepté si le retard temporel est nécessaire pour mettre l'actif en état de fonctionnement ou pour la vente.

g) Actifs non courants détenus en vue de la vente-

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés, dont la valeur comptable va être récupérée fondamentalement à travers une transaction de vente, sont classés en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente » au lieu d'« Actifs pour usage continu ». Afin de classer les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente, ils doivent être disponibles sous leurs conditions actuelles pour être cédés, en étant exclusivement assujettis aux termes usuels et habituels des transactions de vente. Il est également nécessaire qu'il soit estimé que la transaction est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés classés en tant qu'éléments détenus en vue de la vente ne sont pas amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme.

Le Groupe a comptabilisé les actifs et les passifs de la filiale Barcaldine Remote Community Solar Farm PTY LTD, correspondants principalement à des immobilisations corporelles pour un montant de 42 millions d'euros, en tant que produits différés pour un montant de 16 millions d'euros et en tant que dettes auprès d'établissements de crédit pour un montant de 8 millions d'euros, ainsi que conservés pour la vente le 19 octobre 2016 conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à cette date. Il a été procédé à la vente définitive de cette société durant l'exercice 2017 (voir Note 2.f.).

h) Actifs incorporels-

Fonds de commerce

Le fonds de commerce est déterminé en suivant les critères exposés au paragraphe relatif aux regroupements d'entreprises.

Le fonds de commerce ne s'amortit pas, sa dépréciation est vérifiée avec une périodicité annuelle ou plus réduite, s'il existe des indices d'une potentielle perte de la valeur de l'actif. À ces effets, le fonds de commerce résultant du regroupement d'entreprises est attribué à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGE) ou groupes d'UGE du Groupe dont il est attendu qu'ils vont bénéficier des synergies du regroupement, les critères mentionnés au paragraphe j) Dépréciation de la valeur, étant alors appliqués. Après la comptabilisation initiale, le fonds de commerce est évalué à son coût moins les pertes pour dépréciation de la valeur accumulées.

Les pertes de valeur liées au fonds de commerce, ne font pas l'objet d'une reprise postérieure.

Le fonds de commerce généré en interne n'est pas comptabilisé comme un actif.

Autres actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont inscrites dans l'état de situation financière consolidé pour leur valeur de coût minorée dans le montant des amortissements et pertes pour dépréciation cumulés.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement tout au long de leur durée de vie utile.

Dépréciation de la valeur des actifs-

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur de l'actif incorporel conformément aux critères mentionnés au paragraphe j.

i) Immobilisations corporelles-

Reconnaissance initiale

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, la perte cumulée pour dépréciation de la valeur. Toutefois, avant le 1er janvier 2004, Groupe Elecnor a actualisé la valeur de certains actifs des immobilisations corporelles en vertu de diverses dispositions légales à ce sujet. Groupe Elecnor, conformément aux IFRS, a considéré le montant de ces revalorisations comme une part du coût de ces actifs parce qu'il entend qu'elles équivalaient à l'évolution des indices des prix.

Le coût des immobilisations corporelles inclut les coûts estimés de démantèlement ou de sortie, ainsi que la réhabilitation du lieu où celles-ci sont situées, à condition qu'elles constituent des obligations encourues en raison de leur utilisation et à des fins autres que la production de stocks. À cet égard, étant donné que le Groupe Elecnor n'est pas tenu de faire face à des coûts significatifs relatifs à la clôture de ses installations, l'état de situation financière consolidé ci-joint n'inclut aucune provision à ce titre, hormis une provision pour démantèlement d'un montant de 5 millions d'euros relative au parc du Canada (note 16).

Les coûts capitalisés incluent les charges financières relatives au financement externe, exigibles durant la période de construction sur des chantiers dont la période de construction dépasse un an. Le total des charges financières brutes cumulées activées à la rubrique « Immobilisations corporelles nettes » de l'actif de l'état de situation financière consolidé dans l'exercice 2017 s'élève à 75 034 milliers d'euros (63 298 milliers d'euros dans l'exercice 2016).

Les travaux réalisés par le Groupe pour ses propres immobilisations, sont reflétés au coût cumulé qui résulte de l'addition des coûts externes et des coûts internes, déterminés en fonction des propres consommations de matériels d'entrepôt et des coûts de fabrication, déterminés selon les taux horaires d'absorption similaires à ceux utilisés pour

évaluer les stocks. Durant l'exercice 2017, le montant enregistré à ce titre s'élève à environ 57 528 milliers d'euros (98 678 milliers d'euros en 2016) et sont enregistrés à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé, correspondant principalement à les lignes de transport d'énergie.

Coûts postérieurs

Postérieurement à la comptabilisation initiale de l'actif, seuls sont capitalisés les coûts encourus qui généreront des bénéfices économiques futurs pouvant être considérés comme étant probables et dont il est possible d'évaluer le montant de manière fiable. Dans ce sens, les coûts dérivés de la maintenance quotidienne des immobilisations corporelles s'enregistrent au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les remplacements d'éléments des immobilisations corporelles susceptibles d'être capitalisés impliquent de réduire la valeur comptable des éléments remplacés. Dans les cas où le coût des éléments remplacés n'ait pas été amorti de façon indépendante, et où il ne serait pas réalisable de déterminer leur valeur comptable, on utilise le coût du remplacement à titre indicatif du coût des éléments au moment de leur acquisition ou construction.

Amortissements

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles se réalisent en répartissant leur montant amortissable de manière linéaire tout au long de leur vie utile.

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles sont déterminés au moyen de l'application des critères mentionnés ci-dessous :

	Années suivantes de vie utile	
	2017	**2016**
Constructions	33-50	33-50
Installations techniques et machines (*)	10-25	10-25
Outils	3-10	3-10
Mobilier et objets	3-10	3-10
Équipements pour le traitement de l'information	3-5	3-5
Éléments de transport	2-10	2-10
Autres immobilisations	3-10	3-10

(*) Il inclut les machines et les installations liées aux projets éoliens, principalement des aérogénérateurs.

Le Groupe révise la valeur résiduelle, la vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice. Les modifications des critères initialement établis sont reconnues comme un changement d'estimation.

Dépréciation de la valeur des actifs-

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur des immobilisations corporelles conformément aux critères mentionnés au paragraphe j.

Les Administrateurs de la Société mère considèrent que la valeur comptable des actifs ne dépasse pas leur valeur récupérable, en calculant celle-ci en fonction des flux de caisse futurs que génèrent ces actifs (Note 3.j).

j) Détérioration de la valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation.

Le Groupe applique le critère d'évaluer l'existence d'indices permettant de mettre en évidence la détérioration potentielle de valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation, dans le but de vérifier si la valeur comptable des actifs mentionnés dépasse la valeur récupérable.

En outre, et indépendamment de l'existence d'un quelconque indice de dépréciation, le Groupe vérifie, au moins avec une périodicité annuelle, la potentielle dépréciation de la valeur qui pourrait affecter le fonds de commerce et les actifs incorporels avec une vie utile indéfinie.

La valeur récupérable des actifs est constituée par la valeur la plus élevée entre leur juste valeur moins les coûts de vente et leur valeur d'usage.

Le calcul de la valeur d'usage de l'actif est effectué en fonction des flux de trésorerie futurs attendus qui dériveront de l'utilisation de l'actif, des expectatives relatives à d'éventuels ajustements dans le montant ou la distribution temporelle des flux, de la valeur temporelle de l'argent, du prix à payer pour supporter l'incertitude associée à l'actif, et en fonction d'autres facteurs dont les acteurs du marché tiendraient compte lors de l'évaluation des flux de trésorerie futurs associés à cet actif.

Lorsque le montant récupérable est inférieur à la valeur nette de l'actif sur les livres, la perte correspondante pour dépréciation est enregistrée en charge de la rubrique « Amortissements, dépréciation et dotations aux provisions » du compte de résultat consolidé ci-joint.

À chaque clôture d'exercice le Groupe évalue s'il existe un quelconque indice que la perte pour dépréciation de la valeur comptabilisée dans des exercices antérieurs n'existe plus ou a diminué. Les pertes pour dépréciation de la valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Les pertes pour dépréciation du reste des actifs ne sont compensées que s'il s'est produit un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur récupérable de l'actif.

k) Locations-

Le Groupe classe en tant locations-financements les contrats qui transfèrent initialement de façon substantielle les risques et bénéfices inhérents à la propriété des actifs au preneur à bail. Dans le cas contraire, ils sont classés en tant que locations simples.

Le Groupe a cédé le droit d'usage de certains actifs au moyen de contrats de location.

Location-financement

Au début du terme de la location le Groupe comptabilise un actif et un passif pour la valeur la moins élevée de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux de la location. Les coûts directs initiaux sont inclus en tant que valeur la plus élevée de l'actif. Les paiements minimaux sont répartis entre la charge financière et la réduction de l'encours de la dette. Les charges financières sont imputées au compte de résultat consolidé au moyen de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les principes comptables appliqués aux actifs utilisés par le Groupe en vertu de la souscription de contrats de location classée comme location-financement sont les mêmes que ceux qui sont développés au paragraphe i). Cependant, s'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe va obtenir la propriété à la fin du terme de la location des actifs, ceux-ci sont amortis durant le terme le moins élevé de la vie utile ou durant le terme de cette location.

Location simple

Les quotes-parts dérivées des contrats de location simple sont reconnues comme une charge à la rubrique « Autres charges d'exploitation » du compte de résultat consolidé ci-joint, de façon linéaire durant le terme de la location, sauf si une autre base systématique de répartition résultait plus représentative pour refléter de façon plus appropriée le modèle temporaire des bénéfices de la location.

Durant les exercices 2017 et 2016, les charges pour location enregistrées à la rubrique « Autres charges d'exploitation » du compte de résultat consolidé ci-joint se sont élevées respectivement à environ 63 894 et 48 851 milliers d'euros. Les contrats de location simple les plus significatifs du Groupe Elecnor dans les exercices 2017 et 2016 sont ceux qui correspondent aux engins et éléments de transport, ainsi qu'aux immeubles utilisés dans le développement de son activité.

À la clôture de l'exercice 2017 et 2016, le Groupe a convenu avec les preneurs les montants suivants de location minimums, conformément aux contrats actuels en vigueur, sans tenir compte de la répercussion des charges communes, des augmentations futures pour IPC, ni des actualisations futures de revenus convenus par contrat (en milliers d'euros) :

	Valeur nominale	
Contrats de location simple Montants minimums	**2017**	**2016**
Moins d'un an	16 270	16 406
Entre un et cinq ans	30 259	17 902
Plus de cinq ans	37 308	23 241
TOTAL	**83 837**	**57 549**

Les montants des contrats de location simple minimums n'incluent pas les locations d'engins et d'éléments de transport qui sont loués pendant la durée des travaux qu'exécute le groupe, puisque les Administrateurs de la Société mère estiment qu'il n'y a pas d'engagements à long terme en ce qui concerne ces locations.

l) Concessions administratives-

Le Groupe exploite divers actifs au moyen de contrats de concession de services octroyés par différents organismes publics.

Le Groupe analyse en fonction des caractéristiques des contrats si ces derniers entrent dans le champ d'application de l'IFRIC 12 Accords de concession de services.

Pour les accords de concession inclus dans le champ d'application de l'IFRIC 12, les services de construction et de prestations de services sont comptabilisés selon la méthode comptable des produits des activités ordinaires. À cet égard, les contrats de construction ou d'amélioration des infrastructures sont comptabilisés conformément à la méthode comptable applicable à ceux-ci et les services de maintenance et d'exploitations sont comptabilisés selon les dispositions de la méthode comptable relative aux prestations de services.

Puisque, d'après ces contrats, le Groupe prête divers services (construction, maintenance et service d'opération), les produits sont comptabilisés d'après la juste valeur de chaque service prêté.

Le Groupe comptabilise la contrepartie perçue dans le cadre des contrats de construction en tant qu'actif financier, uniquement s'il existe un droit contractuel inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier directement du cédant ou d'un tiers.

Dans ce sens :

- Les concessions de transmission du Brésil auxquelles participe le Groupe Elecnor sont régulées dans le Contrat de concession correspondant signé par Concessionaria de Transmissao (le concessionnaire) et l'Agencia Nacional de Energia Eléctrica (ANEEL).
- Le contrat de concession régule l'obligation du concessionnaire de construire des infrastructures et de les exploiter pendant 30 ans. En contrepartie, le contrat établit le droit inconditionnel du Concessionnaire de recevoir des flux de trésorerie à travers une rémunération certaine et chiffrée, Reçeita Anual Permitida (RAP), qui sera perçue par la société concessionnaire pendant la période d'exploitation des infrastructures.
- La RAP est mise à jour régulièrement pour l'ajuster en fonction de l'effet de certaines variables économiques, l'inflation principalement.
- La responsabilité du Concessionnaire est limitée à conserver l'infrastructure en état d'utilisation, la rémunération n'étant pas sujette au fait qu'elle soit utilisée ou pas.
- Un protocole de pénalisations a été prévu, lesquelles peuvent être appliquées par ANEEL en cas d'indisponibilité de l'infrastructure pour des raisons imputables au Concessionnaire, mais elles sont limitées à un montant maximum de 2 % de la RAP des 12 derniers mois ; en somme, 98 % de la RAP est encaissée, quelle que soit la situation. À noter que ces pénalisations ont été minimes lors des derniers exercices.

Services de construction

Le montant reçu ou à recevoir pour la construction des infrastructures à exploiter est enregistré à sa juste valeur.

Ce montant sera comptabilisé comme un actif financier si la concessionnaire a un droit contractuel inconditionnel à recevoir ces montants de la part de la concédante, c'est-à-dire, indépendamment de l'utilisation du service public dont il s'agit par ses usagers. Par contre, il sera comptabilisé comme un actif incorporel si la réception de ces montants est soumise au risque de demande du service.

Ces actifs, après leur reconnaissance initiale, seront comptabilisés conformément à ce qui est expliqué pour chaque type d'actif dans les normes d'évaluation correspondantes (voir paragraphe v).

Services de maintenance et opération

Ils seront comptabilisés selon ce qui est expliqué au paragraphe v.

m) Instruments financiers-

Classification des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument des capitaux propres, en conformité avec le fonds économique de l'accord contractuel et les définitions de l'actif financier, du passif financier ou de l'instrument des capitaux propres, conformément aux dispositions de l'IAS 32 « Instruments financiers : présentation ».

Les instruments financiers sont comptabilisés quand le Groupe devient une partie obligée du contrat ou d'une relation conformément aux dispositions de celle-ci.

Vu la nature de la plupart des instruments financiers du groupe, les Administrateurs de la Société mère considèrent que leur montant comptable, qui est ajusté si une dépréciation est détectée, est une approximation valable de leur juste valeur.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur plus les coûts inhérents à l'opération lorsque l'actif n'est pas reconnu comme un actif financier négociable.

Le Groupe Elecnor classe ses actifs financiers, courants ou non courants, dans les catégories suivantes :

- Prêts et comptes à recouvrer : Les prêts et comptes à recouvrer sont des actifs financiers non dérivés, dont les recouvrements sont fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et sont différents de ceux qui sont classés dans d'autres catégories d'actifs financiers. Ces actifs sont reconnus initialement à leur juste valeur en incluant les coûts de transaction encourus et sont évalués postérieurement au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Investissements maintenus jusqu'à l'échéance : Les investissements maintenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, dont les recouvrements sont fixes ou déterminables avec des échéance fixes, que le Groupe a l'intention effective et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui sont différents de ceux qui sont classés dans d'autres catégories. Les critères d'évaluation applicables aux instruments financiers classés dans cette catégorie sont les mêmes que ceux qui sont applicables aux prêts et comptes à recouvrer.
- Actifs financiers disponibles à la vente : Le Groupe classe dans cette catégorie les instruments financiers non dérivés qui sont désignés en tant que tels ou qui ne répondent pas aux exigences qui permettraient de les inclure dans les catégories antérieures, et qui correspondent presque dans leur quasi-totalité à des investissements financiers en capital. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les coûts de transaction directement imputables à l'achat. Après la reconnaissance initiale, les actifs financiers classés dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur, en comptabilisant le gain ou la perte dans « Autres éléments du résultat global », à l'exception des pertes pour dépréciation et des pertes et gains pour taux de change des instruments de dette. Les montants comptabilisés dans Autres éléments du résultat global sont enregistrés dans le résultat au moment de la sortie des actifs financiers et en cas de dépréciation, le cas échéant. Toutefois, les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés dans les résultats en suivant les critères exposés au paragraphe v) Reconnaissance de produits.

La Direction du Groupe Elecnor détermine la classification la plus appropriée à chaque actif au moment de son acquisition.

Groupe Elecnor retire un actif financier de son état de situation financière quand les droits contractuels à percevoir un « cash flow » pour cet actif ont expiré ou si cet actif est vendu ou transmis à une autre société, en transférant de manière substantielle tous les risques et avantages qui lui sont associés.

Catégorie d'instruments financiers à juste valeur

Nous donnons ci-après une analyse des instruments financiers qui sont évalués aux 31 décembre 2017 et 2016 à la juste valeur après leur reconnaissance initiale, regroupés par niveau du 1 au 3, selon le système de calcul de la juste valeur :

- Niveau 1 : leur juste valeur est obtenue par l'observation directe de leur cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 : leur juste valeur est déterminée par l'observation sur le marché d'inputs différents des prix inclus dans la catégorie 1, qui sont observés pour les actifs et passifs, soit directement (prix) ou indirectement (c'est-à-dire, obtenus des prix).
- Niveau 3 : leur juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation qui incluent des inputs pour les actifs et passifs non observés directement sur les marchés.

	Juste valeur au 31 décembre 2017			
Milliers d'euros	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Notes 11 et 15)	-	1 036	-	1 036
Participations nettes en capital (Note 11)	-	-	2 687	2 687
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	4 031	-	4 031
Passif non courant				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	(9 077)	-	(9 077)
Passif courant				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	(1 140)	-	(1 140)
	-	**(5 150)**	**2 687**	**(2 463)**

	Juste valeur au 31 décembre 2016			
Milliers d'euros	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Notes 11 et 15)	-	523	-	523
Participations nettes en capital (Note 11)	-	-	4 432	4 432
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	458	-	458
Passif non courant				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	(28 920)	-	(28 920)
Passif courant				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	(5 821)	-	(5 821)
	-	**(33 760)**	**4 432**	**(29 328)**

Dépréciation de la valeur des actifs financiers

Les actifs financiers sont analysés par la Direction du Groupe Elecnor afin de vérifier s'il existe un indicateur objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus postérieurement à la reconnaissance initiale de l'actif, et si cet événement ayant causé la perte a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou du groupe d'actifs financiers.

Le montant de la perte par dépréciation de la valeur des actifs financiers évalués au coût amorti est constitué par la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, en excluant les pertes de crédit futures qui n'ont pas été encoures, en escomptant le taux d'intérêt effectif original de l'actif.

La perte pour dépréciation de la valeur des actifs financiers évalués au coût amorti est reconnue en la portant au débit des résultats, et elle est réversible pendant les exercices postérieurs si la réduction peut être objectivement liée à un événement postérieur à sa reconnaissance. Cependant, la reprise de la perte a comme limite le coût amorti qu'auraient eu les actifs si la perte n'avait pas été enregistrée en raison de la dépréciation de la valeur. La reprise de la perte est comptabilisée dans le montant du compte de correction.

Le Groupe Elecnor considère comme indicateurs objectifs de la dépréciation de ses actifs financiers, entre autres, les suivants :

- La difficulté financière de l'émetteur ou de la contrepartie significative ;
- Le défaut ou retard dans le paiement ;
- La probabilité que le prestataire entre en banqueroute ou en réorganisation financière.

Passifs financiers

Les passifs financiers, y compris les Dettes commerciales et autres comptes à payer, qui ne sont pas classés à la juste valeur avec des changements dans le compte de résultat, sont reconnus initialement à leur juste valeur moins, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission de ces derniers. Postérieurement à la reconnaissance initiale, les passifs classés sous cette catégorie sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe annule un passif financier ou une partie de ce dernier lorsqu'elle a accompli l'obligation contenue dans le passif, ou qu'elle est légalement exemptée de la responsabilité principale contenue dans le passif, que ce soit en vertu d'un procès judiciaire ou par le créancier.

L'échange d'instruments de dette entre le Groupe et la contrepartie, ou les modifications substantielles des passifs reconnus initialement, sont comptabilisés comme une annulation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier, à condition que les instruments aient des conditions sensiblement différentes.

Le Groupe considère que les conditions sont sensiblement différentes si la valeur actuelle des flux de trésorerie escomptés selon les nouvelles conditions, y compris toute commission payée nette de toute commission reçue, et en utilisant pour effectuer l'escompte le taux d'intérêt effectif initial, diffère d'au moins 10% de la valeur actuelle escomptée des flux de trésorerie restants du passif financier initial.

Si l'échange est enregistré en tant qu'une annulation du passif financier initial, les coûts ou commissions sont comptabilisés dans les résultats comme faisant partie du résultat de celle-ci. Dans le cas contraire, les frais ou commissions ajustent la valeur comptable du passif et sont amortis selon la méthode du coût amorti sur la durée résiduelle du passif modifié.

Le Groupe a souscrit auprès de divers établissement financiers des contrats d'opérations de confirming pour la gestion des paiements aux fournisseurs. Le Groupe applique les critères antérieurs pour évaluer s'il doit décomptabiliser le passif initial avec les créanciers commerciaux et comptabiliser un nouveau passif avec les établissements financiers. Les passifs commerciaux dont la liquidation est gérée par les établissements financiers figurent au poste « Dettes commerciales et autres comptes à payer », dans la mesure où le Groupe n'ait cédé que la gestion des paiements aux établissements financiers, en se maintenant en tant qu'obligé primaire au paiement des dettes face aux créanciers commerciaux.

Comptabilité des opérations de couverture

Les activités du Groupe sont exposées principalement aux risques financiers dérivés des variations de taux de change et des taux d'intérêt. Pour couvrir ces risques, Groupe Elecnor utilise des assurances de change, « cross currency swaps » et des contrats de swap sur des taux d'intérêt aux fins de couverture.

Les instruments financiers dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture décrits ci-dessous sont classés et évalués en tant qu'actifs ou passifs financiers à la juste valeur, avec des changements dans les résultats.

Les dérivés financiers sont enregistrés initialement dans l'état de situation financière consolidé à leur juste valeur plus, s'il y en a et dans le cas de ceux qui accomplissent les critères de la comptabilité de couverture, les coûts de transaction qui sont directement attribuables au contrat de ces derniers, ou moins, s'il y en a, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission de ces derniers, les ajustements de la valeur nécessaires étant intégrés par la suite afin de refléter leur valeur de marché à tout moment. Les bénéfices ou les pertes de ces fluctuations sont enregistrés de la manière suivante :

- Dans les couvertures de flux de caisse, les changements dans la valeur de marché des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrés, dans la part dans laquelle ces couvertures ne sont pas effectives, sur le compte de résultat consolidé, en enregistrant la part effective à la rubrique « Autres éléments du résultat global » et se cumulent dans la rubrique « Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation » des capitaux propres. La perte ou le gain cumulé à cette rubrique est transféré au compte de résultat consolidé à mesure que l'élément couvert affecte le compte de résultat ou dans l'exercice dans lequel a lieu la cession.
  Le Groupe Elecnor réalise périodiquement un test de rendement de ses couvertures, élaboré de manière prospective et rétrospective. Toute opération de couverture est présentée en vue de son approbation au Conseil d'Administration de la Société correspondante du Groupe et au Conseil d'Administration d'Elecnor, S.A., et elle est documentée et signée par le Directeur Financier correspondant en suivant les conditions établies par l'IAS 39.
  Au début de la couverture le Groupe désigne et documente formellement les opérations de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie qu'il assume par rapport à ces dernières. La comptabilisation des opérations de couverture n'est applicable que lorsqu'il est prévu que la couverture sera hautement efficace dès le début de la couverture et pendant les exercices suivants afin de compenser les changements dans la juste valeur ou dans les flux de trésorerie attribuables au risque couvert, pendant la période pour laquelle cette couverture a été désignée (analyse prospective) et lorsque l'efficacité réelle se situera dans une fourchette de 80-125% (analyse rétrospective) et pourra être déterminée avec fiabilité.
  De la même façon, dans les couvertures des flux de trésorerie des transactions prévues, le Groupe évalue si ces transactions sont hautement probables ou si elles présentent une exposition aux variations des flux de trésorerie qui pourraient finalement avoir un impact sur le résultat de l'exercice.
- Au moment de la discontinuité de la couverture, la perte ou le gain cumulés à cette date à la rubrique « Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation » sont maintenus à cette rubrique jusqu'à ce que soit réalisée l'opération couverte, moment où le bénéfice ou la perte de cette opération seront ajustés. Si l'on n'attend pas que l'opération couverte se produise, la perte ou le gain reconnu à cette rubrique sera imputé au compte de résultats.

Les dérivés implicites dans d'autres instruments financiers, le cas échéant, sont comptabilisés séparément quand leurs caractéristiques et risques ne sont pas étroitement liés aux instruments financiers dans lesquels ils sont implicites et à condition que l'ensemble ne soit pas comptabilisé à la valeur de marché, les variations de valeur étant enregistrées en charge ou au crédit du compte de résultats consolidé.

n) Actions propres en portefeuille-

L'acquisition par le Groupe d'instruments de capitaux propres de la Société mère est présentée au coût d'acquisition, ces instruments étant enregistrés pour leur coût total en tant que composante séparée en minorant la rubrique « Capitaux propres - Autres réserves » de l'état de situation financière consolidé pour un montant d'environ 21 232 milliers d'euros (21 989 milliers d'euros au 31 décembre 2016). Au 31 décembre 2017 elles représentaient 2,66 % (2,83% au 31 décembre 2016) du capital émis à cette date (Note 13).

Dans les transactions réalisées avec des instruments de capitaux propres aucun résultat n'est comptabilisé. L'amortissement postérieur des instruments de la Société mère donne lieu à une réduction du capital social pour le montant de la valeur nominale de ces actions, et la différence positive ou négative entre le prix d'acquisition et la valeur nominale des actions est débitée ou créditée dans les comptes de réserve.

Les bénéfices et pertes obtenus par Groupe Elecnor dans la cession de ces actions propres sont enregistrés également à la rubrique « Capitaux propres - Autres réserves » de l'état de situation financière consolidé ci-joint.

o) Distributions aux actionnaires-

Les dividendes, que ce soit en espèces ou en nature, sont comptabilisés en tant qu'une réduction des capitaux propres au moment où ils sont approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, l'acompte sur dividende approuvé par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2017 est diminué des fonds propres du Groupe Elecnor (Note 5). Cependant, le dividende complémentaire proposé par le Conseil d'Administration d'Elecnor à son Assemblée Générale d'actionnaires n'est pas déduit des fonds propres tant que celle-ci ne l'a pas approuvé.

p) Bénéfices par action-

Le bénéfice de base par action est calculé comme le quotient de la division du bénéfice net de la période attribuable à Elecnor par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant cette période, sans inclure le nombre moyen d'actions d'Elecnor en portefeuille.

De son côté, le bénéfice par action dilué est calculé comme le quotient de la division du résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté par la moyenne pondérée des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les actions ordinaires potentielles étaient converties en actions ordinaires de la société.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le bénéfice de base par action coïncide avec le dilué, puisqu'il n'y a pas eu d'actions potentielles en circulation durant cet exercice.

q) Stocks-

Cette rubrique de l'état de situation financière consolidé reprend les actifs que Groupe Elecnor :

- Maintient pour leur vente dans le cours ordinaire de son activité ;
- A en cours de production, de construction ou de développement dans ce but sauf en ce qui concerne les travaux en cours, pour lesquels la reconnaissance de produits est réalisée comme indiqué au paragraphe v.1 ; ou
- Prévoit de les consommer dans le processus de production ou dans la prestation de services.

Les stocks sont évalués à la plus petite des deux valeurs suivantes : leur coût et leur valeur nette réalisable. Le coût inclut toutes les charges dérivées de leur acquisition et de leur transformation, y compris celles encourues pour les placer dans leurs conditions et leur emplacement actuels.

Si les stocks sont des produits qui ne sont pas normalement interchangeables entre eux, leur coût est établi spécifiquement, tandis que pour le reste on utilise la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette réalisable est le prix estimé de vente moins les coûts estimés pour achever leur production et ceux nécessaires pour effectuer la vente.

La composition de la rubrique « Stocks » du Groupe Elecnor pour les exercices 2017 et 2016 est la suivante :

Milliers d'euros

	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières et autres approvisionnements	6 318	8 551
Stocks commerciaux	291	710
Produits semi-finis et finis	2 094	5 686
	8 703	14 947

r) Trésorerie et autres moyens de trésorerie-

La trésorerie et autres moyens équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue auprès des établissements de crédit. Sont également inclus à ce titre les autres investissements à court terme très liquides, à condition qu'ils soient facilement convertibles en montants en numéraire et que le risque de changement de la valeur auquel ils sont exposés soit insignifiant. Sont compris à cet effet, les investissements dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition.

Le Groupe classe les flux de trésorerie correspondant aux intérêts reçus et payés et aux dividendes reçus et payés en tant qu'activités de financement et d'investissement.

s) Subventions officielles d'Administrations publiques-

Les subventions officielles d'Administrations publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable de l'accomplissement des conditions associées à leur octroi et à l'encaissement de ces dernières.

Subventions de capital

Les subventions de capital accordées sous la forme d'actifs monétaires sont comptabilisés en les portant au crédit de la rubrique « Passif non courants – subventions » de l'état de situation financière consolidé, et sont imputées dans la

rubrique « Autres produits » au fur et à mesure que les actifs financiers correspondants sont amortis.

Au 31 décembre 2017, le Groupe Elecnor a reçu des subventions de capital pour un montant de 5,9 millions d'euros (7,6 millions d'euros en 2016), non encore imputées aux résultats. Le montant des subventions officielles de capital imputé au résultat dans l'exercice 2017 a été de 492 milliers d'euros environ (596 milliers d'euros en 2016) et sont enregistrés à la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont imputées aux résultats dans l'exercice dans lequel se produisent les charges subventionnées correspondantes. La rubrique « Autres produits d'exploitation » des comptes de résultats consolidés correspondant aux exercices 2017 et 2016 inclut respectivement à ce titre des montants d'environ 3 361 et 3 849 milliers d'euros, respectivement. La plupart des subventions d'exploitation reçues par le Groupe Elecnor dans l'exercice 2017 se rapportent aux coûts supportés par Deimos Space, S.L.U. et ses filiales dans le développement de leurs activités.

t) Provisions-

La politique du Groupe est celle de constituer des provisions pour le montant estimé nécessaire pour faire face efficacement aux responsabilités, légales ou implicites, probables ou certaines, issues de contingences, de litiges en cours ou d'obligations, qui surgissent comme résultat d'événements passés, à condition que soit probable le fait de se défaire de ressources et qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de leur montant. Leur dotation est effectuée à la naissance de la responsabilité ou de l'obligation (Note 16) en charge de la rubrique du compte de résultats correspondante selon la nature de l'obligation pour la valeur présente de la provision quand l'effet de l'actualisation de l'obligation est significatif.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture des déboursements nécessaire pour annuler l'obligation présente, après avoir tenu compte des risques et incertitudes liés à la provision.

Les obligations isolées sont évaluées en fonction du résultat individuel qui semble le plus probable. Si l'obligation implique un groupe nombreux de postes homogènes, celle-ci est évaluée en pondérant les résultats possibles en fonction de leurs probabilités.

Les provisions n'incluent pas l'effet fiscal.

Les provisions sont annulées dans les résultats lorsqu'une sortie de ressources pour annuler ladite obligation n'est pas probable. La reprise est effectuée dans le poste de résultats où la charge correspondante a été enregistrée et l'excédent, le cas échéant, est comptabilisé dans le poste « Autres produits ».

Par ailleurs, les passifs contingents ne sont pas comptabilisés s'ils correspondent à des obligations possibles (qui dépendent du fait que se produisent ou non des événements futurs incertains) ou à des obligations présentes qui ne remplissent pas la condition de reconnaissance de provision (parce qu'elles ne sont pas probables ou parce que leur montant ne peut être quantifié avec fiabilité) (Notes 16 et 20).

Provisions pour démantèlement

Les provisions auxquelles il est fait référence dans ce paragraphe sont comptabilisées selon les critères généraux de comptabilisation des provisions et sont enregistrées en tant que valeur la plus élevée du coût des éléments des immobilisations corporelles avec lesquels elles sont associées (voir le paragraphe i).

u) Indemnités de licenciement-

Les indemnités de licenciement sont comptabilisées à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où sont comptabilisés les coûts d'une restructuration que représente le versement d'indemnités de licenciement.

Dans le cas des indemnités de licenciement découlant de la décision des employés d'accepter une offre, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où prend effet une restriction sur la capacité du Groupe à retirer son offre.

Dans le cas des indemnités de licenciement involontaire, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre quand il a communiqué le plan aux employés concernés ou aux représentants syndicaux, et les actions nécessaires afin de le compléter indiquent qu'il est improbable qu'il se produise des changements significatifs dans ce plan, et quand le nombre d'employés qui vont être licenciés a été identifié, ainsi que la catégorie de l'emploi ou des fonctions et le lieu de travail et la date de licenciement prévue, le Groupe établissant alors les indemnités de licenciements que les employés vont percevoir, avec suffisamment de détails afin que les employés puissent déterminer le type et le montant des rétributions qu'ils recevront au moment du licenciement.

v) Reconnaissance de produits-

Les produits pour ventes et prestation de services sont comptabilisés à la valeur de marché des biens ou droits reçus en contre-prestation pour les biens et services prêtés, selon les cas, dans le courant de l'activité normale des sociétés du groupe, nets des déductions et des impôts applicables.

v.1 Contrats de construction

Si le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et charges correspondants sont comptabilisés à travers l'application de la méthode du degré d'avancement, c'est-à-dire, en fonction du degré de réalisation de chacun des travaux à la date de l'état de situation financière.

Cela suppose que soit reconnu comme produit dans chaque exercice le pourcentage des produits totaux estimés, que représentent les coûts engagés dans cet exercice par rapport aux coûts totaux estimés.

Les produits ordinaires des contrats de construction comprennent le montant initial du budget convenu, toute modification incluse dans la portée des travaux prévus au contrat, ainsi que les montants liés à des réclamations considérées comme étant probables, à condition que ces derniers éléments puissent être évalués de façon fiable. De même, les coûts des contrats de construction comprennent les coûts directement liés au contrat, ceux liés à l'activité du contrat en général qui peuvent être imputés à celui-ci et tout autre coût transmis au client, selon les termes du contrat. Les coûts du contrat incluent également les coûts encourus au cours de sa négociation, s'ils peuvent être identifiés et évalués de façon fiable, et à condition qu'il soit considéré que l'acceptation du contrat de la part du client est probable .

Les pertes qui pourraient se produire sur les chantiers en cours sont toutes enregistrées quand elles sont connues ou peuvent être estimées.

Le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière consolidé un unique montant brut, actif ou passif, correspondant aux positions débitrices ou créditrices maintenues avec les clients. Ce montant correspond à la différence positive (actif) ou négative (passif) entre les coûts encourus plus les profits comptabilisés dans les résultats, et la somme des pertes comptabilisées dans les résultats et les certifications effectuées et facturées.

Les montants correspondant aux décomptes ou facturations anticipés sont enregistrés à la rubrique « Dettes commerciales et autres comptes à payer - Avance de clients et facturation anticipée » du passif de l'état de situation financière consolidé ci-joint, pour les montants de 332 313 milliers d'euros et 468 496 milliers d'euros, respectivement, aux 31 décembre 2017 et 2016 (Note 17).

Le Groupe Elecnor a comptabilisé comme chiffre d'affaires, en ce qui concerne les divers contrats de degré d'avancement et prestation de services qu'il maintient, des montants d'environ 2 172 millions et 1 866 millions d'euros, respectivement, aux 31 décembre 2017 et 2016 (Note 21). Par ailleurs, le montant des coûts encourus dans les contrats de construction et prestation de services dans l'exercice 2017 s'élève à 1 858 millions d'euros (1 583 millions d'euros dans l'exercice 2016).

Enfin, les montants correspondant aux retenues dans les paiements effectués par les clients s'élèvent respectivement à 33 369 milliers et 30 725 milliers d'euros, pour les exercices 2017 et 2016, et sont repris à la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif de l'état de situation financière consolidé ci-joint.

v.2 Prestation de services

Les produits ordinaires dérivés de la prestation de services sont comptabilisés en tenant compte tenu du degré de réalisation de la prestation à la date de clôture lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de manière fiable. Cette circonstance se produit lorsque le montant des produits, le degré de réalisation, les coûts déjà encourus et ceux en attente d'être encourus peuvent être évalués avec fiabilité et qu'il est probable que les bénéfices économiques dérivés de la prestation du service soient reçus.

v.3 Intérêts et dividendes-

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux de mise à jour qui ajuste la valeur comptable d'un instrument financier sur les flux de trésorerie estimés tout au long de la vie utile attendue de l'instrument, en fonction de ses conditions contractuelles et sans tenir compte des pertes ultérieures pour risques de crédit.

Les produits de dividendes provenant d'investissements dans des instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultats à la naissance des droits pour le Groupe à les percevoir.

w) Impôt sur les bénéfices-

La charge ou le produit au titre d'impôt sur les bénéfices comprend tant l'impôt courant que l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant à payer ou à récupérer de l'impôt sur les bénéfices, celui-ci étant lié au gain ou à la perte fiscale consolidée de l'exercice. Les actifs ou passifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices sont évalués d'après les montants dont on prévoit qu'ils seront à verser ou à récupérer auprès des autorités fiscales, en utilisant la législation et aux taux d'imposition approuvés et en attente d'être approuvés à la date de clôture de l'exercice.

Les passifs pour impôt différé sont les montants à payer à l'avenir à titre d'impôt sur les sociétés qui sont liés à des différences temporaires imposables, tandis que les actifs pour impôt différé sont les montants à récupérer au titre de l'impôt sur les sociétés en raison de l'existence de différences temporaires déductibles, d'assiettes imposables négatives compensables ou de déductions en attente d'application. À ces effets, l'on entend par différence temporaire la différence existant entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur assiette fiscale.

L'impôt courant ou différé sur les bénéfices est inscrit aux résultats, sauf s'il découle d'une transaction ou événement économique inscrit dans le même exercice ou un autre exercice différent, dans la valeur nette ou un regroupement d'entreprises.

S'il existe une incertitude quant à l'acceptation d'un traitement fiscal de la part de l'autorité fiscale correspondante, le Groupe comptabilise le possible actif ou passif conformément aux normes sur les actifs contingents et les provisions.

Comptabilisation de passifs pour impôt différé

Le Groupe comptabilise tous les passifs pour impôt dans tous les cas.

Comptabilisation d'actifs pour impôt différé

Le Groupe comptabilise tous les actifs pour impôt différé hormis si :

- il est probable qu'il existe des bénéfices imposables dans l'avenir suffisants pour les compenser ou lorsque la législation fiscale prévoit la possibilité d'une conversion future d'actifs pour impôt différé en un crédit exigible face à l'Administration publique. Toutefois, les actifs découlant de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs issus d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a pas de conséquences sur les résultats comptables et sur l'assiette imposable à la date de la transaction, ne sont pas comptabilisés ;
- ils correspondent à des différences temporelles liées à des investissements dans des sociétés dépendantes, associées et des coentreprises, dans la mesure où les différences temporelles seront inversées dans un avenir prévisible et que des bénéfices imposables sont attendus à l'avenir pour compenser les différences.

Il est considéré probable que le Groupe dispose de bénéfices imposables suffisants pour récupérer les actifs pour impôt différé pourvu qu'il existe des différences temporelles imposables en quantité suffisante auprès de la même autorité fiscale et pour le même contribuable dont la reprise est attendue dans le même exercice fiscal que celui lors duquel il est prévu que soit repris les différences temporelles déductibles, ou pour les exercices lors desquels une perte fiscale, due à une différence temporelle déductible, peut être compensée par des bénéfices antérieurs ou postérieurs.

Afin de déterminer les bénéfices imposables futurs, le Groupe tient compte des possibilités de planification fiscale, à condition qu'il ait l'intention de les adopter ou qu'il est probable qu'il va les adopter.

Évaluation des actifs et des passifs pour impôt différé

Les actifs et passifs pour impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt à appliquer lors des exercices au cours desquels il est prévu de réaliser les actifs ou payer les passifs, conformément à la réglementation et aux taux en

vigueur ou approuvés et en attente d'être publiés et après avoir pris en compte les conséquences fiscales découlant de la façon dont le Groupe pense récupérer les actifs ou régler les passifs. À cet effet, le Groupe a considéré l'abattement pour reprise de mesures temporelles développé dans la trente-septième disposition transitoire de la loi 27/2014, du 27 novembre 2014, relative aux impôts sur les sociétés, comme une régularisation au taux d'imposition applicable à la différence temporelle déductible associée à la non-déductibilité des amortissements effectués pendant les exercices 2013 et 2014 et à la mise à jour des comptes de résultat de la loi 16/2012, du 27 décembre 2012.

Le Groupe révise, à la date de clôture de l'exercice, la valeur comptable des actifs pour impôt différé dans le but de réduire cette valeur dans la mesure où il n'est pas probable qu'il existera des assiettes imposables positives futures suffisantes pour les compenser.

Les actifs pour impôt différé qui ne remplissent pas les conditions antérieures ne sont pas comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé. Le Groupe révise de nouveau, à la clôture de l'exercice, si les conditions sont remplies pour comptabiliser les actifs pour impôt différé qui n'avaient préalablement pas été comptabilisés.

Classification

Les actifs et passifs pour impôt différé sont comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé en tant qu'actifs ou passifs non courants, quelle que soit leur date attendue de réalisation ou liquidation.

x) État des flux de trésorerie consolidé-

Dans l'état des flux de trésorerie consolidés, préparé selon la méthode indirecte, on a utilisé les expressions suivantes, dans le sens indiqué :

- Flux de trésorerie. Entrées et sorties d'argent liquide et de ses équivalents, ceux-ci étant entendus comme les investissements à court terme de grande liquidité et sans risque significatif d'altération de leur valeur.
- Activités d'exploitation. Activités typiques des entités qui forment Groupe Elecnor, et autres activités qui ne peuvent pas être qualifiées d'investissement ou de financement.
- Activités d'investissement. Celles d'acquisition, cession ou disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non inclus dans la trésorerie et ses équivalents.
- Activités de financement. Activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation correspondent aux opérations courantes du Groupe. À cet égard, au cours de l'exercice 2017 divers projets ont été exécutés, pour lesquels des paiements d'avances ont été reçus pendant l'exercice 2016, avec leur impact correspondant sur l'ajustement du fonds de roulement. Avec un impact sur cette même rubrique, la Société mère détient des factures escomptées de clients dans ses lignes de factoring à la clôture de l'exercice 2017, pour un montant sensiblement inférieur par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

De même, les flux nets de trésorerie de l'activité d'investissement sont principalement dues aux nouveaux investissements dans les immobilisations corporelles et les concessions (voir note 9 et 11) et aux baisses dans le périmètre de consolidation (voir note 2.f).

En outre, les flux de trésorerie nets des activités de financement correspondent principalement au montant de billets à ordre émis et annulés sur le Marché alternatif obligataire (MARF) en 2017 par rapport à l'exercice 2016, ainsi qu'à l'émission d'obligations de projet destinée au financement des lignes de transmission du Chili (voir Note 14).

y) Informations financières par segment-

Un segment d'exploitation et une composante du Groupe qui réalise des activités qui peuvent fournir des produits ordinaires et entrainer des dépenses, dont les résultats d'exploitation sont révisés régulièrement par la plus haute autorité en matière de prises de décision portant sur l'exploitation du Groupe, afin de se prononcer sur les ressources qui doivent être assignées au segment, évaluer ses performances et pour lequel des informations financières distinctes sont disponibles.

z) Environnement-

Le Groupe effectue des opérations dans le but principal de prévenir, réduire ou réparer les dégâts susceptibles d'être provoqués par ses activités sur l'environnement.

Les charges liées aux activités environnementales sont inscrites en tant qu'Autres charges d'exploitation durant l'exercice où elles sont encourues.

Les éléments des immobilisations corporelles acquis dans le but d'être utilisés de façon durable durant son activité et dont la finalité principale est de minimiser l'impact environnemental et de protéger et améliorer l'environnement, y compris la réduction ou élimination de la pollution future des opérations du Groupe, sont inscrits en tant qu'actifs au moyen de l'application de critères d'évaluation, présentation et ventilation cohérents avec ceux qui sont mentionnés au paragraphe i.

aa) Monnaie étrangère-

La monnaie fonctionnelle de la Société mère est l'euro. Par conséquent, tous les soldes et transactions exprimés dans des monnaies différentes de l'euro sont considérés exprimés en monnaie étrangère.

Les opérations réalisées dans une monnaie différente de l'euro sont enregistrées en euros aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Durant l'exercice, les différences qui se produisent entre le taux de change comptabilisé et celui qui est en vigueur à la date du recouvrement ou du paiement sont enregistrées en charge ou au crédit des résultats, sauf dans les cas suivants :

- Écarts de change dérivées d'opérations de couverture ou « hedging » (Note 15).
- Écarts de change dérivés d'un passif en monnaie étrangère qui est traité en comptabilité comme une couverture pour l'investissement net de l'entreprise dans une entité étrangère.

Par ailleurs, la conversion des valeurs à revenu fixe, ainsi que les crédits et débits en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle au 31 décembre de chaque année, est effectuée au taux de change de clôture.

Les différences d'évaluation produites sont enregistrées en charge ou au crédit du poste « Écarts de change » du compte de résultat consolidé.

Les opérations réalisées en monnaie étrangère, dans lesquelles le Groupe Elecnor a décidé de mitiger le risque du taux de change moyennant la contraction de dérivés financiers ou autres instruments de couverture, sont enregistrées selon les principes décrits à la Note 3.m.

En général, les monnaies fonctionnelles des entités consolidées et associées sises à l'étranger coïncident avec leurs monnaies de représentation. De même, aucune des monnaies fonctionnelles des entités consolidées et associées établies à l'étranger ne correspond à des économies considérées hyper inflationnistes selon les critères établis à ce sujet par les Normes Internationales d'Information Financière, sauf dans le cas de Venezuela. Â la clôture comptable des exercices 2017 et 2016, ces états financiers ont été ré-exprimés en termes de l'unité de mesure ayant cours aux 31 décembre 2017 et 2016. Les états financiers du Venezuela étaient élaborés en utilisant la méthode du coût historique et ont été ré-exprimés en appliquant un indice général des prix de 2 873,96% (700% en 2016). Au 31 décembre 2017, l'impact cumulé de cette réexpression dans les capitaux propres s'élève à environ 6 483 milliers d'euros (environ 2 496 milliers d'euros, au 31 décembre 2016).

4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Elecnor est exposée à certains risques financiers qu'elle gère moyennant le regroupement de systèmes d'identification, mesure, limitation de concentration et supervision. La gestion et la limitation des risques financiers s'effectuent de manière coordonnée entre la Direction Corporative et les différentes Unités d'Activité et Filiales qui composent le Groupe. Les opérations relatives à la gestion des risques financiers sont approuvées au plus haut niveau de décision et conformément aux normes, aux politiques et aux procédures établies.

Risque de taux de change

Le risque de marché concernant le taux de change est la conséquence des opérations que mène le Groupe sur les marchés internationaux dans le cours de ses opérations. Une part des produits et charges d'approvisionnements est exprimée en monnaies distinctes de la monnaie fonctionnelle. C'est pourquoi pourrait exister le risque que les fluctuations dans les taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle puissent affecter les résultats du Groupe.

Pour gérer et minimiser ce risque Elecnor utilise des stratégies de couverture, puisque l'objectif est de générer des bénéfices uniquement à travers le développement des activités ordinaires qu'elle mène et non pas à travers la spéculation sur les fluctuations du taux de change.

Les instruments utilisés pour obtenir cette couverture sont essentiellement l'endettement référencé à la devise de recouvrement du contrat, les assurances de change et les opérations de swap au moyen desquels Elecnor et l'entité financière échangent les courants d'un prêt exprimé en euros pour les courants d'un autre prêt exprimé dans une autre devise, ainsi que l'utilisation de « panier de monnaies » pour couvrir des financements mixtes indexés à différentes devises.

Au 31 décembre 2017, si l'euro s'était déprécié/apprécié de 10% par rapport au dollar nord-américain, et si le reste des variables constantes s'était maintenu, le bénéfice consolidé après impôts aurait été supérieur et inférieur de 14 885 milliers d'euros et de 12 179 milliers d'euros, respectivement (16 425 milliers d'euros et 13 439 milliers d'euros, respectivement, en 2016), en raison principalement de la conversion de la rubrique « Débiteurs commerciaux et comptes à payer ».

Le Groupe est principalement exposé à un risque de taux de change du dollar pour des opérations avec cette devise. Les principales expositions du Groupe au risque de taux de change au 31 décembre 2017 et 2016 sont détaillées ci-dessous : Les tableaux ci-joints reflètent la valeur comptable des instruments financiers ou des classes d'instruments financiers du Groupe libellés en devise étrangère :

Exercice 2017

	Milliers d'euros				
	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Investiss dans les entreprises du groupe à court terme	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
MXN	-	2 034	-	-	-
USD	29 655	107 967	42 285	3 226	(4 510)
DZD	-	21 184	-	-	(12 255)
GBP	5 099	-	-	-	-
HTG	-	10 050	-	-	(9 255)
JOD	-	5 950	-	-	(6 747)
OMR	-	7 347	-	2 792	-
AOA	-	1 125	-	1 069	-
HNL	-	-	-	-	(5 320)
TOTAL	**34 754**	**155 657**	**42 285**	**7 087**	**(38 087)**

Exercice 2016

	Milliers d'euros				
	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Investiss dans les entreprises du groupe à court terme	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
MXN	-	4 799	13 477	165	(4 285)
USD	31 451	162 586	3 287	8 687	(8 907)
DZD	-	25 480	-	845	(17 473)
GBP	8 214	857	-	-	-
HTG	-	7 624	-	-	(3 875)
JOD	-	23 846	-	105	(39 606)
PEN	-	15 350	8 487	-	-
BRL	-	2 083	-	-	-
OMR	-	8 674	-	1 199	(5 444)
AOA	-	335	-	6 875	-
AUD	-	1 372	7 912	-	-
TOTAL	**39 665**	**253 006**	**33 163**	**17 876**	**(79 590)**

Risque de taux d'intérêt-

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. Elecnor bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, en rapport essentiellement avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets thermosolaires et des concessions d'infrastructures électriques, et qui sont réalisés sous la modalité de « Project financing ». Ce type de contrats requiert que soient clos contractuellement les Risques d'Intérêt moyennant des contrats d'instrument de couverture de taux.

Tant pour les financements de type « Project Financing » que pour les financements de l'entreprise, la plupart de l'endettement est établi contractuellement à un taux d'intérêt variable, en utilisant, s'il y a lieu, des instruments de couverture pour minimiser le risque d'intérêt du financement. Les instruments de couverture qui sont spécifiquement assignés à de dette financière et qui ont au maximum les mêmes montants nominaux et les même dates d'échéance que les éléments couverts, et sont essentiellement des « swaps » des taux d'intérêts (IRS), dont la finalité est d'avoir un taux d'intérêt fixe pour les financements concertés à l'origine à des taux d'intérêt variables. Quoi qu'il en soit, les couvertures de taux d'intérêt sont contractées selon un critère d'efficience comptable.

La sensibilité de la dette du Groupe Elecnor face aux fluctuations du taux d'intérêt, en considérant les instruments de couverture existants (Notes 14 et 15), est la suivante :

Exercice	Milliers d'euros		
	Augmentation/baisse du taux d'intérêt (points de base)	Effet sur le résultat (avant impôts)	Effet sur les capitaux propres (avant impôts)
	+50	(1 730)	(1 730)
2017	-50	1 431	1 431

Exercice	Milliers d'euros		
	Augmentation/baisse du taux d'intérêt (points de base)	Effet sur le résultat (avant impôts)	Effet sur les capitaux propres (avant impôts)
	+50	(2 611)	(2 611)
2016	-50	2 119	2 119

Autres risques de prix-

De même, le Groupe est exposé de façon moins significative au risque que ses flux de caisse et ses résultats soient affectés, entre autres, par l'évolution du prix de l'énergie. Dans ce sens, pour gérer et minimiser ce risque, le Groupe utilise ponctuellement des stratégies de couverture (Note 6 et 7).

Risque de liquidité-

Le risque de liquidité est mitigé par la politique consistant à maintenir la trésorerie et les instruments hautement liquides et non spéculatifs à court terme, comme l'acquisition temporaire de Bons du Trésor avec condition de rachat non optionnel et impositions en dollars à très court terme à travers des entités de crédit de premier ordre afin de pouvoir honorer ses engagements futurs, ainsi que les contrats de facilités de crédit engagées pour un montant suffisant pour affronter les besoins prévus.

Les échéances des passifs financiers sont détaillées dans la Note 14.

Risque de crédit

Le principal Risque de Crédit est attribuable à des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où une contrepartie ou un client n'honore pas ses engagements contractuels. Pour mitiger ce risque, on opère avec des clients présentant un historique de crédit approprié ; en outre, vu l'activité et les secteurs dans lesquels opère le Groupe, Elecnor dispose de clients de haute qualité de crédit. Toutefois, dans des ventes internationales à des clients non récurrents, on utilise des mécanismes tels que les avances, la lettre de crédit irrévocable et couverture de polices d'assurance pour garantir le recouvrement. Une analyse de la solvabilité financière du client est par ailleurs réalisée et des conditions spécifiques sont incluses dans le contrat afin de garantir le recouvrement.

Dans le cas des parcs d'éoliennes, l'énergie produite selon le cadre règlementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère de l'Industrie. Pour leur part, Ventos do Sul Energia, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energia, S.A. et Ventos dos Índios Energia, S.A. (Brésil) ont signé des contrats de vente de l'énergie électrique qu'elles produisent pour une période de 20 ans par le biais de contrats à long terme conclus avec les compagnies de distribution électrique brésiliennes correspondantes. De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente de l'énergie électrique qu'elle générera, durant une période de 20 ans, avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission, concrètement celles pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession, l'Opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système et indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs, entreprises de transmission connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. De cette manière, le système électrique national garantit le paiement à la concessionnaire. Il est à signaler à cet égard

que le Groupe, qui exploite ces lignes depuis des années, n'a enregistré aucun défaut de paiement de la part des utilisateurs de ces dernières.

Les lignes de transmission du Chili appartiennent quant à elles au système national de transmission (auparavant dénommé système de base), dans lequel le Coordinateur Électrique National (CEN) est responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission. Le régime actuellement en vigueur sera appliqué jusqu'en décembre 2018, dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution seront intégrées parmi les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existera un portefeuille plus diversifié de responsables du paiement. La garantie de paiement du système national de transmission se base sur une procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Elecnor tente toujours de prendre toutes les mesures possibles pour mitiger ce risque et procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation. La Note 12.a inclut les détails du montant échu des « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » et du montant déprécié au 31 décembre 2017.

Risque régulateur.

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, Elecnor mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultat consolidé.

5. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration d'Elecnor, S.A. (Société mère du Groupe Elecnor) proposera à sa réunion du mois de mars, comme dans les exercices antérieurs, la distribution du résultat de l'exercice 2017, en établissant donc alors la part de ce dernier qui sera destinée au dividende complémentaire et aux réserves libres.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017 il a été approuvé de distribuer un dividende complémentaire, pour un montant de 19 517 milliers d'euros, correspondant à un dividende par action de 0,28 euros compte tenu de l'acompte sur dividende de l'exercice versé en janvier 2017 pour un montant de 4 481 milliers d'euros. Le Conseil d'Administration de la Société mère a approuvé à sa réunion du 22 novembre 2017 la distribution d'un acompte sur dividende de l'exercice 2017 pour un montant de 4 611 milliers d'euros, environ, lequel a été enregistré en diminuant les capitaux propres à la rubrique « Acompte sur dividende de l'exercice » du passif de l'état de situation financière consolidé ci-joint, qui a été versé le 17 janvier 2018.

Ces montants à distribuer ne dépassaient pas les résultats obtenus depuis la fin du dernier exercice par la Société mère, après avoir déduit l'estimation de l'impôt sur les sociétés à payer sur ces résultats, conformément aux dispositions de l'article 277 du texte consolidé de la loi espagnole sur les sociétés de capitaux.

L'état comptable prévisionnel présenté conformément aux exigences légales antérieures, qui mettait en évidence l'existence de suffisamment de liquidités pour distribuer le dividende susmentionné, était le suivant :

SITUATION DU CIRCULANT AU 31 OCTOBRE 2017
(À l'exclusion des Stocks et Comptes de régularisation)

Milliers d'euros	
Valeurs réalisables-	
Clients	747 616
Autres comptes	127 968
	875 584
Dettes à court terme	
Fournisseurs	268 393
Prêts à court terme	259 293
Autres comptes	138 759
	666 445
TOTAL CIRCULANT	**209 139**
Disponibilités de la trésorerie :	
Comptes de caisse/banques (y compris monnaie étrangère)	69 168
TOTAL TRÉSORERIE	**69 168**
Acompte sur dividende brut proposé-	
(0,053 euros pour 87 000 000 actions)	4 611
% sur le bénéfice net à cette date	23,24%
% sur le solde circulant + trésorerie	1,66%

6. INFORMATION PAR SEGMENT

L'IAS 8 requiert que les segments opérationnels soient identifiés d'après l'information que la gérance de l'entité utilise pour prendre des décisions au sujet de questions concernant les opérations. Dans ce sens, les Administrateurs de la Société mère considèrent que les segments dont ils doivent donner l'information parce qu'ils constituent la base sur laquelle le Groupe prend ses décisions pour assigner des ressources et dont les résultats d'opération sont révisés régulièrement par la première autorité pour évaluer leur rendement, sont les segments des Infrastructures et Patrimoine. Par ailleurs, sur chacun de ces marchés sont obtenus des produits correspondant aux différentes activités que mène le Groupe.

Le segment des capitaux propres englobe aussi bien les activités de concessions que celle d'exploitation des parcs éoliens étant donné que l'évolution et le suivi des résultats produits par les deux sont mesurés et gérés conjointement ; ainsi que la prise de décisions stratégiques de l'entreprise.

a) Information sur les segments d'activité-

Les actifs et passifs d'usage général, ainsi que les résultats générés par eux n'ont pas fait l'objet d'une assignation aux autres segments. De même, les postes de conciliation qui surgissent de la comparaison du résultat de l'intégration des états financiers des différents segments d'opération (qui sont dressés selon des critères de gestion) avec les états financiers consolidés du Groupe Elecnor n'ont pas fait non plus l'objet d'une assignation. Dans l'information donnée ci-après ces éléments apparaissent sous la rubrique de « Corporatifs ».

L'information relative aux segments d'opération est détaillée ci-après :

a) Le détail des rubriques du compte de résultat par segment aux 31 décembre 2017 et 2016 est le suivant :

Exercice 2017

	Milliers d'euros				
	Infrastructures	Patrimoine	Corporatifs	Intersegments	Total au 31/12/2017
Compte de résultat					
Montant net du chiffre d'affaires	2 119 434	232 018	-	(34 666)	2 316 786
Résultat d'exploitation	117 612	86 529	(22 351)	(42)	181 748
Produits financiers	17 212	63 380	-	-	80 592
Charges financières	(15 738)	(75 770)	-	77	(91 431)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(97)	(420)	-	-	517
Écarts de change	(41 588)	2 536	(607)	(35)	(39 694)
Dépréciation et résultats pour cession des immobilisations financières	75	(11)	-	-	64
Participation au bénéfice net des entreprises associées	653	(66)	-	-	587
Impôt sur les bénéfices	(15 925)	(26 865)	7 861	(575)	(35 504)
Résultats minoritaires	70	(25 345)	-	657	(24 618)
Résultat consolidé Société mère	62 274	23 968	(15 097)	82	71 227

Exercice 2016

Milliers d'euros					
	Infrastructures	Patrimoine	Corporatifs	Intersegments	Total au 31/12/2016
Compte de résultat					
Montant net du chiffre d'affaires	1 891 910	211 213	200	(68 187)	2 035 136
Résultat d'exploitation	88 020	89 841	(11 106)	(27)	166 728
Produits financiers	9 547	57 224	1 085	-	67 856
Charges financières	(21 369)	(79 342)	-	-	(100 711)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	736	(250)	-	-	486
Écarts de change	(960)	(5 986)	-	-	(6 946)
Dépréciation et résultats pour cession des immobilisations financières	(314)	-	-	-	314
Participation au bénéfice net des entreprises associées	4 902	(4 787)	2 095	-	2 210
Impôt sur les bénéfices	(27 571)	(18 370)	3 031	(663)	(43 573)
Résultats minoritaires	-	(18 497)	-	1 226	(17 271)
Résultat consolidé Société mère	52 989	19 834	(4 895)	537	68 465

b) Le détail des actifs et passifs par segment aux 31 décembre 2017 et 2016 est le suivant :

Exercice 2017

	Milliers d'euros				
	Infrastructures	Patrimoine	Corporatifs	Intersegments	Total au 31/12/2017
Actif-					
Immobilisations corporelles	116 072	1 033 946	-	77	1 149 941
Actifs incorporels	34 881	108 643	-	-	143 524
Impôts différés actifs	63 642	36 312	2 147	4 099	106 200
Stocks	7 371	1 332	-	-	8 703
Débiteurs	973 900	63 241	12 645	(198)	1 049 588
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	68 637	84 491	18 969	(16 100)	155 997
Actifs financiers non courants	38 914	743 693	3 736		786 343
Actifs non courants détenus en vue de la vente	423	-	-	-	423
Autres actifs (*)	137 596	226 131	45 203	(6 738)	402 192
TOTAL ACTIF	**1 441 436**	**2 297 789**	**82 700**	**(19 014)**	**3 802 911**
Passif et capitaux propres-					
Dette financière non courante	19 875	1 069 095	369 612	-	1 458 582
Provisions pour risques et charges	6 479	5 104	-	3 653	15 236
Produits différés et subventions	5 896	1 933	-	-	7 829
Autres passifs non courants	14 072	12 980	-	-	27 052
Impôts différés passifs	22 193	65 373	-	184	87 750
Dette financière courante	129 347	72 847	2 356	-	204 549
Dettes non financières courantes	989 155	102 010	6 829	(142)	1 097 852
Passifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
Capitaux propres	121 530	950 186	506 073	(673 729)	904 061
TOTAL PASSIF	**1 308 547**	**2 279 528**	**884 870**	**(670 034)**	**3 802 911**

(*) Il inclut essentiellement la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Exercice 2016

	Milliers d'euros				
	Infrastructures	Patrimoine	Corporatifs	Intersegments	Total au 31/12/2016
Actif-					
Immobilisations corporelles	150 374	1 132 462	-	(14 849)	1 267 987
Actifs incorporels	37 184	47 330	-	-	84 514
Impôts différés actifs	46 281	48 496	-	3 650	98 427
Stocks	11 751	3 196	-	-	14 947
Débiteurs	1 071 663	49 886	18 891	(203)	1 140 237
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	17 547	128 584	19 484	-	165 615
Actifs financiers non courants	42 562	736 049	4 973	-	783 584
Actifs non courants détenus en vue de la vente	47 143	-	-	-	47 143
Autres actifs (*)	209 088	108 743	15	(24)	317 822
TOTAL ACTIF	**1 633 593**	**2 254 746**	**43 363**	**(11 426)**	**3 920 276**
Passif et capitaux propres-					
Dette financière non courante	25 771	874 107	307 050	-	1 206 928
Provisions pour risques et charges	10 030	8 689	-	-	18 719
Produits différés et subventions	7 515	2 223	-	-	9 738
Autres passifs non courants	8 595	11 049	-	-	19 644
Impôts différés passifs	11 135	75 908	-	341	87 384
Dette financière courante	143 691	125 036	2 332	-	271 059
Dettes non financières courantes	1 194 021	99 994	15 314	(6 902)	1 302 427
Passifs non courants détenus en vue de la vente	24 337	-	-	-	24 337
Capitaux propres	108 221	1 052 631	500 043	(680 855)	980 040
TOTAL PASSIF	**1 533 316**	**2 249 637**	**824 739**	**(687 416)**	**3 920 276**

(*) Il inclut essentiellement la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

b) Information relative aux produits et services-

Les secteurs dans lesquels le Groupe Elecnor mène ses activités sont :

- Électricité
- Installations
- Gaz
- Génération d'énergie
- Chemins de fer
- Construction
- Environnement et eau
- Infrastructures de télécommunications
- Systèmes de télécommunications
- Maintenance

La génération d'énergie électrique (dans le secteur de Génération d'énergie) à travers les parcs éoliens et centrales thermo-solaires, principalement, est une des activités du Groupe Elecnor réalisée à travers du sous-groupe Enerfín, en ce qui concerne les parcs éoliens, et Celeo Termosolar, S.L. (sous-groupe Celeo), en ce qui concerne les centrales thermo-solaires. Ces deux activités font partie du segment patrimonial.

L'activité de génération électrique des sociétés dépendantes espagnoles intégrées dans le Groupe Elecnor est réglée par la Loi 24/2013. du 26 décembre, qu'abroge la Loi 54/19997, du 27 novembre, du secteur électrique, ainsi que par les dispositions réglementaires postérieures qui la développent.

Le 28 décembre 2012 a été promulguée la loi 15/2012, du 27 décembre, de mesures fiscales pour la durabilité énergétique, qui établit un nouvel impôt à la valeur de la production d'énergie électrique qui frappe la réalisation d'activités de production et l'incorporation au système électrique d'énergie électrique dans le système électrique espagnol. La base imposable de l'impôt est donc constituée par le montant total qu'il correspond de toucher au contribuable pour la production et l'incorporation au système d'énergie électrique dans la période d'imposition, qui coïncide avec l'année naturelle, le taux d'imposition étant de 7% sur cette base.

Par ailleurs, cette loi établit, dans sa première disposition finale, un amendement à la Loi 54/1997, en vertu duquel l'énergie électrique imputable à l'utilisation d'un combustible dans une installation de génération qui utilise comme énergie primaire l'une des énergies renouvelables non consommables, ne fera pas l'objet d'un régime économique primé, aspect qui pourrait affecter les centrales thermosolaires actuellement exploitées par le Groupe.

Le 2 février 2013 a été publié le Décret Royal-loi 2/2013, du 1er février, de mesures urgentes dans le système électrique et dans le secteur financier qui prévoit, entre autres, les questions suivantes :

- À partir du 1er janvier 2013, l'actualisation des rétributions, des tarifs et des primes que touchent les sujets du système électrique et qui, jusqu'à l'entrée en vigueur de ce Décret Royal-loi, était calculée conformément à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), sera calculée en vertu de l'Indice des Prix à la Consommation à impôts constants sans les aliments non élaborés ni les produits énergétiques.
- Par ailleurs, le Décret Royal 661/2007, du 25 mai, qui régule l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial est modifié, de sorte qu'est établie une formule unique de rétribution aux installations de régime spécial : cette rétribution est réalisée selon la formule de tarif régulé, sauf si le titulaire de l'installation décide de ne toucher que le prix de marché (sans prime). L'option « pool » plus prime, système utilisé habituellement dans ce type d'installations, est donc éliminé.

Le 13 juillet 2013 a été publié le Décret Royal-loi 9/2013, du 12 juillet, portant adoption de mesures urgentes afin de garantir la stabilité financière du système électrique, qui contemple, entre autres questions, les suivantes :

- Il est annoncé que le Gouvernement est habilité afin d'approuver un nouveau régime juridique et économique des installations de production d'énergie électrique existantes à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets. De la sorte, l'article 30.4 de la Loi 54/1997, du 27 novembre, sur le secteur électrique, est modifié afin d'introduire les principes concrets qui constitueront la base de ce régime, dans le but de définir les marges d'action du Gouvernement dans le cadre du développement des régimes de rétribution de ces installations. Ce régime se basera sur la perception de produits dérivant de la participation sur le marché, avec une rétribution complémentaire qui, si elle était nécessaire, couvrira les coûts d'investissements qu'une entreprise efficiente et bien gérée ne récupérerait pas sur le marché. Dans ce sens, conformément à la jurisprudence communautaire, il sera estimé qu'une entreprise efficiente et bien gérée est celle qui est dotée des moyens nécessaires pour développer son activité, dont les coûts sont ceux d'une entreprise efficiente dans cette activité et en tenant compte des produits correspondants et d'un bénéfice raisonnable pour la réalisation de ses fonctions.
- Pour calculer la rétribution spécifique il sera tenu compte, pour une installation type, des produits de la vente de l'énergie générée évaluée au prix du marché de production, des coûts d'exploitation moyens nécessaires pour réaliser l'activité et de la valeur de l'investissement initial de l'installation type, tout cela pour une entreprise efficiente et bien gérée. Ainsi, un régime de rétribution est implanté sur des paramètres standards en fonction des différentes installations type qui seront établies.
- Pour mettre en place ce nouveau régime il est procédé à l'abrogation de l'article 4 du Décret Royal-loi 6/2009, du 30 avril, portant adoption de certaines mesures dans le secteur énergétique et approuvant le tarif social, du Décret Royal 661/2007, du 25 mai, régulant l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial, et du Décret Royal 1578/2008, du 26 septembre, sur la rétribution de l'activité de production d'énergie électrique au moyen de technologie solaire photovoltaïque pour des installations postérieures à la date limite de maintien de la rétribution du Décret Royal 661/2007, du 25 mai, pour cette technologie. Cependant, dans le but de maintenir tant les flux de rétribution aux installations que le reste des procédures, droits et obligations, il est disposé que ce qui est visé dans les normes citées sera appliqué, à l'exception de certains cas, avec un caractère transitoire jusqu'à ce que le développement règlementaire du présent Décret Royal-loi ait été promulgué.
- De cette façon, les installations feront l'objet, le cas échéant, d'un acompte de liquidation en vertu de ce régime transitoire et, par la suite, une fois que les dispositions règlementaires nécessaires auront été approuvées afin d'appliquer le nouveau régime économique, elles se soumettront à la régularisation correspondant aux droits de recouvrement ou aux obligations de paiement résultant de l'application de la nouvelle méthodologie, avec effet à partir de l'entrée en vigueur du présent Décret Royal-loi.

- Par conséquent, bien que l'effectivité des dispositions règlementaires de rétribution qui seront approuvées avec effet à partir de l'entrée en vigueur du présent Décret Royal-loi soit stipulée, la règlementation accorde la nécessaire prévisibilité aux agents dans la mesure où elle établit le mécanisme de rétribution, avec la participation sur le marché et la perception d'une rétribution des investissements, et détermine en outre le taux de rentabilité raisonnable d'une installation type.
- Par ailleurs, dans le cas des installations qui au moment de l'entrée en vigueur de l'actuel décret-loi avaient droit au régime économique primé, une rentabilité est déterminée, avant impôts, qui pourra être révisée au bout de six ans.

De même, le RD 403/2014 du 6 juin 2014, publié le 10 juin 2014, règlemente l'activité de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables, de résidus et en cogénération. Par la suite, l'arrêté ministériel IET/1045/2014 du 16 juin, publié le 21 juin 2014, porte approbation des paramètres de rétribution des installations type applicables à certaines installations de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets.

Selon ce qui est exposé ci-dessus, et compte tenu du fait que l'objectif du Gouvernement était de réduire les primes au secteur des énergies renouvelables, le Groupe Elecnor a effectué une réévaluation des flux futurs de tous les actifs liés à cette règlementation, du fait qu'il estime que celle-ci pourrait constituer un indice de dépréciation de ces derniers.

Quant aux parcs éoliens sis au Brésil et au Canada, ils maintiennent les contrats de vente de l'énergie électrique qu'ils génèreront pendant une période de 20 ans, ces contrats ayant été souscrits avec différents acquéreurs (Eletrobas, la Chambre de commerce d'énergie électrique et Hydroquebec), et signés dans le cadre du programme développé par le Gouvernement Fédéral du Brésil.

Les Administrateurs considèrent qu'il n'existe pas d'autres règlementations sur les énergies renouvelables pouvant avoir un impact significatif dans les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017.

c) Information géographique-

Ci-après les produits ordinaires provenant de clients externes pour les principaux pays et les actifs non courants n'étant pas des instruments financiers, aux 31 décembre 2017 et 2016 :

Produits des activités ordinaires

Milliers d'euros

Pays	2017	2016
Espagne	938 520	915 826
Brésil	303 668	205 983
Angola	83 780	82 624
ÉTATS-UNIS	161 378	143 869
Australie	52 395	1 921
Chili	133 930	104 583
Mexique	94 927	138 883
Autres	548 188	441 447
	2 316 786	2 035 136

Actifs non courants

2017

	Milliers d'euros		
Pays	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles
Canada	-	-	192 282
Brésil	204	-	305 251
Chili	64 843	-	394 468
Portugal	-	4 385	-
Royaume-Uni	-	5 690	89
ÉTATS-UNIS	1 206	296	-
Espagne	48 358	17 861	240 979
Autres	87	594	16 872
	114 698	28 826	1 149 941

Actifs non courants

2016

	Milliers d'euros		
Pays	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles
Canada	-	-	218 086
Brésil	334	-	357 864
Chili	75	-	431 790
Portugal	-	4 227	-
Royaume-Uni	53	5 690	97
ÉTATS-UNIS	683	329	10 827
Espagne	51 235	15 347	230 917
Autres	27	6 514	18 406
	52 407	32 107	1 267 987

7. FONDS DE COMMERCE

Le détail du solde de la rubrique « Actif incorporel - Fonds de commerce » des états de situation financière consolidés des exercices 2017 et 2016, en fonction des sociétés qui le génèrent, ainsi que le mouvement enregistré durant ces exercices, sont les suivants :

Exercice 2017

	Milliers d'euros				
	Solde au 31/12/2016	Dépréciation (note 21)	Sorties	Autres	Solde au 31/12/2017
Sociétés consolidées par intégration globale :					
Parcs éoliens :					
- Eólicas Páramo de Poza, S.A.	513	(513)	-	-	-
- Galicia Vento, S.L.	8 702	-	-	-	8 702
- Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	-	-	3 630
- Bulgana Wind Farm Pty LTD	349	-	349	-	-
Autres activités :					
- Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	-	158
- Deimos Engenharia, S.A.	4 227	-	-	-	4 227
- Ehisa Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	-	1 932
- Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	-	388
- Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. (*)	1 031	-	-	-	1 031
- Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.	1 125	-	-	-	1 125
- Zaragua 2005, S.L.U.	290	(290)	-	-	-
- Ditra Cantabria, S.A.U.	2 096	(2 096)	-	-	-
- Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	-	1 647
- Belco Elecnor Electric, Inc.	329	-	-	33	296
- IQA Operations Group Limited	5 690	-	-	-	5 690
	32 107	(2 899)	(349)	(33)	28 826

Exercice 2016

	Milliers d'euros					
	Solde au 31/12/2015	Entrées	Dépréciation (note 21)	Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente	Autres	Solde au 31/12/2016
Sociétés consolidées par intégration globale :						
Parcs éoliens :						
- Eólicas Páramo de Poza, S.A.	1 104	-	591	-	-	513
- Galicia Vento, S.L.	8 702	-	-	-	-	8 702
- Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	-	-	-	3 630
- Bulgana Wind Farm Pty LTD	85	264	-	-	-	349
Autres activités :						
- Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	-	-	158
- Deimos Engenharia, S.A.	4 227	-	-	-	-	4 227
- Ehisa Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	-	-	1 932
- Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	-	-	388
- Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. (*)	1 031	-	-	-	-	1 031
- Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.	1 125	-	-	-	-	1 125
- Zaragua 2005, S.L.U.	290	-	-	-	-	290
- Ditra Cantabria, S.A.U.	2 096	-	-	-	-	2 096
- Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	-	-	1 647
- Belco Elecnor Electric, Inc.	331	-	-	-	2	329
- IQA Operations Group Limited	5 690	-	-	-	-	5 690
- Barcaldine Remote Community Solar Farm Pty LTD	936	-	-	936	-	-
	33 372	**264**	**(591)**	**(936)**	**(2)**	**32 107**

(*) Société fusionnée avec Elecnor, S.A.

Comme indiqué à la Note 3.j le Groupe évalue annuellement la dépréciation de ses fonds de commerce.

Les unités génératrices de trésorerie considérées aux effets des tests de dépréciation correspondants des fonds de commerce inclus dans le tableau précédent sont identifiées aux sociétés auxquelles ils ont été assignés puisque, en règle générale, ces sociétés sont configurées comme des entités mono-projet.

Le montant récupérable est la valeur la plus grande entre celle du marché, diminuée des coûts de vente, et la valeur d'usage, cette dernière étant entendue comme la valeur actuelle des flux de caisse futurs estimés, approuvés par la Direction et considérés raisonnables. Pour calculer la valeur d'usage, les hypothèses utilisées incluent les taux d'escompte, les taux de croissance et de change attendus dans les prix de vente et dans les coûts. Les Administrateurs de la Société mère estiment les taux d'escompte qui reprennent la valeur de l'argent dans le temps et les risques associés à l'unité génératrice de trésorerie.

En particulier, en ce qui concerne les tests de dépréciation des fonds de commerce assignés aux parcs ou projets éoliens sis en Espagne, qui sont réalisés en considérant leur valeur conjointement avec la valeur enregistrée des actifs immobilisés correspondants, qui s'élève à 94 millions d'euros (101 millions d'euros en 2016) (Note 9), les estimations relatives au chiffre d'affaires sont faites en tenant compte des prévisions sectorielles concernant le prix pool et de la législation applicable (Note 6.b), en considérant des augmentations annuelles conformes à une estimation prudente de l'évolution de l'indice des prix, ainsi qu'aux niveaux de production moyens obtenus dans des exercices antérieurs ou estimés d'après les études menées à cet effet. Les principales hypothèses utilisées par les Administrateurs de la Société mère dans la réalisation des tests de dépréciation dans les exercices 2017 et 2016 ont été les suivantes :

- Produits : sur la base d'estimations internes et, le cas échéant, de sources externes. Le prix pool utilisé pour l'année 2018 a été estimé à 42,16 €/MWh.
- Taux d'escompte : 5,54% (*)
- Période des projections : en fonction de la vie utile restante des immobilisations (Note 3.j).

(*) Taux après impôts étant donné que dans ce genre de projet la composante fiscale est très importante et une variable fondamentale au moment de décider d'investir. Des flux nets d'impôt ont été utilisés pour réaliser ces tests.

Les résultats obtenus au cours de ce test et les analyses de sensibilité réalisées par la Direction ont mis en évidence une dépréciation de 513 milliers euros du fonds de commerce de la société dépendante Eólicas Paramo de Poza, S.A. De même, les analyses de sensibilité réalisées par la Direction incluant des variations en fonction des déviations enregistrées pour les principales estimations de l'exercice précédent ne montrent aucune dépréciation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tests de dépréciation des autres fonds de commerce, les taux d'escompte employés se situent entre 5% et 8%. Les taux de croissance et les variations dans les prix et coûts se basent sur les prévisions internes et sectorielles et sur l'expérience et les expectatives futures, respectivement, sans dépasser en général 8%. Dans les cas où ces calculs tiennent compte de l'estimation d'un revenu perpétuel, un taux de croissance de 2 % sera appliqué.

Sur la base de ces analyses aucune dépréciation additionnelle n'a pas non plus été mise en évidence. Cependant, l'analyse de sensibilité sur le fonds de commerce Deimos Engenharia, S.A., qui implique une réduction de la marge estimée de 10%, reflète une dépréciation d'environ un million d'euros.

En outre, cette analyse a montré que malgré le fait que la société du Groupe IQA Operations Group Ltd se trouve dans une situation de pertes, avec des capitaux propres négatifs, les estimations des flux ne montrent aucune dépréciation. Il est à signaler que ces flux se basent sur une amélioration à court terme due à la formalisation de nouveaux contrats. En ce qui concerne la décomptabilisation du fonds de commerce de la société Ditra Cantabria, S.A., celle-ci correspond à la liquidation de cette société durant le présent exercice, ce qui a entraîné une perte de 2 millions d'euros enregistrée dans la rubrique « Amortissements, dépréciation et dotations aux provisions » du compte de résultat consolidé ci-joint.

8. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le mouvement enregistré à ce chapitre de l'état de situation financière consolidé dans les exercices 2017 et 2016 ha été le suivant :

	Milliers d'euros					
	Charges de développement	Propriété industrielle	Applications informatiques	Concessions administratives	Autres actifs incorporels	Total
Solde au 01/01/2016	**1 084**	**3 211**	**8 658**	**56 335**	**88 290**	**157 578**
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.g)	-	-	-	(5 006)	-	(5 006)
Entrées	135	-	1 712	151	-	1 998
Sorties	-	(142)	(334)	-	(402)	(878)
Écarts de conversion (Note 13)	-	138	98	-	-	236
Solde au 31/12/2016	**1 219**	**3 207**	**10 134**	**51 480**	**87 888**	**153 928**
Entrées	190	-	3 188	-	7 742	11 120
Sorties	-	-	(30)	-	-	(30)
Transferts	-	-	(23)	-	-	(23)
Écarts de conversion (Note 13)	-	97	(71)	-	(3 030)	(3 198)
Solde au 31/12/2017	**1 409**	**3 110**	**13 198**	**51 480**	**92 600**	**161 797**
Amortissement cumulé -						
Solde au 01/01/2016	**819**	**2 272**	**7 209**	**17 660**	**8 776**	**36 736**
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.g)	-	-	-	(1 244)	-	(1 244)
Dotations (Note 21)	133	241	1 005	2 573	1 973	5 925
Sorties	-	(27)	(283)	-	-	(310)
Écarts de conversion (Note 13)	-	30	3	-	-	33
Solde au 31/12/2016	**952**	**2 516**	**7 934**	**18 989**	**10 749**	**41 140**
Dotations (Note 21)	147	136	1 199	2 578	1 972	6 032
Sorties	-	-	(23)	-	-	(23)
Transferts	-	-	(19)	-	-	(19)
Écarts de conversion (Note 13)	-	(34)	3			(31)
Solde au 31/12/2017	**1 099**	**2 618**	**9 094**	**21 567**	**12 721**	**47 099**
Total autres actifs incorporels, net	**310**	**492**	**4 104**	**29 913**	**79 879**	**114 698**

Le chapitre « Autres actifs incorporels » du tableau précédent inclut un montant brut de 27 507 milliers d'euros correspondant à la juste valeur estimée des contrats avec les administrations publiques pour la maintenance et l'entretien de routes de la société dépendante Audeca, S.L.U. à la date de son acquisition par le Groupe Elecnor, qui a eu lieu en 2010. Le Groupe amortit cet actif sur une période de 15 ans, qui est la période moyenne de durée estimée desdits contrats, d'après l'expérience historique, et compte tenu des renouvellements correspondants. L'amortissement des exercices 2017 et 2016 pour ce concept s'est élevé à 1 972 milliers d'euros environ et respectivement.

En outre, le chapitre « Autres actifs incorporels » du tableau antérieur inclut au 31 décembre 2017 un montant brut de 64 718 milliers d'euros (60 381 milliers d'euros en 2016), correspondant à la servitude électrique des lignes de transmission au Chili, dont la vie utile est indéfinie, et qui ne sont par conséquent pas assujetties à un processus d'amortissement mais à une évaluation de la dépréciation annuelle. Ces évaluations permettent de conclure qu'il n'existe aucun risque de dépréciation, étant donné que sur la base d'analyse de sensibilité très ample il ne se produit aucun type de dépréciation.

Au chapitre des « Concessions administratives » sont enregistrés pour un montant net d'environ 29 721 milliers d'euros (32 282 milliers d'euros en 2016), correspondant à l'estimation de leur juste valeur (estimée selon la juste

valeur de la contrepartie versée, c'est-à-dire la construction), nette des amortissements correspondants, les investissements réalisés dans diverses stations d'épuration dont la construction et l'exploitation sont réalisées en régime de concession en vertu des concessions administratives correspondantes accordées par l'Institut Aragonais de l'Eau. À travers ces concessions, le Groupe Elecnor exploite ces stations d'épuration en obtenant des produits en fonction du volume d'eau épurée en m3. Au 31 décembre 2017 toutes les stations d'épuration sont en exploitation et la durée des concessions est de 20 ans.

Durant la phase d'exploitation, le paiement des obligations dérivées des contrats par l'Institut Aragonais de l'Eau pour les exercices correspondants sera effectué moyennant l'approbation des listes évaluées qui sont émises mensuellement et la présentation de factures, sur la base des tarifs établis, lesquelles pourront faire l'objet d'une révision tout au long de la durée du contrat.

Le concessionnaire aura à sa charge la gestion des stations d'épuration, et devra veiller à tout moment à leur bon fonctionnement. En cas d'interruption des services des stations d'épuration, le concessionnaire devra le rétablir avec la plus grande diligence, sans qu'il n'ait le droit de toucher un tarif quelconque pour l'installation affectée durant la période d'interruption.

La concession sera entendue éteinte pour accomplissement quand sera écoulé le délai établi initialement ou, le cas échéant, celui résultant des prorogations ou réductions qui auront pu être convenues. Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'Administration concédante, en bon état de conservation et d'usage et gratuitement, les ouvrages inclus dans la concession ainsi que les biens et installations nécessaires pour les exploiter.

Dans l'exercice 2017, les produits générés par ces concessions se sont élevés à 6 373 milliers d'euros (6 433 milliers d'euros dans l'exercice 2016), environ, enregistrés à la rubrique « Montant net du chiffre d'affaires » du compte de résultat consolidé ci-joint.

Les montants des actifs incorporels en exploitation totalement amortis aux 31 décembre 2017 et 2016 s'élèvent respectivement à environ 9 289 et 8 544 milliers d'euros.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le mouvement enregistré à ce chapitre de l'état de situation financière consolidé dans les exercices 2017 et 2016 ha été le suivant :

	Milliers d'euros								
	Terrains	Constructions, installations techniques et machines	Outils	Mobilier et objets	Équipements pour le traitement de l'information	Éléments de transport	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
COÛT :									
Solde au 1 janvier 2016	**24 871**	**1 471 457**	**13 835**	**8 240**	**13 669**	**23 222**	**9 965**	**71 346**	**1 636 605**
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.g)	-	(89 707)	-	-	(56)	-	-	-	(89 763)
Entrées	20	23 163	3 951	1 543	1 437	4 211	986	105 810	141 121
Sorties	(3)	(3 370)	(2 432)	(627)	(966)	(1 153)	(302)	(243)	(9 096)
Transferts	2 024	77 673	71	177	(226)	-	(3 564)	(77 503)	(1 348)
Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente	(402)	-	-	-	-	-	-	(39 642)	(40 044)
Écarts de conversion (Note 13)	521	133 969	114	295	369	443	(96)	4 155	139 770
Solde au 31 décembre 2016	**27 031**	**1 613 185**	**15 539**	**9 628**	**14 227**	**26 723**	**6 989**	**63 923**	**1 777 245**
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.g)	-	(756)	-	-	-	-	-	-	(756)
Entrées	-	14 715	4 414	530	1 678	4 308	1 721	87 530	114 896
Sorties	-	(26 291)	(2 768)	(1 323)	(630)	(2 638)	(384)	(2 118)	(36 152)
Transferts	1 274	93 193	59	191	(941)	139	(123)	(93 792)	-
Écarts de conversion (Note 13)	931	(110 311)	(651)	28	4	5 925	(157)	(9 724)	(113 955)
Solde au 31 décembre 2017	**29 236**	**1 583 735**	**16 593**	**9 054**	**14 338**	**34 457**	**8 046**	**45 819**	**1 741 278**
AMORTISSEMENT CUMULÉ :									
Solde au 1 janvier 2016	**-**	**461 143**	**2 700**	**5 581**	**8 523**	**13 218**	**3 640**	**-**	**494 805**
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.g)	-	(24 972)	-	-	(56)	-	-	-	(25 028)
Dotations (Note 21)	-	62 078	785	880	1 487	3 960	899	-	70 089
Sorties	-	(2 848)	(235)	(460)	(576)	(1 073)	(8)	-	(5 200)
Transferts	-	(4 980)	-	(112)	(70)	-	85	-	(5 077)
Écarts de conversion (Note 13)	-	32 948	121	212	237	542	(19)	-	34 041
Solde au 31 décembre 2016	**-**	**523 369**	**3 371**	**6 101**	**9 545**	**16 647**	**4 597**	**-**	**563 630**
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.g)	-	(24)	-	-	-	-	--	-	(24)
Dotations (Note 21)	-	53 895	1 239	678	1 500	2 920	851	-	61 083
Sorties	-	(19 863)	(259)	(373)	(337)	(2 055)	(212)	-	(23 099)
Transferts	-	(916)	224	(96)	(932)	267	105	-	(1 348)
Écarts de conversion (Note 13)	-	(18 638)	(319)	164	111	6 733	(101)	-	(12 050)
Solde au 31 décembre 2017	**-**	**537 823**	**4 256**	**6 474**	**9 887**	**24 512**	**5 240**	**-**	**588 192**
DÉPRÉCIATION :									
Solde au 1 janvier 2016	**-**	**2 056**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 056**
Transferts	1 278	2 675	-	-	-	-	-	-	3 953
Solde au 31 décembre 2016	**1 278**	**4 731**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**6 009**
Sorties		(3 476)	-	-	-	-	-	-	(3 476)
Transferts	155	457	-	-	-	-	-	-	612
Solde au 31 décembre 2017	**1 433**	**1 712**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 145**
Coût net, au 31 décembre 2017	**27 803**	**1 044 200**	**12 337**	**2 580**	**4 451**	**9 945**	**2 806**	**45 819**	**1 149 941**

La rubrique « Constructions, installations techniques et machines » inclut principalement le montant brut et l'amortissement cumulé des parcs éoliens en fonctionnement qui ont été construits au cours d'exercices antérieurs, ainsi que celui des lignes de transmission au Chili qui ont été mises en exploitation en 2015.

Au 31 décembre 2017, la rubrique « Immobilisations en cours » du tableau antérieur inclut principalement les investissements réalisés dans l'année 2017 dans les lignes de transmission au Chili, pour un montant d'environ 27 millions d'euros, dont la date estimée de mise en service est en février 2018, et les entrées dans un parc espagnol, pour un montant total de 17 millions d'euros (investissements dans les lignes de transmission au Chili pour un montant d'environ 58 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les principales entrées d'immobilisations corporelles pour l'exercice 2017 correspondent aux investissement susmentionnés réalisés dans des lignes de transmission au Chili, dont la date estimée de mise en service est en février 2018, ainsi qu'aux investissements dans un parc éolien espagnol (investissements dans des lignes de transmission au Chili et dans la construction d'une centrale photovoltaïque en Australie pendant l'exercice 2016). Les sorties d'immobilisations pour variation du périmètre de consolidation en 2016 correspondent entièrement aux investissements dans des parcs éoliens de la société dépendante Parques Eólicos de Villanueva, S.L.U et de ses sociétés dépendantes, laquelle a été vendue à un tiers au cours de cet exercice (Note 2.f).

De plus, au 31 décembre 2016, les investissements mentionnés ci-avant et réalisés dans le cadre de la construction d'une centrale solaire en Australie à travers la société dépendante Barcaldine Remote Community Solar Farm Pty, Ltd, qui était en processus de vente à la date mentionnée, ont été déplacés à la rubrique « Actifs non courants maintenus pour la vente ».

Le montant des actifs corporels affectés comme garantie du remboursement de certains prêts bancaires s'élève au 31 décembre 2017 à 920 millions d'euros (1 068 millions d'euros en 2016) environ, dérivés pour la plupart des projets éoliens abordés par les sociétés du Groupe (Note 14).

Les bureaux utilisés par le Groupe dans le déroulement de son activité, sauf ceux acquis dans l'exercice 2007 moyennant le contrat de leasing, correspondent pour la plupart à des locaux loués.

Le montant des immobilisations corporelles du Groupe qui était totalement amorti et en usage aux 31 décembre 2017 et 2016 s'élève respectivement à 68 606 milliers et 69 717 milliers d'euros. De ces montants, 56 459 milliers et 55 948 milliers d'euros, respectivement, correspondent à la Société mère. Le détail par nature des immobilisations corporelles de la Société mère entièrement amorties à la clôture 2017 et 2016 est le suivant :

Milliers d'euros

	2017	2016
Constructions, installations techniques et machines	51 047	51 070
Mobilier et objets	1 885	1 568
Équipements pour le traitement de l'information	3 064	2 836
Éléments de transport	463	474
	56 459	**55 948**

La politique du Groupe est de signer des polices d'assurance pour couvrir les risques possibles auxquels sont exposés les divers éléments de ses immobilisations corporelles, ainsi que les réclamations possibles qui peuvent être présentées pour l'exercice de son activité, étant entendu que ces polices couvrent suffisamment les risques auxquels elles sont soumises.

10. INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS PAR LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les participations dans des entités associées et des coentreprises au Groupe Elecnor qui ont été évaluées par la méthode de la mise en équivalence (Note 3.c) sont les suivantes :

Milliers d'euros

Société	2017	2016
Cosemel Ingeniería, A.I.E.	78	119
Parque Eólico Gaviota, S.A.	36	181
Jauru Transmissora de Energia, S.A.	22 305	24 194
Brilhante Transmissora de Energia, S.A.	32 045	37 212
Sociedad Aguas Residuales Pirineos, S.A.	3 851	4 934
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V.	14 089	13 762
Dioxipe Solar, S.L.	27 310	25 490
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	40 112	36 880
Brilhante Transmissora de Energia, S.A. II	3 873	4 752
Morelos O&M, SAPI de C.V.	209	177
Morelos EPC, SAPI de C.V.	12 089	17 914
	155 997	165 615

Les mouvements qui se sont produits dans les exercices 2017 et 2016 à cette rubrique de l'état de situation financière consolidé ont été les suivants :

Milliers d'euros

	2017	2016
Solde initial	165 615	124 632
Résultat de l'exercice	587	2 210
Augmentations de capital	-	60 870
Écarts de conversion	(12 107)	14 111
Dividendes perçus	(8 399)	(2 989)
Variations dans le périmètre de consolidation	-	122
Variation juste valeur dérivés de couverture (après effet fiscal)	10 393	(1 249)
Autres mouvements	(92)	57
Transfert des actifs financiers (*)	-	(32 149)
SOLDE FINAL	155 997	165 615

(*) Reclassement de la dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2016
dans les prêts accordés à Dioxipe Solar, S.L. à la suite de la capitalisation du prêt participatif (Note 11).

L'Annexe III ci-jointe reprend les principaux résultats des sociétés comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les augmentations de capital de l'exercice 2016 correspondent principalement à l'augmentation du capital social avec prime d'émission approuvée par la société Dioxipe Solar, S.L. pour un montant total de 103 millions d'euros, dont 55,7 % ont été souscrits par la Société.

D'autre part, durant l'exercice 2017 la dépréciation du réal brésilien face à l'euro a conduit à une diminution des capitaux propres des sociétés brésiliennes évaluées selon la méthode de la mise en équivalence dans le processus de conversion de leurs états financiers dans la monnaie fonctionnelle du Groupe (augmentation des capitaux propres nets des sociétés brésiliennes évaluées selon la méthode de la mise en équivalence dans le processus de conversion de

leurs états financiers dans la monnaie fonctionnelle du Groupe au cours de l'exercice 2016 pour l'appréciation du réal brésilien par rapport à l'euro).

En 2010, le Groupe a acquis 55% des sociétés dépendantes Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L., dont l'objet social est la construction et l'exploitation de trois centrales thermo-solaires à technologie cylindro-parabolique en Estrémadure et Castille-La Manche. Par ailleurs, dans ce même exercice, différents accords ont été signés entre leurs sociétaires, pour réguler leurs relations en tant que sociétaires, leurs relations avec leurs propres sociétés, leur gestion et administration, ainsi que les divers aspects du développement des projets et de leurs phases postérieures. Ces accords établissent notamment une série de matières réservées sur lesquelles toute décision à prendre requiert l'unanimité.

Les matières réservées à propos desquelles toute décision de l'Assemblée Générale d'associés requiert l'unanimité, sont les suivantes :

a) Remboursement de la Prime, augmentation ou réduction du capital social, modifications des statuts et, notamment, l'approbation de toute clause en matière de restrictions à la transmission de participations ;
b) Fusion, scission, transformation, dissolution, cession globale d'actifs et passifs et disposition d'une part substantielle des actifs ;
c) Participation dans toute joint-venture, société ou association ou dans l'acquisition de toute participation dans le capital social ou les actifs et activités de toute autre société ;
d) Conclusion, modification et achèvement de tout contrat souscrit avec les associés ou les sociétés qui font partie du même Groupe, ou l'approbation de toute opération avec des entités liées aux antérieures ;
e) Approbation de la concession aux associés ou entités liées, de prêts, gages ou garanties de tout type ;
f) Modification du nombre d'administrateurs ;
g) Nomination ou destitution d'audits ;
h) Modification de la politique de maximisation des distributions aux associés ;
i) Accords relatifs à des décisions clé du Projet à propos de tout changement d'activité, souscription de toute opération ou contrat qui altèrent la nature de l'activité ou la portée du projet ou qui le modifient de façon substantielle, et l'abandon du Projet, ainsi que la conclusion de tout contrat qui ne se réfère pas à l'activité habituelle ou qui n'est pas menée dans le cours habituel de l'activité de la Société ;
j) Modification du régime fiscal ;
k) Accords relatifs à la souscription du financement du projet et à tout refinancement possible ; et
l) Modification des termes des contrats de crédit qui conforment le financement du projet, en affectant la TIR sur l'investissement à la date de clôture financière, les garanties du financement, ou la résolution de ces contrats.

Quant aux matières réservées à propos desquelles toute décision du Conseil d'Administration requiert l'unanimité des Administrateurs, ce sont les suivantes :

a) Concession de prêts, crédits ou toute autre forme de financement, ou la prestation de toute garantie à un tiers ;
b) Reprise de tout endettement, et octroi de garanties différentes de celles requises par les fournisseurs courants ;
c) Approbation du plan d'activités et du premier budget d'exploitation ;
d) Approbation du budget d'exploitation quand il comporte une augmentation des charges totales dépassant 10% du budget de l'exercice antérieur ;
e) Octroi de pouvoirs relatifs à des matières réservées ;
f) Modification de contrats de financement relatifs au financement du projet ;
g) Constitution de filiales ou acquisition d'actions d'autres sociétés ;
h) Augmentations du Capital Social ;
i) Octroi du Certificat d'Agrément Provisoire et Définitif de la centrale conformément au contrat EPC, approbation de waivers et variations du contrat EPC, O&M ou « Owner's Engineering ».

Vu la nature des matières réservées et les régimes de majorités établis pour la prise de décisions les concernant, le Groupe Elecnor a considéré, conformément aux principes de consolidation décrits à la note 3.c, que les participations dans ces sociétés doivent être qualifiées comme une coentreprise et, au moins, comme des coentreprises, donc ces participations ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, les trois centrales thermo-solaires dans lesquelles se matérialisent ces projets sont opérationnelles.

Le Groupe a analysé l'impact des changements règlementaires introduits depuis l'exercice 2012 dans ces sociétés associées, en révisant en 2013 les projections financières de ces projets et en réalisant les correspondants tests de dépréciation des immobilisations corporelles de ces derniers, tout en tenant compte de la situation règlementaire actuelle et des diverses incertitudes existantes liées au développement et au fonctionnement futur du secteur.

Toutes les hypothèses et les estimations réalisées par les administrateurs de la société en ce qui concerne les tests de dépréciation des participations dans les sociétés Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L. sont conformes

aux valeurs énumérées dans le décret IET/1045/2014 qui valident les paramètres de rétribution des installations types, applicables à certaines installations de production d'électricité utilisant des sources d'énergies renouvelables, la cogénération ou des résidus.

Aux 31 décembre 2017 et 2016 il ne s'est produit aucune variation dans les principales hypothèses des analyses préalables, de sorte qu'en l'absence d'indices de dépréciation de nouveaux tests n'ont pas été effectués.
Il est dans ce sens à souligner que les projets thermosolaires participés par le Groupe sont soumis à une réglementation garantissant une rentabilité raisonnable des projets pour une entreprise efficiente et bien gérée, et ce jusqu'à une valeur déterminée de l'investissement initial.

En vue de maintenir cette rentabilité raisonnable dans le temps, la rétribution règlementaire s'appuie sur le rendement moyen des Obligations de l'État à dix ans sur le marché secondaire, majorée d'un différentiel. De cette manière, des variations dans le coût du capital sont transférées aux produits attendus, de telle sorte que ces variations dans le coût du capital n'affectent aucunement la valeur récupérable.

Il existe en outre certaines obligations assumées par les entités accréditées dont le manquement pourrait être cause de résolution anticipée obligatoire de ces prêts. Selon les Administrateurs de la Société mère, ces obligations ont été remplies dans l'exercice 2017 pour la plupart des financements et l'on n'attend pas d'éventuels manquements à ces obligations à l'avenir.

À cet égard, l'accord de restructuration signé par Aries Solar Termoeléctrica, S.L. stipule l'engagement d'amortir de manière anticipée 31 millions d'euros sur un délai de 5 ans selon le calendrier suivant (montant accumulé à chaque exercice), 18,3 millions d'euros ayant déjà été amortis au 31 décembre 2017 :

Exercice	Milliers d'euros
2015	2 500
2016	8 180
2017	14 880
2018	22 320
2019	31 000

Les Annexes I et III incluent une liste des participations dans des sociétés associées et coentreprises dans laquelle est détaillée l'information légale et financière la plus significative les concernant.

11. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le détail des différents postes qui composent les actifs financiers non courants, différents des sociétés comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence, est le suivant :

	Actifs financiers disponibles pour la vente		Prêts et comptes à recouvrer			
	Participations nettes en capital	Instruments dérivés d'actif (Note 15)	Prêts à long terme (Note 26)	Concessions administratives	Autres actifs non courants	Total
Solde au 31 décembre 2015	**4 401**	**7 958**	**57 555**	**467 066**	**48 099**	**585 079**
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.g)	57	-	-	-	(4 257)	(4 200)
Entrées	125	-	1 950	89 495	22 649	114 219
Sorties	(151)	(7 736)	-	(5 476)	(9 891)	(23 254)
Transferts (Note 10)	-	-	(28 160)	-	-	(28 160)
Dépréciation	-	-	(250)	-	-	(250)
Écarts de conversion	-	-	481	131 085	8 283	139 849
Variation dans la valeur de marché	-	301	-	-	-	301
Solde au 31 décembre 2016	**4 432**	**523**	**31 576**	**682 170**	**64 883**	**783 584**
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.g)	-	-	-	-	3 598	3 598
Entrées	1 150	513	875	119 774	10 974	133 286
Sorties	-	-	-	(6 640)	(25 268)	(31 908)
Transferts (Note 10)	(2 895)	-	-	-	2 895	-
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	(2 665)	-	-	(2 665)
Écarts de conversion	-	-	-	(94 375)	(5 177)	(99 552)
Variation dans la valeur de marché	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2017	**2 687**	**1 036**	**29 786**	**700 929**	**51 905**	**786 343**

a) Participations nettes en capital-

La juste valeur des participations maintenues à cette rubrique a été déterminée en utilisant des estimations internes faites par le Groupe puisqu'il existe des cours de ces dernières sur des marchés organisés.

b) Prêts à long terme-

Le chapitre « Prêts à long terme » du tableau précédent, au 31 décembre 2017, inclut principalement divers prêts accordés à des entreprises associées au Groupe Elecnor (Notes 10 et 26).

Le 5 mars 2010, la société dépendante Celeo Termosolar, S.L. a accordé à Dioxipe Solar, S.L. un crédit participatif subordonné au financement principal obtenu par elle (Note 10), d'un montant d'environ 68 514 milliers d'euros environ, dont l'échéance est le 6 mars 2030, pour financer une centrale thermo-solaire en Estrémadure (Notes 10 et 20). Ce crédit produit un intérêt qui se composait d'un intérêt fixe annuel et d'un intérêt variable annuel référencé aux bénéfices bruts du bénéficiaire avant impôts et avant de déduire les intérêts correspondant à ce crédit participatif ou à

toute autre subordonnée. Le montant utilisé au 31 décembre 2015 était de 60 309 milliers d'euros, qui s'est déprécié à environ 32 149 milliers d'euros, ce crédit ayant été capitalisé dans sa totalité au cours de l'exercice 2016.

Au cours de l'exercice 2012, la Société a effectué plusieurs apports dans la société dépendante Gasoducto de Morelos, S. A. P. I. de C. V. au titre de futures augmentations de capital, pour un montant total d'environ 33 483 milliers de dollars, en instrumentalisant une partie d'entre eux à travers divers prêts, dont le solde aux 31 décembre 2017 et 2016 s'élève à 21 674 milliers d'euros et 24 340 milliers d'euros, respectivement (25 588 milliers de dollars aux 31 décembre 2017 et 2016, respectivement), et qui produisent un intérêt annuel de 7,5%. Il faut ajouter à ces montants les intérêts produits et non recouvrés, pour un montant de 7 981 milliers d'euros et 7 111 milliers d'euros, respectivement.

c) Concessions administratives-

Le Groupe Elecnor développe et exécute actuellement, en régime de concession, divers projets pour la construction et la maintenance de diverses lignes de transport d'énergie électrique au Brésil, à travers ses filiales constituées à cet effet et dont le chef de file dans ce pays est Celeo Redes Brasil, S.A. D'après les contrats de concessions, le Groupe touchera un montant donné au cours de la période de la concession comme rétribution, tant pour les travaux de construction que pour ceux d'exploitation et de maintenance, montant qui ne dépend pas de l'utilisation qui sera faite, le cas échéant, de ces lignes de transport. Les périodes de la concession tournent autour de 30 ans environ. Ce montant à recouvrer fera l'objet d'une actualisation périodique en fonction de certaines variables comme les taux d'intérêt, l'indice général des prix à la consommation et autres taux de référence du marché selon ce qu'établissent les divers contrats, bien que les modifications ne soient pas significatives.

Le Groupe s'engage, en vertu des accords de concession, à implanter intégralement les installations de transmission dans une période déterminée, et à prêter les services d'opération et de maintenance en employant des matériaux et des équipements de qualité, et en maintenant les installations et les méthodes opératives adaptées qui garantissent de bons niveaux de régularité, efficience, sécurité, actualité, effort permanent de réduction des coûts, intégration sociale et conservation de l'environnement. L'entité concessionnaire ne pourra céder ni donner en garantie les actifs associés au service public de transmission sans l'autorisation d'ANEEL.

L'extinction de la concession aura lieu dans les cas suivants : terme final du contrat, caducité, rescision, annulation pour vice ou irrégularité, ou extinction de la société de transmission. L'extinction de la concession déterminera la reprise au pouvoir concédant de tous les biens liés au service, en procédant aux évaluations et aux analyses correspondantes, qui serviront, le cas échéant, à déterminer l'indemnisation à verser à la société de transmission. Les biens devront être dans des conditions correctes d'opération et techniques, maintenues conformément aux procédures de réseaux approuvés par l'ANEEL qui assurent la continuité du service public de transmission d'énergie.
Au terme final du contrat, ANEEL est autorisée, sur son choix exclusif, à proroger le contrat. Le délai de rénovation maximum est pour la même période que la concession et moyennant demande de la société de transmission. Une éventuelle prorogation du délai de concession peut également être accordée en fonction de l'intérêt public et des conditions stipulées dans le contrat.

La société de transmission pourra promouvoir la rescision du contrat en cas de manquement par le pouvoir concédant aux normes établies dans le contrat. Dans ce cas, la société de transmission ne pourra pas interrompre la prestation du service tant que n'aura pas été donnée l'approbation par décision judiciaire décrétant l'extinction du contrat. Conformément aux critères décrits à la Note 4.l, le Groupe enregistre au moment initial un actif financier à la juste valeur des montants à toucher pour la construction des infrastructures, qui est dès lors évalué à son coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Selon ce critère, le Groupe a enregistré, dans l'exercice 2017, un versement à la rubrique « Produits financiers » du compte de résultat de l'exercice en question, d'un montant de 48 264 milliers d'euros (45 229 milliers d'euros dans l'exercice 2016) environ, correspondant à l'effet financier de l'application de cette méthode.

Les entrées de l'exercice 2017 correspondent principalement à une nouvelle concession au Brésil.

Voici les détails du calendrier prévu en ce qui concerne les encaissements correspondants au solde non courant au 31 décembre 2017 et 2016 :

	Milliers d'euros
	31/12/2017
2019	6 343
2020	9 350
2021	6 573
2022	7 007
2023 et années suivantes	671 656
TOTAL	700 929

	Milliers d'euros
	31/12/2016
2018	4 011
2019	7 265
2020	10 708
2021	7 528
2022 et années suivantes	652 658
TOTAL	682 170

d) Autres actifs non courants-

La composition du chapitre solde « Autres actifs non courants » du tableau précédent est la suivante :

	Milliers d'euros	
	2017	2016
Compte de réserve du service de la dette	25 173	32 648
Cautions	3 072	2 368
Autres	23 660	28 808
	51 905	63 824

Le chapitre « Compte de réserve du service de la dette » inclut les montants que les sociétés dépendantes Parque Eólico Malpica S.A., Ventos Do Sul Energía, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energía, S.A et Ventos dos Indios Energía, S.A. doivent maintenir dans des dépôts bancaires en vertu des contrats de financement qu'elles ont souscrits (Note 14), et qui s'élèvent respectivement à 1 211 milliers d'euros, 5 245 milliers d'euros, 1 693 milliers d'euros, 1 693 milliers d'euros, 1 489 milliers d'euros, 1 398 milliers d'euros, au 31 décembre 2017 (7 578 milliers de euros, 5 480 milliers de euros, 2 136 milliers de euros, 2 826 milliers de euros, 1 910 milliers de euros et 1 438 milliers de euros au 31 décembre 2016).

En outre, ce chapitre comprend le montant du compte de réserves du service de la dette des sociétés concessionnaires LT Triangulo, S.A., Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A., Coqueiros Transmissora de Energia, S.A., Pedras Transmissora de Energia, S.A., Encruzo Novo Transmissora de Energia, S.A., Caiua Transmisora de Energía, S.A., Integraçao Maranhense Transmissora de Energia, S.A. et Linha de Transmissão Corumbá, LTDA pour un montant d'environ 12 444 milliers d'euros (environ 11 280 milliers d'euros au 31 décembre 2016).
Ces dépôts produisent un taux d'intérêt de marché.

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, Elecnor, S.A. maintien des cautions et des dépôts, principalement pour locations, d'un montant d'environ 3 025 milliers d'euros (2 321milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Les actifs financiers non courants aux 31 décembre 2017 et 2016 sont comptabilisés selon leur coût amorti, hormis pour les dérivés qui sont comptabilisés selon leur juste valeur.

12. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

a) Créances commerciales et autres comptes à recouvrer-

Le chapitre « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif courant de l'état de situation financière reprend les comptes à recouvrer qu'a le Groupe comme conséquence des opérations réalisées avec des tiers.

Au 31 décembre 2017, cette rubrique comprend un montant d'environ 24 millions d'euros ayant trait aux réclamations en cours des filiales Belco (USA) et Elecnor do Brasil en ce qui concerne les projets suivants :

- Projet Los Angeles Federal Court House : le montant de la réclamation s'élève à 3,1 millions d'euros. Des réclamations pour un montant de 17,8 milliers d'euros ont été documentées et une procédure judiciaire a été engagée.
- Projet de Santa Monica Community College : le montant de la réclamation s'élève à 4,9 millions d'euros en raison de changements dans le champ d'application du contrat initial.
- Projets de concessions Integraçao Maranahense TE et Caiua TE : le montant de la réclamation s'élève à 16 millions d'euros ; 19 millions d'euros ont été réclamés sur la base d'expertises indépendantes et une procédure d'arbitrage a été engagée.

Au 31 décembre 2017, la rubrique « Débiteurs commerciaux et autres comptes à recouvrer » inclut un montant d'environ 303,6 millions d'euros correspondant à des travaux exécutés en attente de facturation (285,3 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, aux 31 décembre 2017 et 2016, le Groupe n'est soumis à aucun contrat à titre onéreux dont les pertes estimées pourraient être significatives.

Au 31 décembre 2017, le Groupe maintient les droits de recouvrement formalisés à travers des billets à ordre et reçus à titre d'avance d'un contrat que celui-ci exécute actuellement au Venezuela, pour un montant nominal de 166 250 milliers de dollars. Ces billets à ordre produisent un taux d'intérêt de 6,5%, avec des échéances en 2018 et 2019. En raison des circonstances dans lesquelles se trouve ce pays et des conséquences que celles-ci ont sur ce projet en particulier, les Administrateurs de la Société mère n'ont pas donné de valeur à ces billets à ordre, l'avancement et la portée de ce projet étant donc conditionnés par le recouvrement effectif de ces derniers. Dans ce sens, durant l'exercice 2017 des billets à ordre d'un montant de 23 750 milliers d'euros, qui arrivaient à échéance au cours de cet exercice, ont été encaissés et le Groupe a comptabilisé des recettes d'exploitation pour un montant de 21 740 milliers d'euros correspondant à la production réalisée pendant cet exercice. Des intérêts pour un montant de 12 350 milliers d'euros ont également été encaissés, des produits financiers pour un montant de 11 millions d'euros (voir Note 21) ayant été comptabilisés.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, il existait des comptes à recouvrer échus non dépréciés pour un montant, respectivement, de 150 853 milliers d'euros et 130 093 milliers d'euros. L'analyse d'ancienneté de ces comptes est la suivante :

Milliers d'euros

Description	2017	2016
Soldes non échus	780 661	900 975
Jusqu'à 6 mois	82 552	54 772
Entre 6 et 12 mois	20 354	25 868
Plus de 12 mois	47 947	49 453
TOTAL	931 514	1 031 068

Par ailleurs, le Group dote une provision pour couvrir les dettes en situation irrégulière pour arriérés de paiement, suspension de paiements, insolvabilité ou autres causes, après une étude individualisée de leur possibilité de recouvrement. Les dotations sont réalisées en fonction des meilleures estimations à la clôture de l'exercice.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2017 et 2016 et la composition de la rubrique « Dépréciation des comptes à recouvrer » aux 31 décembre 2017 et 2016, sont les suivants :

Milliers d'euros						
	31/12/2016	Dotation	Annulation des soldes irrécouvrables	Reprises	Écarts de conversion	31/12/2017
Dépréciation	70 720	4 577	(506)	(6)	(313)	75 098

Milliers d'euros						
	31/12/2015	Dotation	Annulation des soldes irrécouvrables	Reprises	Écarts de conversion	31/12/2016
Dépréciation	76 796	2 640	(1 379)	(7 337)	-	70 720

b) Trésorerie et autres moyens de trésorerie

La composition de ce chapitre de l'état de situation financière consolidé ci-joint est la suivante :

	Milliers d'euros	
	2017	2016
Équivalents de trésorerie	49 181	82 446
Trésorerie	348 980	234 904
	398 161	317 350

Le solde de la rubrique « Équivalents de trésorerie » aux 31 décembre 2017 et 2016 comprend principalement les titres à revenu fixe et les dépôts à terme souscrits par la société Elecnor Chile, S.A. dont l'échéance est inférieure à trois mois et produisent des intérêts conformes au marché.

Au 31 décembre 2017, cette rubrique inclut un montant d'environ 96 millions d'euros apportés par les parcs éoliens et les concessionnaires (78 millions d'euros au 31 décembre 2016).

13. CAPITAUX PROPRES

a) Capital social-

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le capital social d'Elecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions ordinaires au porteur d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions d'Elecnor, S.A. sont cotées sur le marché continu espagnol.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la composition de l'actionnariat de la Société mère, ainsi que sa participation, était la suivante :

	% Participation	
	2017	2016
Cantiles XXI, S.L.	52,76%	52,76%
Bestinver Gestión, S.A., S.G.I.I.C.	4,76%	4,76%
Autres (*)	42,48%	42,48%
	100,00%	100,00%

(*) Tous avec un % de participation inférieur à 3 %. Ils comprennent par ailleurs les actions propres de la Société mère qui s'élèvent à 2,66% en 2017 (2,83% en 2016 (Note 3.n)).

b) Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation-

Le mouvement produit dans cette rubrique durant les exercices 2017 et 2016 est le suivant :

	Milliers d'euros								
	31/12/2015	Contrat	Variation dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	31/12/2016	Contrat	Variation dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	31/12/2017
Par intégration globale-									
Couverture de flux de trésorerie :									
Swaps de taux d'intérêt-IRS (Note 15)	(38 190)	-	(8 524)	17 061	(29 653)	-	892	6 192	(22 569)
Autres couvertures comptables	-	-	-	-	-	(19 622)	-	-	(19 622)
Assurances de taux de change (Note 15)	3 064	(2 499)	-	(4 672)	(4 107)	2 313	-	4 442	2 648
Autres (Note 11)	1 636	-	-	-	1 636	-	-	-	1 636
	(33 490)	**(2 499)**	**(8 524)**	**12 389**	**(32 124)**	**(17 309)**	**892**	**10 634**	**(37 907)**
Impôts différés pour ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 19)	**8 143**	**625**	**2 331**	**(4 406)**	**6 693**	**(694)**	**(223)**	**(2 431)**	**3 345**
Total ajustements dans les capitaux propres pour évaluation par la méthode d' intégration globale	**(25 347)**	**(1 874)**	**(6 193)**	**7 983**	**(25 431)**	**(18 003)**	**669**	**8 203**	**(34 562)**
Sociétés mises en équivalence	**(51 273)**	**-**	**(12 293)**	**11 056**	**(52 510)**	**-**	**1 591**	**8 802**	**(42 117)**
Minoritaires	**4 839**	**-**	**2 098**	**(792)**	**6 145**	**9 615**	**575**	**(900)**	**15 435**
Total ajustements dans les capitaux propres pour pour évaluation	**(71 781)**	**(1 874)**	**(16 388)**	**18 247**	**(71 796)**	**(8 388)**	**2 835**	**16 105**	**(61 244)**

Le chapitre « Autres couvertures comptables » correspond à la désignation d'une relation de couverture effectuée par le Groupe sur la dette en unités de compte indexées (UF) du Groupe Celeo Redes, dont la devise fonctionnelle est le dollar. Le risque couvert dans cette relation de couverture est la variabilité de la valeur en USD des flux de produits futurs des contrats libellés en UF, et la transaction couverte est constituée par les produits prévus hautement probables en UF. L'instrument de couverture est la composante de devise étrangère de la dette financière libellée en UF, par rapport au total de la dette.

c) Autres réserves-

Le détail, par concept, du solde de ce chapitre de l'état de situation financière consolidé est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2017	**2016**
Réserves restreintes-		
Réserve légale	1 743	1 743
Réserve fonds de commerce	1 031	1 031
Réserve capitalisation	1 756	1 756
Réserve de reconversion à l'euro	15	15
Réserve pour actions propres (Note 3.n)	21 232	21 989
	25 777	**26 534**
Autres réserves	**516 707**	**503 092**
Réserves de la société mère	**542 484**	**529 626**
Réserves sociétés consolidés (*)	**212 187**	**191 529**
Écarts de conversion	**(223 487)**	**(150 368)**
Actions propres (Note 3.n)	**(21 232)**	**(21 989)**
TOTAL	**509 952**	**548 798**

(*) Inclut les ajustements de la consolidation et homogénéisations.

Réserve légale-

Conformément à l'article 274 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux espagnole, un montant égal à 10% du bénéfice de l'exercice doit être destiné à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins 20% du capital social, limite qui est atteinte.

La réserve légale pourra être utilisée pour augmenter le capital dans la part de son solde qui dépasse 10% du capital une fois augmenté. Sauf aux fins mentionnées antérieurement, et tant qu'elle ne dépassera pas les 20% du capital social, cette réserve ne pourra pas être destinée qu'à la compensation de pertes, à condition qu'il n'y ait pas d'autres réserves disponibles suffisantes à cette fin.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société mère a pourvu cette réserve conformément au montant minimum établi par le Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux.

Réserve fonds de commerce-

La réserve pour fonds de commerce provient intégralement de la Société mère. Cette réserve était pourvue conformément à l'article 273.4 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux qui établit qu'en toute hypothèse il était obligatoire de pourvoir une réserve non disponible équivalente au fonds de commerce et que celle-ci devait apparaitre dans l'état de situation financière individuelle de la société, et qu'un montant minimum de 5 % du bénéfice qu'il représente doit être destiné à ce fonds de commerce. En cas d'absence de bénéfices, ou si ceux-ci sont insuffisants, les réserves disponibles devaient être utilisées à cette fin.

Réserve capitalisation-

La réserve de capitalisation a été pourvue conformément à l'article 25 de la Loi relative à l'impôt sur les sociétés, qui établit que la réserve doit être pourvue à hauteur du montant du droit d'abattement associé à la base imposable de l'exercice. Le droit d'abattement sur la base imposable s'élève à 10 % de l'augmentation des fonds propres, telles que définies dans l'article cité, sans pouvoir en aucun cas être supérieur au montant équivalent à 10 % de la base imposable positive pour la période d'imposition antérieure à la réduction et à l'intégration à laquelle fait référence l'alinéa 12 de l'article 11 de la loi et à la compensation des bases imposables négatives. Cependant, si la base imposable n'est pas suffisante pour appliquer l'abattement, ce dernier peut être appliqué aux reliquats lors des périodes d'imposition qui se terminent au cours des deux années suivantes à la clôture de la période d'imposition lors de laquelle est né le droit à l'abattement en question, conjointement avec l'abattement qui pourrait être appliqué lors de cet exercice et dans les limites indiquées. La réserve n'est pas disponible et assujettie au maintien de l'augmentation des capitaux propres pendant une période de 5 ans à compter de la clôture de la période d'imposition à laquelle correspond l'abattement, hormis en cas de pertes comptables.

d) Actions propres en portefeuille-

En vertu des décisions successives prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Elecnor, S.A., durant les derniers exercices, diverses actions propres de cette société ont été acquises et destinées à leur cession progressive sur le marché. En particulier, le 23 mai 2012, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'autoriser pour une durée de cinq ans l'acquisition, par elle-même ou à travers des sociétés du Groupe, des actions émises par la Société mère jusqu'à 10% du capital social, à condition que le prix d'achat ne diffère pas, de plus ou moins 30% du prix du marché.

Selon le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017, le Conseil d'administration a été autorisé à effectué l'acquisition d'actions propres de la Société mère, de la part de celle-ci ou des sociétés dépendantes, en l'autorisant à acquérir, au maximum, le nombre d'actions prévu à tout moment par la loi et/ou les dispositions légales obligatoires, et qui à l'heure actuelle n'excède pas de plus de 10% de leur capital social, avec un prix d'acquisition minimum équivalant à la valeur nominale des actions, et un prix maximum n'excédant pas de plus de 30% de leur valeur cotée en bourse et pour un terme de cinq ans, en laissant sans effet l'autorisation accordée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société mère détient des actions propres pour un montant qui s'élève à 21 232 milliers d'euros et 21 989 milliers d'euros, respectivement, qui sont comptabilisés en minorant la rubrique « Autres réserves » des capitaux propres de l'état de situation financière consolidé.

Le détail et le mouvement des actions propres durant les exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

	N° d'actions
Actions propres au 31 décembre 2015	**2 483 110**
Acquisition d'actions propres	156 011
Vente d'actions propres	(175 089)
Actions propres au 31 décembre 2016	**2 464 032**
Acquisition d'actions propres	275 341
Vente d'actions propres	(428 723)
ACTIONS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	**2 310 650**

La vente et l'achat des actions propres ont supposé respectivement des montants d'environ 3 124 milliers et 4 908 milliers d'euros (environ 1 215 milliers et 1 372 milliers d'euros, respectivement, au 31 décembre 2016), avec une plus-value de 1 027 milliers d'euros qui a été enregistrée directement à la rubrique « Réserves » (perte de 194 milliers d'euros en 2016).

La totalité des actions propres que possédait la Société mère aux 31 décembre 2017 et 2016 représentent, respectivement, 2,66 % et 2,83 % du total d'actions qui composent le capital social d'Elecnor S.A. à ces dates.
Aux 31 décembre 2017 et 2016, la réserve correspondante non disponible pour actions propres reste constituée pour le montant des actions d'Elecnor, S.A. en portefeuille à ces dates.

e) Participations ne donnant pas le contrôle-

La composition de la rubrique « Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle » du passif de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2017 et 2016 est la suivante :

Milliers d'euros

	2017	2016
Elecven Construcciones, S.A.	97	(49)
Rasacaven, S.A.	-	160
Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras,S.A.	1 282	1 234
Elecnor Argentina, S.A.	2	(4)
IQA Operations Group Limited	-	(27)
Ventos Do Sul Energía, S.A.	12 981	12 586
Sous-groupe Enerfín Enervento	-	22 468
Parque Eólico Malpica, S.A.	434	961
Galicia Vento, S.L. (*)	1 774	-
Páramo de Poza, S.A. (*)	2 639	-
Parques Eólicos Palmares, S.A.	7 124	8 817
Ventos do Litoral Energia, S.A.	6 193	6 748
Ventos da Lagoa, S.A.	5 836	6 324
Eoliennes de L'erable, SEC.	10 658	16 138
Ventos dos Índios Energia, S.A.	4 335	5 014
Sous-groupe Celeo Redes	325 664	349 154
Betonor, Ltda.	507	563
Grupo Elecnor Angola	541	602
Autres	(30)	(335)
	380 037	**430 354**

(*) Au 31 décembre 2016, ces participations étaient incluses dans les participations ne donnant pas le contrôle du sous-groupe Enerfín Enervento.

Durant l'exercice 2017 le Groupe a effectué l'acquisition de 30% du sous-groupe Enerfín Enervento pour un montant de 29 millions d'euros, le montant des participations ne donnant pas le contrôle étant approximativement, à la date d'acquisition, de 20 millions d'euros. Cette transaction a représenté un impact sur les capitaux propres du Groupe d'environ 9 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, le montant antérieur à payer est en attente de paiement et enregistré à la rubrique « Autres passifs courants » de l'état de situation financière consolidé.

Ce type de transactions n'a pas été réalisé au cours de l'exercice 2016.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le fonds d'investissement APG détient 49% du sous-groupe Celeo Redes.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2017 et 2016 à cette rubrique de l'état de situation financière consolidé, est détaillé ci-dessous :

	Milliers d'euros
Solde au 31 décembre 2015	**322 560**
- Résultat de l'exercice	17 271
- Variation de la valeur de marché des instruments de couverture (*)	(1 229)
- Dividendes distribués	(1 170)
- Écarts de conversion (**)	66 150
- Réductions du capital	(2 448)
- Augmentation du capital	26 727
- Variations des participations	937
- Autres	1 556
Solde au 31 décembre 2016	**430 354**
- Résultat de l'exercice	24 618
- Variation de la valeur de marché des instruments de couverture (*)	(9 290)
- Dividendes distribués	(2 758)
- Écarts de conversion (**)	(50 995)
- Réductions du capital	(4 873)
- Augmentation du capital	9 879
- Variations des participations	(19 911)
- Autres	3 013
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**380 037**

(*) Elle correspond aux variations dans l'évaluation des Swaps de couverture qu'utilise le Groupe Elecnor (Note 15).

(**) Ils correspondent principalement aux écarts de conversion qui se sont produits dans le sous-groupe Celeo Redes pour ses participations au Brésil.

L'information relative aux parts sociales non dominantes significatives dans des sociétés dépendantes aux 31 décembre 2017 et 2016 est présentée ci-après (l'information financière est ventilée avant de réaliser les suppressions intragroupe) :

	2017	
	Milliers d'euros	
	Sous-groupe Celeo Redes	Eoliennes de L'Erable
Actif courant	195 825	11 224
Actif non courant	1 200 613	192 253
Passif courant	64 957	17 716
Passif non courant	766 298	159 004
Produits des activités ordinaires	65 910	30 153
Résultat de l'exercice	37 069	1 497
Résultat global total	(47 696)	(326)

	2016		
	Milliers d'euros		
	Sous-groupe Celeo Redes	Eoliennes de L'Erable	Enerfín Enervento
Actif courant	67 979	13 455	10 152
Actif non courant	1 201 624	217 585	127 397
Passif courant	133 309	16 372	22 643
Passif non courant	520 074	177 640	36 819
Produits des activités ordinaires	55 820	28 864	30 065
Résultat de l'exercice	28 289	2 912	(1 841)
Résultat global total	109 669	8 355	(1 697)

f) Écarts de conversion-

Les écarts de conversion cumulés des capitaux propres aux 31 décembre 2017 et 2016 pour chaque monnaie importante sont les suivants :

Écarts de conversion	Milliers d'euros	
	2017	2016
Brésil	(176 525)	(121 537)
Venezuela	(39 724)	(40 698)
Argentine	(3 493)	(3 215)
Canada	(7 833)	(6 707)
Chili	4 246	13 061
États-Unis	(329)	2 876
Autres	171	5 852
TOTAL	(223 487)	(150 368)

14. DETTE FINANCIÈRE

Comme part essentielle de sa stratégie, le Groupe suit une politique de prudence financière maximum. La structure de capital objectif est définie par cet engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

Toutefois, certains projets dont le Groupe est titulaire, essentiellement la construction et exploitation de parcs éoliens et leurs lignes d'interconnexion électrique correspondantes et sous-stations, ainsi que ceux d'infrastructures de distribution électrique et de stations d'épuration d'eaux usées qu'exploite le Groupe en régime de concession, sont financés pour la plupart moyennant des prêts syndiqués en régime de « Project financing ». En vertu de ces prêts, les sociétés dépendantes titulaires de ces projets assument certaines contraintes à la distribution de dividendes, qui est

soumise à certaines conditions, comme la constitution d'un compte de réserve pour le service de la dette. Par ailleurs, ces sociétés dépendantes devront maintenir un ratio Fonds Externes/Ressources Propres et une structure de ressources propres déterminées.

La quantification de la structure de capital objectif, hormis l'effet des projets financés par financement sans recours, s'établit comme un rapport entre le financement net et ceux des capitaux propres, selon la formule :

$$\frac{\text{Dette financière nette}}{\text{Dette financière nette + Capitaux propres}}$$

La dette financière nette inclut les rubriques suivantes de l'état de situation financière consolidé (après élimination de l'effet de la dette financière nette des financés par financement sans recours) :

Milliers d'euros

	2017	2016
Passif non courant - Dette financière	395 502	332 821
Passif courant - Dette financière	133 220	178 897
Actifs financiers courants - Autres investissements financiers	(53 192)	(78 955)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(252 846)	(160 578)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	**222 684**	**272 185**

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la rubrique Passifs non courants et courants - Dette financière correspond principalement au total de la rubrique Dettes financières et dérivés du tableau ci-dessous, à l'exclusion de la totalité des Prêts concessions, des Prêts syndiqués parcs éoliens, Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (concessions et photovoltaïques) et Dérivés associés à des parcs éoliens, photovoltaïques et concessions, et à 7 millions d'euros de prêts accordés par des entités publiques qui produisent un taux d'intérêt enregistré à la rubrique Autres passifs non courants et courants de l'état de situation financière consolidé ci-joint.

Au 31 décembre 2017, Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent au total de Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière consolidé ci-joint, hormis la trésorerie des projets financés par un financement sans recours pour un montant d'environ 96 millions d'euros (78 millions d'euros au 31 décembre 2016) (Note 12.b) dérivés courants inclus.

L'analyse et l'évolution de ce ratio sont faits de manière continue, avec en plus des estimations à futur comme facteur clé et limitatif dans la stratégie d'investissements et dans la politique de dividendes du Groupe. Aux 31 décembre 2017 et 2016, ce ratio se situait respectivement à environ 19,76 % et 21,74 %.

La composition des rubriques « Obligations et autres valeurs négociables, Dette financière et Dérivés » du passif non courant et du passif courant des états de situation financière consolidés aux 31 décembre 2017 et 2016 ci-joints est la suivante :

	Milliers d'euros			
	2017		2016	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Prêts et crédits syndiqués	363 612	2 231	300 819	2 228
Prêts concessions	242 088	23 550	475 513	53 910
Prêts syndiqués parc éoliens-	285 787	34 381	340 479	47 875
Prêts avec garantie personnelle	-	-	-	5 054
Prêts avec garantie hypothécaire	11 627	2 145	7 197	672
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-billets à ordre	-	99 574	-	72 628
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-concessions	501 874	11 969	-	-
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-photovoltaïques	36 922	1 806	38 689	1 670
Crédits TVA Parcs éoliens et concessions	-	-	-	6 962
Lignes de crédits avec garantie personnelle	-	23 828	8 173	67 949
Effets en attente d'échéance	-	-	-	2 710
Intérêts produits non payés :	-	2 285	-	-
Dettes pour contrats de location-financement (Note 9)	7 595	1 640	7 138	1 596
Instruments dérivés de couverture (Note 15) :				
Parc éoliens, photovoltaïques et concessions	2 424	1 140	19 427	1 256
Autres	6 653	-	9 493	4 565
TOTAL	1 458 582	204 549	1 206 928	271 059

Le détail par échéances de la dette antérieure est le suivant pour les exercices 2017 et 2016 :

	Milliers d'euros
Dettes dont l'échéance est en	31/12/2017
2019	101 073
2020	112 295
2021	146 493
2022 et années suivantes	1 098 721
TOTAL	1 458 582

	Milliers d'euros
Dettes dont l'échéance est en	31/12/2016
2018	102 148
2019	131 525
2020	153 098
2021 et années suivantes	820 157
TOTAL	1 206 928

Prêts et crédits syndiqués-

Le 21 juillet 2014, Elecnor a signé un contrat de financement syndiqué pour un montant de 600 millions d'euros avec un groupe de 19 établissements financiers, lequel a remplacé les 401 millions d'euros utilisés à cette date dans la financement syndiqué signé en 2012. Ce financement est structuré en deux tranches : une tranche-prêt, d'un montant de trois cents millions d'euros avec amortissements partiels, et une tranche ligne de crédit revolving, d'un plafond de trois cents millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2019.

Le 2 juillet 2015, Elecnor a signé une première novation de ce contrat souscrite par 18 des 19 établissements prêteurs, afin de modifier les conditions financières (réduire la marge applicable) et prolonger l'échéance de financement.

Le 29 juin 2016, Elecnor a signé une deuxième novation de ce contrat qui a été souscrite par 17 des 18 établissements prêteurs. Bankinter a cédé 22 millions d'euros, dont 16 millions ont été souscrits par Abanca et 6 millions par Kutxabank, tandis que Crédit Agricole a intégralement cédé 25 millions d'euros à Abanca.

Le 31 octobre 2017, Elecnor a signé une troisième novation de ce contrat qui a été souscrite par 16 des 17 établissements prêteurs. Cette novation a impliqué :

- une baisse de la limite disponible de la tranche crédit (B) du financement syndiqué jusqu'à 200 000 milliers d'euros de limite,
- une nouvelle tranche dans le barème de la marge applicable en fonction du ratio d'endettement financier net EBITDA,
- le prolongement de l'échéance du financement en retardant d'un an la date de chaque amortissement partiel et la date de remboursement de la tranche crédit, qui arrivent désormais à échéance en juillet 2022.

La Société a analysé si les conditions ont été modifiées de manière importante, celles-ci étant inférieures à 10% pour les deux exercices, ce qui a permis de conclure qu'il n'y a pas extinction des passifs originaux.

En ce qui concerne la couverture des risques de taux d'intérêt, avant la novation il existait des swaps liés couvrant 100 % du calendrier de crédit. Il a été décidé de couvrir le risque de taux d'intérêt du notionnel supplémentaire entraîné par la novation, raison pour laquelle 8 nouveaux swaps de type IRS ont été souscrits, avec un notionnel initial de 15 millions d'euros et un notionnel maximum de 145 millions d'euros et un nouveau basis swap. Au 31 décembre 2017, 31 swaps de type IRS et 4 basis swap assignés au financement syndiqué ont été souscrits. Les échéances des swaps, ainsi que les dates de liquidation des intérêts, coïncident avec celle du contrat de prêt auquel elles sont assignées.

Cette financement syndiqué produit un taux d'intérêt référencé à l'Euribor du délai de la période d'intérêt choisie par l'accrédité (1, 3 ou 6 mois) plus un différentiel, lequel est référencé au niveau du ratio Dette Financière Nette/(EBITDA + Dividendes des projets). La Société s'est engagée à accomplir pendant la durée du contrat de financement bancaire différents ratios ((Dette financière nette/EBITDA), (EBITDA/Charges financières nettes) et (Dette financière nette/Fonds propres)) qui seront calculés en se basant sur les chiffres consolidés correspondants du Groupe Elecnor. Le non-respect de cette condition pourrait entraîner la résolution du contrat. De plus, le prêt prévoit l'obligation de respecter les Ratios de couverture de garanties qui, au 31 décembre 2017, sont respectés.

Au 31 décembre 2017, le solde utilisé du contrat de financement syndiqué s'élève à 355 millions d'euros et correspond à 300 millions d'euros de la tranche prêt et à 55 millions d'euros de la tranche crédit (300 millions d'euros au 31 décembre 2016 correspondant à la tranche prêt).

Durant l'exercice 2017, la Société a souscrit des couvertures pour risque de taux d'intérêt liées au financement syndiqué, pour le même montant que celui obtenu suite à la troisième novation. En outre, la Société a souscrit pendant l'exercice 2016 des couvertures pour risque de taux d'intérêt liées au financement syndiqué obtenu en 2016. Tous ces contrats sont restés en vigueur au cours de l'exercice.

Le contrat de financement syndiqué mentionné antérieurement (tranche prêt et tranche crédit) porte un taux d'intérêt moyen de 2,23% et a produit en 2017 à titre d'intérêts 7 462 milliers d'euros, compte tenu de l'effet des couvertures d'un montant de 2 771 milliers d'euros (7 618 milliers d'euros d'intérêts pour l'exercice 2016, qui incluaient les charges financières pour couverture d'un montant de 2 991 milliers d'euros) que la Société a enregistrés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2017 ci-joint.

Prêts concessions-

Le 12 novembre 2015, la société Charrua Transmisora de Energía, S.A. a souscrit un prêt en régime de « Project finance » pour un montant de 175 millions de dollars, en sus d'un crédit de financement de la TVA pour un montant de 23 millions de dollars. L'objet de ce financement était la construction et future exploitation d'une ligne de transmission

d'énergie au Chili (Note 9). Ce financement arrivant à échéance à la fin 2034 produisait intérêts au taux référencé sur le Libor à 180 jours plus un différentiel de 1,65 % qui augmentent de 0,25 % tous les cinq ans. Le montant utilisé au 31 décembre 2016 s'élevait à 110,6 millions d'euros, dont 102,9 millions correspondaient au prêt et le reste au crédit de financement de la TVA. Elle a en outre contracté une opération de couverture de 70% du principal du prêt afin de couvrir la possible variation à la hausse des taux d'intérêt du crédit.

Le 29 janvier 2015, la société Alto Jahuel Transmisora de Energía, S.A. a souscrit un prêt en régime de « Project finance » pour un montant de 100 millions de dollars, en sus d'un crédit de financement de la TVA pour un montant de 15 millions de dollars. L'objet de ce financement était la construction et future exploitation d'une deuxième ligne de transmission d'énergie au Chili (Note 9). Ce financement, dont l'échéance finale est en 2035, est assorti d'un taux d'intérêt référencé au LIBOR à 180 jours plus un différentiel de 2,25% et une hausse de 0,25% tous les cinq ans pour la tranche en dollars, et au ICP NOMINALE plus un différentiel de 3,25% pendant la période de construction et 3 % pendant la période d'exploitation pour la tranche en pesos. Le montant utilisé au 31 décembre 2016 s'élevait à 88 millions d'euros.

Le 15 janvier 2013, la société Alto Jahuel Transmisora de Energía, S.L. a souscrit un prêt en régime de « Project finance » pour un montant de 167 millions de dollars, en sus d'un crédit de financement de la TVA pour un montant de 29 millions de dollars. L'objet de ce financement était la construction et future exploitation d'une ligne de transmission d'énergie au Chili (Note 9). Ce financement, dont l'échéance finale est en 2032, est assorti d'un taux d'intérêt référencé au LIBOR à 180 jours plus un différentiel de 3 % pour la tranche en dollars, et au TAB UF à 180 jours plus un différentiel de 1,60 % pendant la période de construction et 1,25 % pendant la période d'exploitation pour la tranche en UF, et à l'ICP nominal plus un différentiel de 3,30 % pendant la période de construction et 2,95 % pendant la période d'exploitation pour la tranche en pesos. Le montant disposé au 31 décembre 2016 s'élevait à environ 125,9 millions d'euros, dont le montant total correspond au prêt. Elle a en outre contracté une opération de couverture de 75% du principal du prêt afin de couvrir la possible variation à la hausse des taux d'intérêt du crédit.

Les trois prêts antérieurs ont été annulés dans le présent exercice par le biais de la formalisation de l'émission d'obligations de projet visant le financement des lignes de transmission au Chili, tel qu'il est indiqué au paragraphe « Passifs financiers pour émission d'obligations - concessions ».

À la date de formalisation de la dette syndiquée antérieure des filiales Charrua Transmisora de Energía, S.A. et Alto Jahuel Transmissora de Energía, S.A., le Groupe a formalisé en outre plusieurs opérations de couverture afin de couvrir d'éventuels mouvements de hausse des taux d'intérêt variables. Au moment initial, ces opérations de couverture souscrites étaient associées à de futurs besoins de financement de ces sociétés. Pour cette raison, l'annulation de la dette antérieure n'a pas impliqué une rupture de la relation de couverture sur la base de la stratégie développée dans la documentation initiale. Le Groupe maintient en tant qu'« Ajustement dans les capitaux propres pour évaluation », la juste valeur de ces instruments financiers au moment du refinancement, en la transférant dans le compte de résultat consolidé pendant la durée du nouveau financement.

Le 5 juillet 2007, la concessionnaire Sociedad Aragonesa de Aguas Residuales, S.A. a contracté un crédit d'une limite de 23 millions d'euros dont l'échéance est le 5 décembre 2026. La concessionnaire a disposé de la totalité du crédit. Ce financement produit un intérêt au taux de l'Euribor plus un différentiel. La charge financière générée par ce prêt dans les exercices 2017 et 2016 s'est élevée respectivement à 121 milliers d'euros et 166 milliers d'euros environ. Le solde en attente d'amortissement au 31 décembre 2017, à long et court terme, s'élève à environ 13 803 milliers d'euros (15 082 milliers d'euros au 31 décembre 2016). Cette société a contracté un swap de taux d'intérêt de 17 250 milliers d'euros pour se protéger contre la variation possible à la hausse des taux d'intérêt du crédit. Les échéances des liquidations des intérêts coïncident avec celles des intérêts du crédit.

Le 21 juillet 2009, la concessionnaire Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A. a pris un crédit d'une limite de 15,5 millions d'euros dont l'échéance est le 31 décembre 2026. La concessionnaire a disposé de la totalité du crédit. Ce financement produit un intérêt au taux de l'Euribor plus un différentiel. La charge financière générée par ce prêt dans les exercices 2017 et 2016 s'est élevée respectivement à 289 milliers d'euros et 326 milliers d'euros environ. Cette société a contracté un swap de taux d'intérêt de 11 625 milliers d'euros pour se protéger contre la variation possible à la hausse des taux d'intérêt du crédit. Les échéances des liquidations des intérêts coïncident avec celles des intérêts du crédit. Au 31 décembre 2017, le montant en attente de paiement du crédit à long et court terme s'élève à 10 243 milliers d'euros (11 095 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Le 30 décembre 2013, la société Integraçao Maranhense T. de Energia, S.A. a obtenu un prêt pour un montant de 142 millions de réales brésiliens, dont la dernière échéance est le 15 février 2029. Ce prêt produit un taux d'intérêt qui résulte de la somme d'une marge de 2,42 % au taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2017, le montant utilisé de ces prêts, à longue et courte échéance, est de 29,9 millions d'euros (au 31 décembre 2016 le montant utilisé de ces prêts était de 37,4 millions d'euros).

Le 23 décembre 2013, la société concessionnaire Caiua T. Energía, S.A. a obtenu un prêt d'un montant de 84,6 millions de réales brésiliens, dont la dernière échéance est le 15 février 2028. Ce prêt produit un taux d'intérêt qui résulte de la somme d'une marge de 1,97% au taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2017, le montant utilisé de ce prêt, à longue et courte échéance, est de 18,3 millions d'euros (au 31 décembre 2016 le montant utilisé de cet prêt était de 22,8 millions d'euros).

Durant l'exercice 2010, la société LT Triángulo, S.A. a été consolidée par la méthode de l'intégration globale puisque le Groupe détient désormais la totalité de son capital social. Cette entité a obtenu un prêt en régime de « Project finance » d'une entité de financement le 7 octobre 2008, avec une échéance ultime le 15 juillet 2023, pour le financement des infrastructures de transmission d'énergie électrique objet de la concession, qui produit un intérêt à un taux qui résulte de la somme d'une marge de marché au taux d'intérêt variable à long terme du pays (« T.J.L.P »). Au 31 décembre 2017, le montant en attente de paiement de ce prêt à long et court terme s'élève à 39,8 millions d'euros environ (53,2 millions d'euros en 2016).

La Groupe Elecnor a acquis dans l'exercice 2011 le 66 % de Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A., et consolide désormais cette société par la méthode de l'intégration globale. Le 19 décembre 2006, BNDES a accordé à Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. un crédit destiné au financement de la construction de lignes de transmission d'énergie électrique dont l'échéance est le 15 avril 2019. Ce crédit se divise en deux sous-crédits : le sous-crédit A produit un taux d'intérêt résultat de l'addition d'une marge de marché au coût moyen pondéré du captage de monnaie étrangère par BNDES, et le sous-crédit B produit un taux d'intérêt résultat de l'addition d'une marge de marché au taux d'intérêt variable à long terme du pays. Au 31 décembre 2017, le montant en attente de paiement de ce prêt à long et court terme s'élève à 6 millions d'euros environ (12 millions d'euros environ au 31 décembre 2016).

En outre, le 28 décembre 2016, la société Cantareira Transmissora de Energia, S.A. a obtenu un prêt pour un montant de 424,7 millions de réales brésiliens, dont la dernière échéance est le 15 février 2029. Ce prêt produit un taux d'intérêt qui résulte de la somme d'une marge de 2,12 % au taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2017, le montant utilisé de ce prêt, avec une échéance à long terme, est de 115 millions d'euros (aucun montant n'avait été utilisé au 31 décembre 2016).

Le remboursement des prêts à LT Triangulo, S.A. et Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. est garanti par gage sur les droits de la concession, garantie sur la totalité des actions, garantie sur les droits de crédit pour prestation de services et aval bancaire. Ces sociétés dépendantes doivent en outre maintenir les ratios financiers suivants pendant toute la durée de validité du contrat de prêt :

- Le taux de couverture résultant de la division du flux de caisse disponible par les intérêts à payer plus l'amortissement du principal doit être égal ou supérieur à 1,3.
- Taux de capitalisation (Capitaux Propres/Actif Total) égal ou supérieur à 0,3.

Prêts syndiqués parc éoliens-

Durant l'exercice 2017, le Groupe a obtenu un financement pour la rénovation du parc éolien de Malpica pour un montant de 11,95 millions d'euros. Ce financement, avec une échéance minimum de 7 ans, est assorti d'un taux d'intérêt équivalant à l'EURIBOR à six mois plus une marge de marché. Le ratio de couverture annuelle du service de la dette principale (R.C.S.D.P.) doit être, tel que cela figure dans les actes de prêt, supérieur à un certain coefficient durant toute la durée du prêt. La société s'oblige à maintenir un compte de réserve pour le service de la dette d'un montant minimum équivalant au montant qu'atteindra le service de la dette des douze mois suivants. De la même façon, afin de réduire le risque de taux d'intérêt, P. E. Malpica a signé un contrat de swap à un taux d'intérêt fixe de 0,755%, qui couvre 75% de l'encours de la dette.

D'autre part, en date du 28 avril 2017, Galicia Vento, S.L. a procédé à anticiper l'annulation de sa dette bancaire, qui au 31 décembre 2016 s'élevait à 14 418 milliers d'euros.

Dans l'exercice 2012, le Groupe a obtenu un financement syndiqué pour la construction d'un parc éolien à Québec (Canada) pour environ 250 millions de dollars canadiens. Ce financement, dont l'échéance est en 2033, produit un taux d'intérêt référencé au cours du bon canadien. Pour ce prêt syndiqué en régime de « Project financing », le ratio de couverture annuelle du service de la dette principale (R.C.S.D.P.) doit être, tel que cela figure dans les actes de prêt de financement, supérieur à un certain coefficient durant toute la durée du prêt. Au cours de l'exercice 2014, l'actif et le passif de la société Éoliennes de l'Érable Inc., ainsi que ce prêt, ont été transférés à la société Éoliennes de L´Érable Sec.

De la même façon, durant l'exercice 2015, Éoliennes de l'Erable SEC obtenait un financement syndiqué d'un montant de 35 millions de dollars canadiens. Ce financement arrivant à échéance en 2033 porte intérêt à un taux fixe. Pour ce prêt, le RCSD doit être supérieur à un coefficient déterminé pendant toute la durée du prêt.

Conjointement, au 31 décembre 2017, Éoliennes de L´Érable SEC affiche une dette d'un montant total de 160,1 millions d'euros (178,9 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, le reste des dettes auprès d'établissements de crédit incluses dans cette rubrique correspondent principalement aux soldes en cours des prêts syndiqués et des contrats swaps associés à ceux-ci que Ventos Do Sul Energía, S.A., S.L.U., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral, S.A. et Ventos dos Indios S.A. ont signés avec différents établissements financiers pour des montants d'environ 34 048 milliers d'euros, 28 658 milliers d'euros, 27 420 milliers d'euros, 26 910 milliers d'euros et 31 327 milliers d'euros, respectivement, en régime de « project financing » (54 203 milliers d'euros, 35 531 milliers d'euros, 33 803 milliers d'euros, 33 078 milliers d'euros et 38 094 milliers d'euros, respectivement, au 31 décembre 2016). Ces prêts ont été perçus pour le financement de la construction de parcs éoliens, des lignes d'interconnexion électrique correspondantes et des sous-stations propriétés de ces sociétés. Le prêt syndiqué reçu par Ventos do Sul Energía, S.A., en réales brésiliens, a une limite équivalente à 529 millions de réales (Note 20). Depuis le 31 décembre 2007, il avait été disposé de la presque totalité de ce prêt. Par ailleurs, les prêts accordés à Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Literal, S.A. et Ventos dos Indios, S.A. sont limités successivement et respectivement à 153 653, 150 821, 141 250 et 134 573 milliers de réales.

L'amortissement des prêts syndiqués sera réalisé en 144, 192, 192, 192 et 192 amortissements mensuels pour les prêts accordés à Ventos Do Sul Energía, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos do Litoral, S.A., Ventos dos Lagoa, S.A. et Ventos dos Indios, S.A., respectivement.

Pour les prêts obtenus en réales brésiliens, le taux d'intérêt applicable est le résultat de l'ajout d'une marge de marché au taux d'intérêt variable à long terme du pays (« T. J. L. P. »). Il existe dans ces prêts l'obligation de maintenir des ratios de couverture de la dette dans certaines limites, ainsi que de déposer sur un compte de réserve un montant couvrant au moins trois mois de paiement du principal et des intérêts. De l'avis des Administrateurs de la Société mère, aucun problème n'a surgi en ce qui concerne l'accomplissement des covenants.

En garantie du prêt de P.E. Malpica, S.A. un droit réel de gage sur les actions de la société dépendante correspondante a été constitué, ainsi que sur les indemnisations, les compensations et/ou les pénalisations qu'il pourrait générer en sa faveur, en ce qui concerne les contrats d'exécution des travaux et de gestion de l'exploitation et sur tous les comptes de trésorerie de cette société. Quant aux sociétés Ventos do Sul Energía, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral, S.A. et Ventos dos Indios, S.A., elles ont signé avec les entités financières une garantie fiduciaire sur les immobilisations corporelles.

Par ailleurs, les sociétés dépendantes ont assumé, en vertu de ces prêts, diverses contraintes à la liberté de cession de leurs immobilisations corporelles et de distribution de dividendes. Ces restrictions sont soumises à l'accomplissement de certaines conditions, telles que la maintenance du Ratio de Couverture de la Dette stipulé dans les actes des prêts de financement et la constitution du compte de réserve pour le service de la dette (Note 11).

Les Administrateurs considèrent que toutes les conditions établies pour les prêts syndiqués souscrits sont accomplies et que le financement en régime de « Project financing » sera assuré normalement par les produits générés par l'activité de chaque projet.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-billets à ordre

Elecnor, S.A a commencé l'exercice 2017 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 73 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2017 pour un total de 662 millions d'euros et les échéances ont représenté 635 millions d'euros, l'encours étant au 31 décembre 2017 de 100 millions d'euros (1 000 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros).

Elecnor, S.A a commencé l'exercice 2016 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 100 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2016 pour un total de 402 millions d'euros et les échéances ont représenté 429 millions d'euros, l'encours étant au 31 décembre 2016 de 73 millions d'euros (730 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros).

Les programmes de billets à ordre en vigueur au cours des exercices 2017 et 2016 prévoient une limite d'émission d'encours permanente de, respectivement, 250 millions d'euros et 200 millions d'euros.

Ces billets à ordre ont produit durant l'exercice 2017 au titre d'intérêts 1 418 milliers d'euros (1 293 milliers d'euros dans l'exercice 2016), que le Groupe a comptabilisés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultat consolidé ci-joint.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-photovoltaïques-

Le prêt syndiqué de Siberia Solar, S.L.U, dont le montant restant à amortir au 31 décembre 2015 était d'environ 24 millions d'euros, a été soldé le 29 décembre 2016 à travers l'émission d'obligations pour une valeur de 41,6 millions d'euros. Ce financement est assorti d'un taux d'intérêt fixe annuel de 3,948 % et arrive à échéance le 30 juin 2038. Au 31 décembre 2017, le montant en attente de paiement, avec une échéance à long et à court terme, s'élève à 38,7 millions d'euros, qui durant l'exercice 2017 ont porté des intérêts de 1.677 milliers d'euros, que le Groupe a comptabilisés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultat consolidé ci-joint.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-photovoltaïques-

En date du 11 mai 2017 le Groupe Elecnor a formalisé l'émission d'obligations de projet destinée au financement des lignes de transmission au Chili, celle-ci remplaçant le financement bancaire antérieur.

Cette émission d'obligations, pour un montant total de 593,9 millions de dollars et avec une échéance en 2047 (émission à 30 ans), est composée de deux tranches : une tranche internationale en US$ pour un montant de 379 millions de US$, à un taux d'intérêt annuel fixe de 5,2%, et une tranche locale chilienne en unités de compte indexées (UF), pour un montant total d'UF 5.410.500 (environ 214 millions de US$), à un taux d'intérêt annuel fixe de 2,99%. Les fonds provenant de cette émission comptent avec la garantie des projets et ont été destinés au refinancement (annulation anticipée du financement existant) des projets de lignes de transmission au Chili, et la partie restante à d'autres fins commerciales de la société d'émission ou de ses actionnaires. Au 31 décembre 2016 le montant des dettes auprès d'établissements de crédit associé à ces projets s'élevait à 324 millions d'euros.

Prêts avec garantie personnelle

Au cours de l'exercice 2017, Elecnor n'a pas souscrit de nouveaux prêts bancaires avec garantie personnelle.

Autres financements-

Le Groupe Elecnor a souscrit dans l'exercice 2007 un prêt à garantie hypothécaire pour l'acquisition d'un bâtiment industriel à Valence, pour mener son activité de fabrication de modules solaires (Note 9). Le solde en attente d'échéance de ce prêt s'élève à environ 7 208 milliers d'euros, au 31 décembre 2017 (7 983 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, Elecnor, S.A. dispose, en incluant la tranche B du financement, de 8 lignes de crédit auprès de différents établissements pour un montant maximum total de 311 millions (la société disposait de 9 lignes de crédit pour un montant maximum total de 396 millions d'euros au 31 décembre 2016). Les lignes bilatérales de crédit sont assorties d'un taux d'intérêt variable référencé à l'EURIBOR/LIBOR plus un différentiel de marché, la plupart de ces lignes ayant une échéance d'un an ou jusqu'à trois ans avec des renouvellements tacites annuels. Le montant utilisé au 31 décembre 2017 des lignes de crédit s'élève à 19 millions d'euros, le montant maximum étant de 111 millions d'euros à l'exclusion de la tranche B du prêt syndiqué.

Ce financement bancaire a porté des intérêts d'un montant de 3.026 milliers d'euros environ, que le Groupe a comptabilisés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultat consolidé ci-joint (2 236 milliers d'euros environ en 2016).

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le Groupe Elecnor ne dispose pas de dette avec des entités de crédit référencée à un taux d'intérêt fixe d'un montant significatif, sauf pour l'effet des opérations de couverture décrites à la Note 15.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe Elecnor utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques auxquels sont exposées ses activités, ses opérations et ses flux de trésorerie futurs dérivés des variations des taux de change et des taux d'intérêt, lesquels affectent les résultats du Groupe. Les détails des compositions des soldes qui reprennent l'évaluation de dérivés des états de situation financière consolidés aux 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivants :

Milliers d'euros

	2017				2016			
	Actif non courant (Note 11)	Actif courant	Passif non courant (Note 14)	Passif courant (Note 14)	Actif non courant (Note 11)	Actif courant	Passif non courant (Note 14)	Passif courant (Note 14)
COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊT								
Couverture de flux de trésorerie :								
Taux d'intérêt swap	1 036	-	9 077	1 140	523	-	28 920	1 256
COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE								
Couverture de flux de trésorerie :								
Assurances de change	-	4 031	-		-	458	-	4 565
	1 036	4 031	9 077	1 140	523	458	28 920	5 821

Taux de change-

Le Groupe Elecnor utilise des instruments de couverture de taux de change, principalement pour mitiger l'effet négatif possible que les variations des taux de change pourraient entraîner dans les flux de caisse futurs correspondant à deux types de transactions :

- Paiements correspondant à des contrats de travaux et fourniture exprimés dans une monnaie distincte de l'euro.
- Recouvrements correspondant à des contrats de travaux exprimés dans une monnaie distincte de l'euro.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la valeur nominale totale objet de couverture de taux de change est la suivante :

Monnaies	31.12.2017	31.12.2016
Milliers de dollars américains	3 203	43 566
Milliers de dollars australiens	157 010	-
Milliers de pesos chiliens	12 660 875	-
Milliers de livres sterling	297	-
Milliers d'euros	-	532

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2017 :

- 87 249 milliers d'euros correspondent à des assurances de ventes de dollars australiens pour couvrir des flux futurs de paiements aux fournisseurs en dollars américains et en euros (14 035 milliers d'euros en 2016),
- 16 259 milliers d'euros correspondent à des achats de pesos chiliens contre des dollars pour couvrir le risque de paiements à des fournisseurs en pesos chiliens,
- 18 440 milliers d'euros correspondent aux ventes à terme de dollars nord-américains pour couvrir les recouvrements dans cette devise,
- 5 508 milliers d'euros correspondent à des achats à terme de dollars nord-américains pour couvrir le risque de paiement à des fournisseurs dans un contrat en Jordanie,
- 332 milliers d'euros correspondent à l'achat de livres sterling pour couvrir le risque de change de paiements à des fournisseurs dans cette devise.

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2016, 14 035 milliers de dollars correspondent à des assurances d'achats de dollars américaines pour couvrir des flux futurs de paiement dans cette devise et 31 766 milliers d'euros correspondent à des assurances de vente de dollars américaines pour couvrir des flux futurs de recouvrement dans cette devise.

Le montant de la contrepartie en euros de la valeur nominale objet de couverture de taux de change au 31 décembre 2017 s'élève à environ 47 799 milliers d'euros (environ 46 333 milliers d'euros en 2016).

Il est prévu que l'échéance de ces assurances de change coïncide avec le flux programmé des paiements et des recouvrements qu'elles couvrent, le risque de variations des flux de trésorerie attendus étant très faible puisqu'il existe des contrats signés qui indiquent l'échéancier des paiements et des recouvrements correspondants.

Taux d'intérêt-

Le Groupe Elecnor réalise des opérations de couverture de taux d'intérêt conformément à sa politique de gestion de risques. Ces opérations ont pour objet de mitiger l'effet que la variation des taux d'intérêt peut avoir sur les flux de caisse futurs de certains crédits et prêts à long terme référencés à taux d'intérêt variable, associés au financement corporatif de la Société mère et aux financements des projets. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la valeur nominale totale des passifs objets de couverture de taux d'intérêt est, respectivement, de 324 621 et 548 077 milliers d'euros.

Le détail des échéances des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2017 et 2016 est le suivant :

	31/12/2017					
	Milliers d'euros					
	Échéance					
	2018	2019	2020	2021	2022 et années suivantes	Total
Couverture de taux de change :						
Vente de AUD (*)	134 367	-	-	-	-	134 367
Vente d'USD (*)	20 396	-	-	-	-	20 396
Achats de GBP (*)	177	120	-	-	-	297
Achat de pesos chiliens (*)	10 706 825	1 954 050	-	-	-	12 660 875
Couverture de taux d'intérêt	850	770	690	250	1 107	3 667
Cross currency swap :						
Flux en GBP (*)	4 500	-	-	-	-	4 500
Flux en USD (*)	42 500	-	-	-	-	42 500

(*) Données exprimées dans la devise correspondante.

	31/12/2016					
	Milliers d'euros					
	Échéance					
	2017	2018	2019	2020	2021 et années suivantes	Total
Couverture de taux de change :						
Vente d'USD (*)	(17 075)	(11 284)	(1 857)	-	-	(30 216)
Achat d'USD (*)	13 350	-	-	-	-	13 350
Achat d'EUR (*)	532	-	-	-	-	532
Couverture de taux d'intérêt	(8 775)	(6 018)	(5 315)	(4 648)	(7 768)	(32 524)
Cross currency swap :						
Flux en GBP (*)	7 100	-	-	-	-	7 100
Flux en AUD (*)	24 100	-	-	-	-	24 100
Flux en USD (*)	(56 328)	-	-	-	-	(56 328)

(*) Données exprimées dans la devise correspondante.

L'échéance des nominaux des divers instruments financiers dérivés décrits plus haut, sans inclure ceux de couverture de taux de change, est la suivante :

	31/12/2017					
	Milliers d'euros					
	Échéance					
	2018	2019	2020	2021	2022 et années suivantes	Total
Couverture de taux d'intérêt	2 077	37 028	46 852	81 951	156 713	324 621

	31/12/2016					
	Milliers d'euros					
	Échéance					
	2017	2018	2019	2020	2021 et années suivantes	Total
Couverture de taux d'intérêt	28 372	39 533	60 415	90 911	328 846	548 077

Les swaps de taux d'intérêt ont un nominal égal ou inférieur à celui des principaux vifs des prêts couverts et la même échéance et mêmes dates de liquidation que les prêts qu'ils couvrent.

En ce qui concerne les couvertures de taux de change et de taux d'intérêt, il ne s'est produit dans les exercices 2017 et 2016 aucune circonstance qui oblige à modifier la politique de comptabilité de couvertures, lors de la comptabilisation des dérivés, initialement adoptée. Au cours des exercices 2017 et 2016, le Groupe Elecnor n'a pas conservé de produits dérivés ne respectant pas les conditions permettant de les considérer comme couverture comptable.

Évaluation-

La valeur de marché des différents instruments financiers est calculée selon les procédures suivantes :

- La valeur de marché des dérivés cotés sur un marché organisé est leur cours à la clôture de l'exercice.
- Dans le cas des dérivés non négociables sur des marchés organisés, le Groupe Elecnor utilise pour les évaluer des évaluations transmises par les entités financières, des hypothèses basées sur les conditions de marché à la date de clôture de l'exercice. Concrètement, la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt est calculée moyennant l'actualisation au taux d'intérêt de marché de la différence de taux du swap, tandis que la valeur de marché des contrats de taux de change futurs est déterminée en déduisant les flux futurs estimés en utilisant les taux de change futurs existants à la clôture de l'exercice.

Cette procédure est utilisée également pour évaluer au taux de marché les prêts et crédits existants en vertu des opérations de permutation financière dénommées « cross currency swaps », moyennant lesquelles le Groupe et la banque s'échangent les courants d'un prêt exprimé en euros par les courants d'un autre prêt exprimé en dollars (canadiens/américains), la différence résultante étant liquidée à l'échéance. À la clôture de l'exercice, le Groupe convertit le prêt en dollars (plus les intérêts produits) au taux de change de clôture et le compare au prêt en euros (plus les intérêts produits), en enregistrant la valeur nette (la différence) aux rubriques « Autres actifs courants », « Actifs financiers non courants » ou « Dette financière », selon le solde débiteur ou créditeur et son échéance, en générant comme contrepartie un produit ou une charge pour écarts de change.

Les principales caractéristiques des « cross currency swaps » en vigueur aux 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivantes :

	Milliers d'euros	
	2017	2016
Montant notionnel en devise (USD)	42 500	(56 328)
Montant notionnel en devise (GBP)	4 500	7 100
Montant notionnel en devise (AUD)	-	24 100
Contrevaleur en euros	41 098	(28 637)
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	**291**	**309**

Les contrats en vigueur au 31 décembre 2017 avaient leur date de démarrage établie aux 28, 29 et 30 décembre 2017 et leur date d'échéance, dans tous les cas, en janvier 2018.

Les contrats en vigueur au 31 décembre 2016 avaient leur date de démarrage établie aux 28, 29 et 30 décembre 2016 et leur date d'échéance, dans tous les cas, en janvier 2017.

Ces instruments financiers n'ont pas été désignés comme une couverture, de sorte que le Groupe enregistre à la clôture de chaque exercice la variation de leurs justes valeurs directement au compte de résultat consolidé correspondant.

16. PROVISIONS

Le détail de la rubrique « Provisions pour risques et charges », ainsi que sa classification entre courante et non courante aux 31 décembre 2017 et 2016 est le suivant :

	Milliers d'euros			
	2017		2016	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Litiges et responsabilités	9 778	24 831	13 204	20 694
Démantèlement	4 985	-	4 966	-
Autres	473	20 041	549	5 927
TOTAL	**15 236**	**44 872**	**18 719**	**26 621**

Le mouvement et la composition des rubriques « Provisions pour risques et charges » de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

	Milliers d'euros			
	Litiges et responsabilités	Démantèlement	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2015	**26 605**	**4 989**	**7 858**	**39 452**
Dotations en charge des résultats (Note 21)	5 450	-	876	6 326
Reclassement	4 989	-	-	4 989
Écarts de conversion	193	(23)	-	170
Paiement	(1 472)	-	(1 118)	(2 590)
Reprises au crédit des résultats (Note 21)	(1 465)	-	(1 140)	(2 605)
Autres	(402)	-	-	(402)
Solde au 31 décembre 2016	**33 898**	**4 966**	**6 476**	**45 340**
Dotations en charge des résultats (Note 21)	6 427	350	12 955	19 732
Reclassement	(59)	-	2 892	2 833
Écarts de conversion	(1 200)	(331)	(31)	(1 562)
Paiement	(3 057)	-	(1 734)	(4 791)
Reprises au crédit des résultats (Note 21)	(1 400)	-	(44)	(1 444)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**34 609**	**4 985**	**20 514**	**60 108**

Le Groupe procède à une estimation de la valeur des passifs générés pour litiges et similaires. À l'exception de certains éléments du passif dans lesquels le Groupe peut estimer que la sortie des flux se produira à court terme, le Groupe ne peut pas estimer de façon fiable le moment exact de la sortie des flux et, par conséquent, n'inclut pas l'effet de la mise à jour dans ces passifs.

Compte tenu de ses activités, le Groupe est exposé à de nombreuses réclamations et litiges. La rubrique « Provisions pour litiges et responsabilités » du tableau précédent présente la meilleure estimation du Groupe sur les éventuelles pénalisations et autres éventualités relatives à l'exécution des différents projets mis en œuvre principalement à l'étranger. Les Administrateurs ont estimé que la provision dotée couvre raisonnablement les futurs déboursements probables qui auront lieu, dérivés de faits passés.

En date du 31 mai 2017, la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC) a notifié à la Société mère, et à 15 autres entreprises, l'ouverture d'une procédure de sanction pour une possible infraction dans le domaine de la construction et de la maintenance de systèmes d'électrification et des équipements électromécaniques de lignes ferroviaires. À l'heure actuelle cette procédure est en phase d'enquête. Dans ces circonstances, et conformément aux informations disponibles à la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, les Administrateurs de la Société mère ne peuvent pas estimer de façon fiable le montant de l'hypothétique sanction, et, par conséquent, n'ont comptabilisé aucune provision à ce sujet, mais considèrent qu'en tout état de cause ce fait ne devrait pas avoir un impact significatif sur les capitaux propres du Groupe.

17.AVANCES DE CLIENTS ET FACTURATION ANTICIPÉE

La composition de ces postes inclus dans la rubrique « Dettes commerciales et autres comptes à payer » de l'état de situation financière consolidé ci-joint est la suivante :

	Milliers d'euros	
	2017	2016
Facturation anticipée (Note 3.v)	332 313	468 496
Acomptes clients	39 129	115 429
	371 442	583 925

La facturation anticipée est composée des factures émises en acompte, en vertu des conditions temporaires stipulées dans les contrats de travaux actuellement en cours.

Les avances de clients correspondent essentiellement aux montants versés en acompte par les clients avant le début de l'exécution des contrats respectifs. Ces avances sont déduites de la facturation au cours du développement de ces contrats.

18.IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS À LONG TERME

Le mouvement et la composition des rubriques « Impôts différés actifs » et « Impôts différés passifs » de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

	31/12/2015	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat	Crédit / débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Écarts de conversion	Sorties du périmètre	31/12/2016	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat	Crédit / débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Écarts de conversion	31/12/2017
Impôts différés actifs :												
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 15)	11 347	-	(2 652)	554	154	-	9 403	25	(5 236)	(1 497)	(291)	2 404
Immobilisations corporelles / incorporelles	11 791	1 233	(2 768)	-	4	(541)	9 719	(37)	(1 270)	-	6	8 418
Crédits fiscaux	11 549	(1 037)	11 465	-	1 141	-	23 118	2 726	(1 517)	-	(1 703)	22 624
Déductions et allégements en attente d'application	4 015	1 208	207	-	193	(160)	5 463	432	1 132	-	(301)	6 726
Pertes succursales extérieur	8 831	-	(466)	-	-	-	8 365	-	(8 029)	-	-	336
Provisions non déductibles (Note 16)	15 403	502	6 932	-	541	-	23 378	(450)	10 493	-	(874)	32 547
Autres impôts différés actifs	17 497	(549)	103	-	2 670	(740)	18 981	(2 803)	18 319	-	(1 352)	33 145
	80 433	**1 357**	**12 821**	**554**	**4 703**	**(1 441)**	**98 427**	**(107)**	**13 892**	**(1 497)**	**(4 515)**	**106 200**
Impôts différés passifs :												
Immobilisations corporelles / incorporelles	20 280	2 576	9 863	-	2 482	-	35 201	(25)	167	-	(2 253)	33 090
Fonds de commerce	3 304	-	(1 060)	-	-	-	2 244	-	301	-	-	2 545
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 15)	2 691	-	-	(2 542)	-	-	149	-	-	1 035	(47)	1 137
Opération de cession d' Enerfín Enervento, S.A.	6 796	-	(1 133)	-	-	-	5 663	-	-	-	-	5 663
Déduction prime d'émission	2 374	-	-	-	-	-	2 374	-	-	-	-	2 374
Autres impôts différés passifs	31 516	(1 392)	3 804	-	7 825	-	41 753	25	6 885	-	(5 722)	42 941
	66 961	**1 184**	**11 474**	**(2 542)**	**10 307**	**-**	**87 384**	**-**	**7 353**	**1 035**	**(8 022)**	**87 750**

Les actifs et passifs pour impôts différés dont le délai de réalisation ou compensation est inférieur à 12 mois sont peu significatifs.

Les chapitres « Impôts différés actifs – Immobilisations corporelles/incorporelles » et « Impôts différés passifs – Immobilisations corporelles/incorporelles » du tableau précédent incluent principalement les différences temporaires dues aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des différents éléments des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les différences temporaires dérivées des écarts entre l'amortissement comptable et fiscal de ces éléments de l'actif non courant (Notes 8 et 9).

Les chapitres « Impôts différés actifs – Crédits fiscaux » et « Impôts différés actifs – Déductions et allègements en attente d'application » du tableau précédent incluent respectivement les crédits fiscaux pour bases imposables négatives et pour déductions en attente de compensation par diverses sociétés dépendantes du Groupe, qui ont été

activés car les Administrateurs de la Société mère ont considéré qu'ils seront récupérables moyennant les produits prévus qui en seront tirés dans les prochains exercices.

Le chapitre « Impôts différés actifs – Provisions non déductibles » du tableau précédent comprend principalement l'impact fiscal des ajustements sur le résultat comptable en conséquence des diverses provisions qui n'ont pas été considérées déductibles au moment de leur enregistrement comptable (Notes 12.a et 16).

Les chapitres « Impôts différés actifs – Autres impôts différés actifs » et « Impôts différés passifs - Autres impôts différés passifs » du tableau ci-dessus reprennent principalement l'impact fiscal de divers produits et charges dont l'impact fiscal ne coïncide pas avec le moment de leur enregistrement comptable, ainsi que les différences temporaires imposables dues aux écarts entre la valeur comptable et fiscale de certains actifs (Note 11). En outre, durant l'exercice 2017 l'actif pour impôt différé correspondant à l'ajustement pour l'effet de la correction de produits en rapport avec un contrat en cours d'exécution en Venezuela a été inclus dans ce chapitre, conformément aux critères décrits à la Note 12.

Le chapitre « Impôts différés passifs – Opération de cession d'Enerfín Enervento, S.A. » du tableau précédent correspond à l'impact fiscal de la plus-value obtenue uniquement au niveau consolidé par le Groupe en vertu de l'augmentation de capital avec une prime d'émission souscrite par un tiers en 2005.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les crédits fiscaux pour bases imposables négatives activées ainsi que le total des actifs et passifs pour impôts différés par des entités/sous-groupes sont indiqués ci-après :

2017

	Milliers d'euros		
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Elecnor, S.A.	1 641	40 830	3 714
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	3 476	4 671	-
Sous-groupe Celeo	2 280	18 959	58 713
Sous-groupe Enerfín	7 282	18 228	20 512
Audeca	-	139	3 697
Elecnor do Brasil	3 374	5 644	-
IQA	-	698	-
Elecnor Chile	4 152	13 243	-
Autres	419	3 788	1 115
TOTAL	**22 624**	**106 200**	**87 750**

2016

	Milliers d'euros		
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Elecnor, S.A.	-	23 737	3 889
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	4 170	5 490	-
Sous-groupe Celeo	10 527	31 884	56 203
Sous-groupe Enerfín	3 498	16 922	22 751
Audeca	-	186	4 190
Elecnor do Brasil	3 300	3 300	-
IQA	960	1 064	-
Elecnor Chile	-	8 151	-
Autres	663	7 693	351
TOTAL	**23 118**	**98 427**	**87 384**

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les détails des bases imposables négatives non activées des entités/groupes fiscaux les plus importants ainsi que leur date de validité sont (en milliers d'euros) :

2017

	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Celeo Redes	3 964	à échéance indéterminée
Celeo Concesiones	2 643	à échéance indéterminée
Atersa	3 381	à échéance indéterminée
Elecnor do Brasil	9 922	à échéance indéterminée
Montelecnor	16 703	2020 - 2021
Elecnor Argentine	4 637	2019 - 2021
Belco	-	-
IQA	6 150	à échéance indéterminée
Elecnor, Inc.	33 349	à échéance indéterminée
	80 749	

À partir du présent exercice la filiale Belco procède à une consolidation fiscale de ses comptes avec Elecnor Inc.

2016

	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Celeo Redes	3 681	à échéance indéterminée
Celeo Concesiones	1 158	à échéance indéterminée
Atersa	1 218	à échéance indéterminée
Elecnor do Brasil	13 067	à échéance indéterminée
Montelecnor	16 704	2020 - 2021
Elecnor Argentine	4 637	2019 - 2021
Belco	7 950	à échéance indéterminée
IQA	3 496	à échéance indéterminée
Elecnor, Inc.	29 524	à échéance indéterminée
	81 435	

19. ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les compositions des rubriques « Actif courant – Administrations Publiques débitrices », « Trésor Public, débiteur pour Impôt sur les Sociétés », « Autres dettes – Administrations Publiques créditrices » et « Trésor Public, créancier pour Impôt sur les Sociétés » de l'actif et du passif, respectivement, de l'état de situation financière consolidé aux 31 décembre 2017 et 2016, sont les suivantes :

Milliers d'euros

	2017	2016
Administrations Publiques, débitrices-		
Trésor Public, débiteur pour TVA	30 769	21 349
Trésor Public, débiteur pour IRPF	187	-
Trésor Public, retenues et paiements en acompte	5 522	10 489
Trésor Public, débiteur pour Impôt sur les Sociétés	13 626	7 314
Trésor Public, débiteur à divers titres (*)	16 970	21 993
Organismes de la Sécurité Sociale, débiteurs	7 606	5 272
Subventions	13	-
Total	**74 693**	**66 417**
Administrations Publiques, créditrices-		
Trésor Public, créancier pour TVA	32 371	22 425
Trésor Public, créancier pour retenues effectuées	9 315	11 563
Trésor Public, créancier pour Impôt sur les Sociétés	19 076	26 716
Trésor Public, créancier à d'autres titres (*)	11 476	15 690
Organismes de la Sécurité Sociale, créanciers	10 224	11 739
Autres	23	-
Total	**82 485**	**88 133**

(*) Principalement issus des UTE et filiales extérieures.

À la clôture de l'exercice 2017, les sociétés qui composent le Groupe sont soumises à une inspection relative à tous les exercices depuis 2013 de tous les impôts auxquels elles sont assujetties, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, qui est soumis à inspection à partir de l'exercice 2012. Comme conséquence des différentes interprétations qui peuvent être faites des normes fiscales en vigueur, il pourrait exister certains passifs de caractère contingent non susceptibles de quantification objective. Toutefois, les Administrateurs de la Société mère considèrent que les liquidations des impôts susvisés ont été correctement exécutées, c'est pourquoi même dans le cas où des divergences surviendraient dans l'interprétation des normes en vigueur pour le traitement fiscal applicable aux opérations, les éventuels passifs qui en résulteraient, s'ils venaient à se matérialiser, n'affecteraient pas de manière significative les comptes annuels consolidés ci-joints (Note 16).

Actuellement, la Société mère est soumise à une procédure de contrôle fiscal portant sur les exercices 2011 à 2013 en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et 2012 à 2014 pour les autres impôts.

Le tableau suivant établit la détermination de la charge générée par l'Impôt sur les Sociétés dans les exercices 2017 et 2016, à savoir :

Milliers d'euros

	2017	2016
Résultat consolidé avant impôts	**131 349**	**129 309**
Charges non déductibles	8 473	6 196
Produits non imposables (**)	(78 677)	(5 996)
Résultat net de sociétés intégrées par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)	(587)	(2 210)
Autres	585	(566)
Réserve capitalisation	-	(1 397)
Crédits fiscaux appliqués	(6 364)	(5 223)
Bases imposables négatives non activées (***)	33 381	34 502
Résultat comptable ajusté	**88 160**	**154 615**
Impôt brut calculé au taux d'imposition en vigueur dans chaque pays (*)	31 167	44 582
Déductions du montant pour stimulants fiscaux et autres	(728)	(1 162)
Régularisation de la charge pour Impôt sur les Sociétés de l'exercice antérieur	(523)	(1 685)
Activation bases imposables des exercices précédents	(2 204)	-
Effet changement taux d'imposition sur les impôts différés	(1 897)	-
Dépréciation de crédits fiscaux activés dans des exercices antérieurs	8 532	-
Autres ajustements	1 157	1 838
Charge produite par les Impôts sur les bénéfices	**35 504**	**43 573**

(*) Les différentes sociétés étrangères dépendantes consolidées par la méthode de l'intégration globale calculent la charge pour l'Impôt sur les Sociétés, ainsi que les montants résultant des différents impôts qui lui sont applicables, conformément à leurs législations correspondantes et aux taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

(**) Les produits non imposables correspondant aux exercices 2017 et 2016 incluent les ajustements sur le résultat comptable en raison des produits obtenus des ventes de participations financières exonérées d'impôts (Notes 2.f et 13) et des résultats de succursales.

(***) Correspond en 2017 principalement aux sociétés Belco Elecnor Electric, INC pour un montant de 4,5 millions d'euros, IQA de 2,8 millions d'euros, Celeo Redes Brasil, S.A. pour un montant de 6 millions d'euros et Elecnor Perú pour un montant de 10 millions d'euros (Belco Elecnor Electric, INC, pour un montant de 7,6 millions d'euros, Monelecnor, S.A. pour un montant de 9,7 millions d'euros, Celeo Redes Chile, S.A., pour un montant de 5 millions d'euros et Elecnor do Brasil, L.T.D.A. pour un montant de 5,3 millions d'euros en 2016).

La Loi 27/2014, du 27 novembre 2014, relative à l'Impôt sur les Sociétés, adoptée le 28 novembre 2014 et qui suppose une révision complète de la règlementation précédente concernant l'impôt cité, entrait en vigueur le 1er janvier 2015. Parmi les nombreuses réformes introduites par la nouvelle loi, il convient de souligner la non-déductibilité des pertes pour dépréciation de portefeuille et l'exemption visant à éviter la double imposition sur les dividendes et les produits dérivés de la transmission de valeurs représentatives des capitaux propres des entités résidentes et non-résidentes sur le territoire espagnol ainsi que la modification du taux imposition, qui est passé de 28 % en 2015 à 25 % à partir de 2016.

Les principales composantes de la charge générée par les impôts sur les bénéfices dans les exercices 2017 et 2016 sont :

Milliers d'euros

	2017	2016
Impôt courant		
de l'exercice	41 410	44 767
Ajustements des exercices antérieurs	(523)	(1 685)
Autres ajustements	1 157	1 838
Impôt différé		
Montant de la charge (produit) pour impôts différés relative à la naissance et à la reprise de différences temporaires	(6 539)	(1 347)
CHARGE PRODUITE PAR LES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**35 505**	**43 573**

Le détail du montant et de la date de validité des différences temporaires déductibles, des pertes ou des crédits fiscaux pour lesquels des actifs pour impôts différés n'ont pas été comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé aux 31 décembre 2017 et 2016 (en milliers d'euros), est le suivant :

Bases imposables négatives en attente de compensation

Année de validité	31/12/2017
2019	1 914
2020	8 273
2021	11 153
2022	830
2023	213
2026	142
à échéance indéterminée	65 134
TOTAL	**87 659**

Bases imposables négatives en attente de compensation

Année de validité	31/12/2016
2019	1 914
2020	8 273
2021	11 153
2022	1 405
2023	216
à échéance indéterminée	61 332
TOTAL	**84 293**

Crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application

Année de validité	31/12/2017
2018	141
2027	622
2028	890
2029	451
2030	124
2031	141
à échéance indéterminée	2 146
TOTAL	**4 515**

Crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application

Année de validité	31/12/2016
2018	141
2027	626
2028	890
2029	451
2030	124
2031	141
2033	117
2034	109
à échéance indéterminée	399
TOTAL	**2 998**

Les bases imposables négatives en attente de compensation et les crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application décrits antérieurement ont été générés par diverses sociétés appartenant au Groupe Elecnor et leur future récupération est conditionnée à l'obtention de bases imposables positives suffisantes par les sociétés qui les ont générés.

Comme conséquence des différentes interprétations qui peuvent être faites des normes fiscales en vigueur, il pourrait exister certains passifs de caractère contingent non susceptibles de quantification objective. Toutefois, de l'avis des Administrateurs de la Société mère, la possibilité que se matérialisent ces passifs contingentes dans les sociétés du Groupe lors de futures inspections est peu probable et, quoi qu'il en soit, la dette tributaire qui pourrait en dériver n'affecterait pas significativement les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor.

20. GARANTIES ENGAGÉES VIS-À-VIS DE TIERS

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le risque pour sûretés reçues et cautions de licitation, de bonne exécution ou de garantie de travaux, correspondant principalement à la Société mère, et son détail, est le suivant :

Milliers d'euros

	2017	2016
D'exécution de travaux	596 037	602 268
D'avances de contrats :		
En vigueur	196 839	174 599
En attente d'annulation	67 304	16 782
En garantie de travaux	329 450	354 230
De licitation de travaux	60 356	64 947
Autres	71 325	57 380
TOTAL	1 321 311	1 270 206

Au 31 décembre 2017 la Société mère a accordé des sûretés pour un montant de 64 millions d'euros au client Bungala sur deux lignes différentes, ces montants étant les plus significatifs parmi le reste des cautions (92 millions d'euros pour le client EDC Electricidad Caracas, à titre de garantie de l'exécution du contrat et d'avance de contrats au 31 décembre 2016).

Le montant restant des garanties aux 31 décembre 2017 et 2016 est formé par de nombreuses garanties d'un montant peu significatif individuellement, toutes en relation avec les activités normales du Groupe.

Les Administrateurs de la Société mère estiment que les passifs que pourraient générer les sûretés accordées, le cas échéant, ne représenteraient pas des pertes significatives dans les états financiers consolidés ci-joints.

21. PRODUITS ET CHARGES

Montant net du chiffre d'affaires-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2017 et 2016 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2017	2016
Contrats de construction et de prestation de services	2 172 046	1 866 515
Ventes de bien et énergie	144 740	168 621
TOTAL	2 316 786	2 035 136

Approvisionnements-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2017 et 2016 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2017	2016
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 146 002	1 037 551
Variation des stocks commerciaux, de matières premières et autres stocks	2 652	1 230
TOTAL	1 148 654	1 038 781

Autres charges d'exploitation-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2017 et 2016 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2017	2016
Location	57 412	53 293
Réparation et conservation	27 918	25 915
Services professionnels indépendants	82 953	77 002
Transports	16 585	15 395
Primes d'assurance	10 014	9 296
Services bancaires	9 112	8 458
Publicité et informations publicitaires	1 815	1 685
Fournitures	35 908	33 332
Impôts et contributions	39 487	40 933
Autres charges	75 384	69 390
TOTAL	356 588	334 699

Charges de personnel-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2017 et 2016 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2017	2016
Traitements et salaires	468 040	420 905
Indemnisations	12 276	2 831
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	92 828	84 414
Autres charges sociales	46 910	43 195
TOTAL	620 054	551 345

Au 31 décembre 2017 un paiement de 7 831 milliers d'euros du montant antérieur des indemnisations est en attente (1 526 milliers d'euros en 2016).

En outre, au 31 décembre 2017 la rubrique « Autres passifs non courants » inclut un montant d'environ 21 millions d'euros correspondant à des rémunérations en attente de paiement (25 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le nombre moyen de personnes employées durant les exercices 2017 et 2016, distribué par catégories sans inclure les coentreprises, est le suivant :

Catégories	Nombre moyen d'employés	
	2017	2016
Direction	26	29
Techniciens	3 838	3 198
Employés de bureau	1 483	1 497
Cadres intermédiaires	1 135	1 091
Contremaîtres	5 497	5 090
Spécialistes	954	1 034
Manœuvres	923	828
Subalternes	239	310
TOTAL	14 095	13 077

Des effectifs moyens du Groupe durant 2017 et 2016, 6 219 et 5 646 employés avaient des contrats à caractère temporaire.

Par ailleurs, la distribution par sexes aux dimanche 31 décembre 2017 et 2016, détaillée par catégorie sans inclure les coentreprises, est la suivante :

Catégories	31.12.2017		31.12.2016	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Direction	24	2	25	2
Techniciens	3 075	529	2 990	493
Employés de bureau	611	841	631	850
Cadres intermédiaires	1 057	102	1 055	39
Contremaîtres	5 095	67	5 100	78
Spécialistes	740	27	983	24
Manœuvres	775	38	811	28
Subalternes	115	46	242	54
TOTAL	11 492	1 652	11 837	1 568

Le nombre moyen de personnes dont le handicap est égal ou supérieur à 33%, décomposé par catégorie, est le suivant :

Catégories	2017	2016
Techniciens	11	9
Employés de bureau	7	8
Spécialistes	-	2
Cadres intermédiaires	3	4
Contremaîtres	17	14
Manœuvres	1	1
Subalternes	1	-
TOTAL	40	38

Elecnor, S.A. a clos l'exercice 2017 avec des effectifs de 7.347 salariés en Espagne, dont 40 sont handicapés, ce qui représente 0,54% des effectifs en Espagne. L'exceptionnalité a été accordée à Elecnor, S.A. par le biais de mesures alternatives. Les contrats conclus au Centre Spécial d'Emploi et certifiés durant l'exercice 2017 s'élèvent à 2 189 milliers d'euros, ce qui équivaudrait à une embauche supplémentaire de 8,42 % de personnel handicapé. On aboutirait ainsi à un total de 9,34%, qui dépasse le quota obligatoire (2%).

Amortissements et provisions-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2017 et 2016 est le suivant :

Milliers d'euros

	2017	2016
Dotations pour amortissements d'immobilisations corporelles (Note 9)	61 083	70 089
Dotations pour amortissements d'actifs incorporels (Note 8)	6 032	5 925
Variation des provisions pour risques et charges (Note 16)	18 288	3 721
Variation des dépréciations des comptes à recouvrer (Note 12)	4 571	(4 697)
Dépréciation des fonds de commerce (Note 7)	2 899	591
Variation d'autres provisions	1 002	1 955
TOTAL	93 875	77 584

Produits financiers-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2017 et 2016 est le suivant :

Milliers d'euros

	2017	2016
Produits d'autres valeurs négociables et crédits avec des tiers	14 741	7 090
Autres produits financiers et assimilés (notes 11 et 12)	65 851	60 766
TOTAL	80 592	67 856

Au cours de l'exercice 2017, un montant de 11,7 millions d'euros a été capitalisé (6 millions d'euros en 2016) à titre d'intérêt, avec un taux de capitalisation de 6 % environ pour les deux exercices.

Charges financières-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2017 et 2016 est le suivant :

Milliers d'euros

	2017	2016
Charges financières pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	19 565	1 293
Charges financières avec des entités de crédit (*)	68 051	94 536
Autres charges financières	3 815	4 882
	91 431	100 711

(*) Dérivés principalement des « Project finance » des parcs éoliens et photovoltaïques des sociétés concessionnaires, des prêts syndiqués d'Elecnor, S.A. et des Swaps de taux d'intérêt (IRS) (Notes 14 et 15).

Les charges financières correspondent dans leur quasi-totalité à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux passifs financiers dans la catégorie des prêts et des créditeurs.

22. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Dans les exercices 2017 et 2016, le bilan de situation et le compte de résultat des Unions Temporaires d'Entreprises dont fait partie Elecnor, S.A. ou ses sociétés dépendantes, sont incorporés par la méthode de l'intégration proportionnelle dans les comptes annuels consolidés ci-joints conformément aux dispositions de l'IAS 31.

La liste des Unions Temporaires d'Entreprises (UTE), le pourcentage de participation du Groupe, aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que le montant de travaux exécuté en 2017 et 2016 et le carnet de commandes à la clôture est incluse à l'Annexe II de ces comptes annuels consolidés.

L'apport des coentreprises aux différentes rubriques de l'état de situation financière et du compte de résultat (consolidés) ci-joints aux 31 décembre 2017 et 2016 a été le suivant :

ACTIF	Milliers d'euros		PASSIF	Milliers d'euros	
	2017	2016		2017	2016
Immobilisations incorporelles	35	1	Résultat de l'exercice	24 287	12 317
Immobilisations corporelles	3 219	1 974	Dettes envers les établissements de crédit	-	4 019
Immobilisations financières	28	28			
Stocks	7 264	14 028	Dettes long terme	7 459	4 055
Débiteurs	105 111	136 935	Créditeurs et dettes à court terme	143 519	188 568
Investissements financiers temporaires	3 018	10 241			
Trésorerie	53 210	41 304			
Compte de régularisation	3 380	4 448			
TOTAL	175 265	208 959	TOTAL	175 265	208 959

Compte de résultats	2017	2016
	Milliers d'euros	
Montant net chiffre d'affaires	250 397	255 174
Approvisionnements	(183 999)	(197 300)
Produits accessoires	(342)	333
Charges de personnel	(12 454)	(12 857)
Services extérieurs	(18 841)	(23 081)
Impôts et contributions	(2 215)	(2 343)
Pertes, dépréciation et variation des provisions pour opérations commerciales	(1 222)	(437)
Autres charges de gestion	(144)	-
Dotation à l'amortissement	(645)	(376)
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations immobilisé	26	18
Excès de provisions	2	-
Produits financiers	477	358
Charges financières	(4 144)	(5 938)
Écarts de change	499	(820)
Impôts étrangers	(3 108)	(414)
TOTAL	24 287	12 317

23. CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes en attente d'exécution aux 31 décembre 2017 et 2016 par la Société mère, hormis les Unions Temporaires d'Entreprises (Note 22), détaillé par ligne d'activité, est le suivant :

	Milliers d'euros	
Par zone géographique	**2017**	**2016**
National	319 310	338 280
Extérieur	1 167 944	1 270 621
TOTAL	1 487 254	1 608 901
Par activités		
Électricité	313 103	269 884
Installations	15 502	32 345
Gaz	35 168	147 870
Génération d'énergie	892 920	860 849
Chemins de fer	72 999	83 500
Construction	22 759	67 931
Environnement et eau	13 276	10 997
Télécommunications et systèmes	76 905	97 001
Maintenance	44 622	38 524
TOTAL	1 487 254	1 608 901

En outre, au 31 décembre 2017 le carnet des commandes en attente d'exécution par les sociétés dépendantes s'élève à 673 455 milliers d'euros (729 830 milliers en 2016), en rapport essentiellement avec celles réalisées pour des sociétés du secteur électrique.

24. RÉTRIBUTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Rétributions et autres prestations au Conseil d'Administration-

Durant l'exercice 2017, il a correspondu aux membres du Conseil d'Administration de la Société mère des rétributions d'un montant de 6 971 milliers d'euros à tous les titres (7 225 milliers d'euros dans l'exercice 2016). Ces rétributions incluent celles dérivées de la qualité du personnel dirigeant.

La Société mère a versé un montant de 4 milliers d'euros, environ, à titre d'assurances vie souscrites en faveur des membres anciens et actuels du Conseil d'Administration (23 milliers d'euros dans l'exercice 2016).

Par ailleurs, aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société mère n'avait pas d'obligations en matière de pensions ni de garanties avec les membres anciens ou actuels de cet organe d'Administration, ni aucun crédit accordé.
Aux 31 décembre 2017 et 2016, le Conseil d'Administration de la Société mère est composé de 14 membres, dont une femme.

Au 31 décembre 2017, le montant versé par la Société mère à titre de prime d'assurance de responsabilité civile pour tous les administrateurs ou pour certains d'entre eux pour des dommages causés par des actions ou omissions dans l'exercice de leurs fonctions, n'est pas significatif.

Durant le premier semestre de 2017, et en vertu des accords adoptés lors de l'Assemblée générale des actionnaires datée du 16 mai 2017, une rémunération extraordinaire a été versée en faveur de M. Fernando Azaola Arteche, en sa qualité de Directeur générale, pour un montant convenu de 2 millions d'euros.

b) Situation de conflit intérêt des Administrateurs-

Les membres du Conseil d'Administration de Elecnor, S.A. et les personnes liées à ces derniers ne se sont trouvées dans aucune situation de conflit d'intérêt ayant dû faire l'objet d'une communication conformément aux dispositions de l'article 229 du texte révisé de la loi sur les sociétés de capitaux.

c) Transactions ne faisant pas partie des activités ordinaires ou réalisées dans des conditions de marché différentes par les administrateurs-

Au cours des exercices 2017 et 2016, les administrateurs de la Société mère n'ont réalisé, avec cette société ni avec aucune autre société du Groupe, aucune opération ne faisant pas partie des activités ordinaires ou dans des conditions autres que celles de marché.

25. RÉTRIBUTIONS À LA HAUTE DIRECTION

Les fonctions de la haute direction sont principalement développées par le Directeur général de la Société mère.

26. SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les conditions des transactions avec les parties liées sont équivalentes à celles établies pour les transactions faites dans des conditions de marché. Les transactions réalisées par le Groupe avec les sociétés participées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation durant les exercices 2017 et 2016 sont les suivantes :

Exercice 2017

	Milliers d'euros	
	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers
Par la méthode de la mise en équivalence :		
Dioxipe Solar, S.L.	5 011	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	9 600	-
Gasoducto de Morelos, SAPI de CV	502	1 649
Morelos EPC, SAPI de CV	1 573	3 583
TOTAL	**16 686**	**5 232**

Exercice 2016

	Milliers d'euros	
	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers
Par la méthode de la mise en équivalence :		
Dioxipe Solar, S.L.	5 273	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	10 360	-
Gasoducto de Morelos, SAPI de CV	350	2 093
Morelos EPC, SAPI de CV	2 076	-
TOTAL	**18 059**	**2 093**

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la composition des soldes à recouvrer et à payer à ces sociétés participées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation, dérivés des opérations antérieures, est la suivante :

Milliers d'euros

	2017			2016		
	Comptes à recouvrer		Dettes	Comptes à recouvrer		Dettes
	Autres investissements financiers (Note 11)	Débiteurs commerciales, sociétés liées	Créditeurs commerciales, sociétés associées et liées	Autres investissements financiers (Note 11)	Débiteurs commerciales, sociétés liées	Créditeurs commerciales, sociétés associées et liées
Par la méthode de la mise en équivalence :						
Cosemel Ingeniería, A.I.E.	-	-	5	-	-	5
Dioxipe Solar, S.L.	-	7 573	-	-	7 605	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	131	2 227	-	125	5 646	-
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V.	29 655	2 173	-	31 451	2 207	-
Brilhante Transmissora de Energia, S.A.	-	-	-	-	67	-
Morelos EPC, SAPI de CV	-	361	(37)	-	3 145	-
Jauru Transmissora de Energia, S.A.		212				
Morelos O&M	-	53	-	-	220	-
Autres sociétés :						
Centro Logístico Huerta del Peñón, S.L.	-	-	-	-	-	-
Enertel, S.A.	-	45	1	-	-	-
Cantiles XXI, S.L. (Note 5)	-	-	2 499	-	-	2 432
Autres	-	1	6	-	-	-
	29 786	12 645	2 474	31 576	18 890	2 437

Elecnor, S.A. a achevé en 2013 la construction de centrales thermosolaires pour Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L. Aux 31 décembre 2017 et 2016 aucun montant correspondant à des contrats de construction n'est en attente de paiement à Elecnor, S.A. de la part de ces sociétés. La totalité des recouvrements en attente auprès de ces deux sociétés à la clôture de ces deux exercices correspond à des contrats de maintenance.

Au 31 décembre 2017, la société Bestinver Gestión, S.A., S.G.I.I.C. possède une participation significative dans Elecnor, S.A., la société mère du Groupe Elecnor. Aucune transaction n'a été effectuée durant l'exercice avec cette société, aucun solde en attente de recouvrement ou versement n'étant non plus maintenu au 31 décembre 2017.

27. HONORAIRES POUR SERVICES PRÊTÉS PAR LES AUDITEURS AUX COMPTES

Le cabinet d'audit (KPMG Auditores, S.L.) des comptes annuels du Groupe a facturé, au cours des exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2016, les honoraires nets détaillés ci-dessous pour des services professionnels :

Milliers d'euros

Description	2017	2016
Pour des services d'audit	276	264
Pour d'autres services de vérification comptable	106	108
TOTAL	382	372

Les montants indiqués incluent la totalité des honoraires concernant les services réalisés au cours des exercices 2017 et 2016, indépendamment de la date de facturation de ces services.

D'autres services de vérification comptable correspondent à la révision limitée d'états financiers intermédiaires, ainsi qu'à des rapports de procédures convenus concernant l'accomplissement de covenants et de procédures convenus en relation avec le SCIIF [système espagnol de contrôle interne sur les informations financières], fournis par KPMG Auditores, S.L. à Elecnor et ses sociétés dépendantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, d'autres entités affiliées à KPMG International ont facturé au Groupe, durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, les honoraires nets pour des services professionnels détaillés ci-dessous :

Milliers d'euros

Description	2017	2016
Pour des services d'audit	429	397
Pour d'autres services de vérification comptable	126	79
Pour des services de conseil fiscal	35	66
Pour d'autres services	1 080	667
TOTAL	1 670	1 209

Par ailleurs, d'autres cabinets d'audit ont facturé au Groupe, durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, les honoraires nets pour des services professionnels détaillés ci-dessous :

Milliers d'euros

Description	2017	2016
Services d'audit	509	445
Services d'assistance fiscale	373	70
Autres services	207	56
TOTAL	1 089	571

28. BÉNÉFICES PAR ACTION

Les bénéfices de base par action correspondant aux exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

	2017	2016
Bénéfice net attribuable (milliers d'euros)	71 227	68 465
Nombre total d'actions en circulation	87 000 000	87 000 000
Moins - Actions propres (Note 13 d)	(2 310 650)	(2 464 032)
Nombre moyen d'actions en circulation	84 689 350	84 535 968
Bénéfices de base par action (euros)	0,84	0,81

Aux 31 décembre 2017 et 2016, Elecnor, S.A., Société mère du Groupe Elecnor, n'a pas émis d'instruments financiers ni d'autres contrats qui donnent droit à leur propriétaire de recevoir des actions ordinaires de la Société. Par conséquent, les bénéfices dilués par action coïncident avec les bénéfices de base par action.

29. INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement et la durabilité font partie de la culture et des valeurs fondamentales d'Elecnor. Le Groupe maintient un engagement responsable envers la protection du milieu naturel et de l'efficience de la consommation de ressources énergétiques. Le Système de gestion environnementale d'Elecnor a établi une systématique permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés aux activités de la société, dont l'objectif est de déterminer parmi ces derniers ceux qui sont significatifs et d'appliquer les mécanismes correcteurs les plus efficaces afin de minimiser leur étendue.

En 2017 le Groupe a adapté son Système de certification multisite aux dernières modifications des normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations d'Elecnor Infraestructuras qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail, lesquels étaient certifiés de manière individuelle auparavant.

Le Certificat pour la gestion de la qualité (RE-0096/1995) et pour la gestion environnementale (GA-2000/0294) inclut les divisions suivantes du Groupe :

- Sous-direction générale Grands réseaux
- Sous-direction générale Énergie
- Sous-direction générale Installations et Réseaux : Direction Centre et Délégations Nord ; Direction Nord-Est ; Direction Est ; Direction Sud ; Elecnor Medio Ambiente ; Elecnor Seguridad ; Área 3, Equipamiento, Diseño e Interiorismo ; Elecnor Infrastrutture S.R.L. (Italie) ; Ehisa Construcciones y Obras ; et Aplicaciones Técnicas de la Energía.

En outre, les certifications de gestion environnementale des filiales suivantes sont maintenues :

- Audeca, (GA-1999/0134)
- Deimos (ES 028048-2)
- Hidroambiente (SGI 1201167/12)
- Jomar Seguridad (GA-2014/0085)
- Enerfín (GA-2003/0416)

En 2017 le Groupe Elecnor a renouvelé la certification AENOR Environnement CO_2 vérifié selon la norme ISO 14064-1. À travers cette vérification, le Groupe obtient un soutien indépendant et rigoureux afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'il produit dans le cadre de ses activités, pour ainsi améliorer sa gestion de l'environnement et de l'énergie.

Par ailleurs, AENOR a consolidé l'implantation et la certification du système de gestion énergétique (GE-2013/0033) selon la norme UNE-EN ISO 50001:2011, ce qui renforce l'engagement du Groupe en matière de durabilité.
Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Groupe Elecnor continue de développer ses propres stratégies pour contribuer à la réduction des émissions de GES, ce qui confirme le rôle d'acteur de premier ordre du Groupe dans la protection de l'environnement.

Dans cette ligne, la société a calculé son empreinte carbone et a obtenu le certificat d'enregistrement au Registre de l'empreinte carbone, de la compensation et de projets d'absorption de dioxyde de carbone du ministère espagnol de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement.

Le Groupe Elecnor dans son ensemble a développé en 2017 un outil d'analyse du risque climatique qui lui permettra, conjointement avec l'empreinte carbone, de définir une stratégie de changement climatique afin de réduire son impact, d'accroître sa résilience et de profiter des opportunités qui pourraient découler du changement climatique.

30. INFORMATION SUR LE DÉLAI MOYEN DE PAIEMENT AUX FOURNISSEURS DEUXIÈME DISPOSITION FINALE DE LA LOI 31/2014, DU 3 DÉCEMBRE

Les informations concernant le délai de paiement moyen fournisseurs de la Société mère pour les exercices 2017 et 2016 sont comme suit :

	Jours	
	2017	**2016**
Délai moyen de paiement aux fournisseurs	61	65
Ratio des opérations payées	66	72
Ratio des opérations en attente de paiement	42	39
	Montant en milliers d'euros	
Total des paiements effectués	**811 700**	**746 641**
Total des paiements en attente	**195 010**	**194 830**

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sur des paiements aux fournisseurs font référence à des créanciers commerciaux pour des dette avec les fournisseurs de biens et de services, de sorte qu'elles incluent les données relatives aux rubriques « Dettes commerciales et autres comptes à payer - Dettes pour achats ou prestations de services ».

Annexe I

Données des entreprises 2017

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées : **Par intégration globale**				
Elecnor,S.A.				
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L. (ATERSA)	ESPAGNE	Deloitte	Énergie solaire	100,00%
Área 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	ESPAGNE	***	Travaux de conception d'intérieur	100,00%
Audeca, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00%
Barcaldine Remote Community Solar Farm PTY, LTD (*)	AUSTRALIE	ESV	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	20,00%
BETONOR,S.L.	ANGOLA	***	Sans activité	51,00%
Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Celeo Termosolar, S.L.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation postérieure de centrales thermo-solaires	100,00%
Corporación Electrade, S.A.	VENEZUELA	***	Construction et montage	100,00%
Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	ESAC Espirito Santo Associados	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00%
Deimos Space, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
Ehisa Construcciones y Obras, S.A.	ESPAGNE	Luis Ruiz Apilanez	Construction et montage	100,00%
Elecdal, URL	ALGÉRIE	***	Construction et montage	100,00%
Elecdor, S.A.	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
Elecen, S.A.	HONDURAS	***	Construction et montage	100,00%
Elecfrance, S.A.S.U.	FRANCE	Excelia Conseil	Étude et réalisation d'activités électriques	100,00%
Elecnor Argentina, S.A.	ARGENTINE	SMS	Construction et montage	99,89%
Elecnor Australia PTY, Ltd.	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Elecnor Chile, S.A.	CHILI	Armando Vergara Gutiérrez	Construction et montage	100,00%
Elecnor de Mexico, S.A.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elecnor do Brasil, Ltda	BRÉSIL	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elecnor Energie & BAU, GmbH	ALLEMAGNE	***	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	100,00%
Elecnor Montagens Elétricas, Ltda.	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
Elecnor Perú, S.A.	PÉROU	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elecnor Seguridad, S.L.	ESPAGNE	***	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00%
Elecnor South Africa (PTY), Ltd.	AFRIQUE DU SUD	***	Construction et montage	100,00%
Elecnor, Inc.	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations	100,00%
Electrolíneas del Ecuador, S.A.	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	100,00%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Enerfín Sociedad de Energía, S.L.	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	99,99%
Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	99,99%
Grupo Elecnor Angola	ANGOLA	***	Activités en matière de travaux publics et génie civil	55,00%
Hidroambiente, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Activités environnementales	100,00%
IDDE, S.A.	ESPAGNE	***	Commercial	100,00%
IQA Operations Group, Ltd.	ÉCOSSE	KPMG	Installations électriques	100,00%
Jomar Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	***	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00%
Montagens Elétricas da Serra, Ltda	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
Montelecnor, S.A.	URUGUAY	Ernst & Young	Construction et montage	100,00%
Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	KPMG	Construction et montage	100,00%
Rasacaven, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	96,99%
Sociedad Aragonesa De Aguas Residuales, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	100,00%
Vilhena Montagens Elétricas, Ltda	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
CELEO E INVERSIONES,S.L.U.				
Celeo Energía S.L. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Celeo Redes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00%
Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
CELEO ENERGIA,S.L.				
Celeo Energía Brasil, LTDA (*)	BRÉSIL	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Celeo Energía Chile, SPA (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
CELEO REDES BRASIL,S.A.				
Caiua Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Cantareira Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Coqueiros Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Encruzo Novo Transmissora de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Integraçao Maranhense Tranmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Linha de Transmissao Corumbá, Ltda (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Lt Triangulo, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Pedras Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
CELEO REDES CHILE Ltda				
Celeo Redes Operación Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
CELEO REDES CHILE OPERACIÓN, S.A				
Alto Jahuel Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Charrua Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 500 Charrúa - Ancoa	51,00%
Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Celeo Redes,S.L.U.				
Celeo Redes Brasil, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Celeo Redes Chile, Ltda (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
Corporación Electrade				
Electrade Investment, Ltda (*)	BARBADOS	***	Vente de matériels	100,00%
Deimos Space, S.L.U.				
Deimos Castilla La Mancha, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00%
Deimos Space UK, Limited (*)	ROYAUME-UNI	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
S.C. Deimos Space, S.R.L. (*)	ROUMANIE	***	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
Elecnor FINANCIERA ,S.L.				
Parque Eólico Malpica, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	95,55%
Elecnor Australia				
Green Light Contractors PTY, Ltd. (*)	AUSTRALIE	ESV	Construction d'un parc photovoltaïque	100,00%
Elecnor, Inc.				
Belco Elecnor Electric, INC (*)	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations électriques	100,00%
Elecnor Hawkeye, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	***	Installations électriques	100,00%
Electrol, S.A.				
Zogu, S.A. (*)	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.				
Eólica la Vela (*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Eólica los Lagos (*) (****)	CHILI	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Eólica Musichi (*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Guajira Eólica I,S.A.S.(*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Guajira Eólica II, S.A.S.(*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Parques Eólicos Palmares, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	80,00%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Río Sul 1 Energía, LTDA(*)	BRÉSIL	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Río Sul 2 Energía,LTDA (*)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Ventos da Lagoa, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Ventos de Cabo Verde I, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Cabo Verde II, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Cabo Verde III, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Granja Vargas Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Granja Vargas II Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos do Litoral Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Ventos do Sul, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Vientos de Yucatán S.A. de C.V.(*) (****)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Ventos dos Índios Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
ENERFIN ENERGY CO OF CANADA, INC				
Lambton Enerwind General Partner INC (GP) (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Lambton Enerwind Limited Partnership (SEC) (*)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Investissements Éoliennes de l'Érable, INC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Investissements Éoliennes de l'Érable, SEC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA,S.L.				
Elecnor Financiera, S.L.	ESPAGNE	***	Administration et assistance	100,00%
Enerfera, S.R.L. (*)	ITALIE	***	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
Enerfín do Brasil Sociedad de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfín Energy Company, Inc. (*)	ÉTATS-UNIS	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfín Energy Company of Canada, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfín Enervento Exterior, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfín Enervento, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfín Québec Services, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfín Developments British Columbia,Inc (*)	CANADA	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Parque Eólico Cofrentes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Sdad Eólica Corrales de Herrera, S.L.(*) (****)	ESPAGNE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
ENERFIN, ENERVENTO,S.A.				
Aerogeneradores del Sur, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
Eólica Montes de Cierzo, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Eólica Páramo de Poza, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00%
Galicia Vento, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,60%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
EOLIENNES DE L'ÉRABLE COMANDITAIRE, INC				
Eoliennes de l'Erable Commandité, INC (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Eoliennes de l'Érable, SEC (*)	CANADA	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.				
Celeo Fotovoltaico, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Hidroambiente, S.A.U.				
Everblue Private Limited (*)	INDE	***	Activités environnementales	100,00%
Sdad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A. (*)	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	60,00%
INVESTISSEMENTS EOLIENNES DE L'ÉRABLE SEC				
Eoliennes l'Erable Commanditaire, INC (*)	CANADA	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Zogu, S.A.				
CLN, S.A. (*)	VENEZUELA	***	Sans activité	100,00%
Sociétés participées consolidées :				
Par la méthode de la participation (Note 10)				
Dépendantes de :				
Elecnor,S.A.				
Cosemel Ingenieria, Aie		***	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33%
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. (Sdad Anónima Promotora de Inversión) de C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Exploitation et maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
Morelos EPC S.A.P.I. de C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00%
MORELOS O&M, SAPI, CV	MEXIQUE	***	Maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
Sdad. Aguas Residuales Pirineos, S.A.	ESPAGNE	***	Construction et exploitation de stations d'épuration	50,00%
CELEO REDES BRASIL,S.A.				
Brilhante II Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
Brilhante Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
Jauru Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	16,99%
Celeo Termosolar, S.L.				
Aries Solar Termoeléctrica, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,70%
Dioxipe Solar, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,00%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Elecnor FINANCIERA ,S.L.				
Parque Eólico La Gaviota, S.A.	ESPAGNE	Ernst & Young	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	37,33%

(*) Sociétés participées indirectement par Elecnor, S.A.
(***) Sociétés non obligées par les lois à soumettre leurs comptes annuels à un audit.
(****) Sociétés incorporées au périmètre de consolidation dans l'exercice 2017.

Annexe I

Données des entreprises 2016

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Dépendantes de :				
Elecnor,S.A.				
Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	96,20%
Elecdor, S.A.	ÉQUATEUR	Atig Auditores	Construction et montage	100,00%
Elecnor do Brasil, Ltda	BRÉSIL	KPMG	Construction et montage	100,00%
IDDE, S.A.	Madrid	***	Commercial	100,00%
Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elecnor Argentina, S.A.	ARGENTINE	SMS	Construction et montage	99,90%
Rasacaven, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	93,72%
Electrolíneas del Ecuador, S.A.	ÉQUATEUR	Atig Auditores	Construction et montage	100,00%
Elecnor Perú, S.A.	PÉROU	KPMG	Construction et montage	100,00%
Corporación Electrade, S.A.	VENEZUELA	***	Construction et montage	100,00%
Elecnor Chile, S.A.	CHILI	Armando Vergara Gutiérrez	Construction et montage	100,00%
Hidroambiente, S.A.U.	Getxo (Biscaye)	KPMG	Activités environnementales	100,00%
Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	ESAC Espirito Santo Associados	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00%
Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	Madrid	KPMG	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Área 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	Madrid	***	Travaux de conception d'intérieur	100,00%
Celeo Termosolar, S.L.	Madrid	KPMG	Construction et exploitation postérieure de centrales thermo-solaires	100,00%
Audeca, S.L.U.	Madrid	KPMG	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00%
Deimos Castilla La Mancha, S.L.U.	Ciudad Real	KPMG	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00%
Elecfrance, S.A.S.U.	France	Excelia Conseil	Étude et réalisation d'activités électriques	100,00%
Ditra Cantabria, S.A.U.	Santander	***	Installation de réseaux électriques	100,00%
Jomar Seguridad, S.L.U.	Guadalajara	***	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00%
Elecnor Energie & BAU, GmbH	ALLEMAGNE	***	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	100,00%
IQA Operations Group, Ltd.	ÉCOSSE	KPMG	Installations électriques	96,88%
Elecnor Australia PTY, Ltd.	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Elecnor South Africa (PTY), Ltd.	Afrique du Sud	***	Construction et montage	100,00%
Grupo Elecnor Angola	Angola	***	Activités en matière de travaux publics et génie civil	55,00%
BETONOR,S.L. (****)	ANGOLA	***	Sans activité	51,00%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Montelecnor, S.A.	URUGUAY	Ernst & Young	Construction et montage	100,00%
Elecnor de Mexico, S.A.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	100,00%
Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	99,99%
Ehisa Construcciones y Obras, S.A.	Saragosse	Luis Ruiz Apilanez	Construction et montage	100,00%
Deimos Space, S.L.U.	Madrid	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
Elecen, S.A.	HONDURAS	***	Construction et montage	100,00%
Elecnor Seguridad, S.L.	Madrid	***	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00%
Elecnor, Inc.	Delaware (États-Unis)	RP&B	Installations	100,00%
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L. (ATERSA)	Valence	Deloitte	Énergie solaire	100,00%
Elecnor Montagens Elétricas, Ltda.	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
Enerfín Sociedad de Energía, S.L.	Madrid	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	99,99%
Sociedad Aragonesa De Aguas Residuales, S.A.U.	Saragosse	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	100,00%
Montagens Elétricas da Serra, Ltda	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
Barcaldine Remote Community Solar Farm PTY, LTD (*)	AUSTRALIE	ESV	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Elecdal, URL	ALGÉRIE	***	Construction et montage	100,00%
CELEO CONCESIONES E INVERSIONES,S.L.U.				
Celeo Redes, S.L.U. (*)	Madrid	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00%
Celeo Energía S.L. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U. (*)	Madrid	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
CELEO ENERGIA,S.L.				
Celeo Energía Chile,SPA (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Celeo Energía Brasil,LTDA (*)	BRÉSIL	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
CELEO REDES BRASIL,S.A.				
Encruzo Novo Transmissora de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Integraçao Maranhense Tranmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Linha de Transmissao Corumbá, Ltda (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Caiua Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Cantareira Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Coqueiros Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Pedras Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Lt Triangulo, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Vilhena Montagens Elétricas, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
CELEO REDES CHILE Ltda				
Celeo Redes Operación Chile, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
CELEO REDES CHILE OPERACIÓN, S.A				
Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A. (*) (****)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Alto Jahuel Transmisora de Energía, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	50,99%
Charrúa Transmisora de Energía, S.A. (*)	CHILI	KPMG	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 500 Charrúa - Ancoa	51,00%
Celeo Redes,S.L.U.				
Celeo Redes Brasil, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Corporación Electrade				
Electrade Investment, Ltda (*)	BARBADOS	***	Vente de matériels	100,00%
Deimos Space, S.L.U.				
Deimos Space UK, Limited (*)	ROYAUME-UNI	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
S.C. Deimos Space, S.R.L. (*)	ROUMANIE	***	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
Elecnor FINANCIERA ,S.L.				
Parque Eólico Malpica, S.A. (*)	La Corogne	Deloitte	Construction et exploitation d'installations d'utilisation énergétique	87,80%
Elecnor Australia				
Green Light Contractors PTY, Ltd. (*)	AUSTRALIE	ESV	Construction d'un parc photovoltaïque	100,00%
Elecnor, Inc.				
Belco Elecnor Electric, INC (*)	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations électriques	100,00%
Elecnor Hawkeye, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	***	Installations électriques	100,00%
Electrol, S.A.				
Zogu, S.A. (*)	ÉQUATEUR	Atig Auditores	Construction et montage	100,00%
ENERFIN ENERVENTO EXTERIOR,S.L.U				
Ventos do Sul, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
ENERFIN DO BRASIL- SDAD DE ENERGIA LTDA				
Ventos de Cabo Verde I, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Cabo Verde II, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Cabo Verde III, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Ventos de Granjas Vargas Energía,S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Granjas Vargas II Energía,S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Parques Eólicos Palmares, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	80,00%
Ventos da Lagoa, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Ventos do Litoral Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
ENERFIN ENERGY CO OF CANADA, INC				
LAMBTON ENERWIND LIMITED PARTNERSHIP (SEC) (*)(****)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
LAMBTON ENERWIND GENERAL PARTNER INC (GP) (*)(****)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Investissements Éoliennes de l'Érable, SEC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Investissements Éoliennes de l'Érable, INC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
ENERFIN ENERGY COMPANY OF AUSTRALIA PTY,LTD				
Bulgana Wind Farm PTY, Ltd. (*)	AUSTRALIE	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
ENERFIN ENEVENTO EXTERIOR				
GUAJIRA EOLICA, S.A.S. (*)	COLOMBIE			100,00%
ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGÍA,S.L.				
Muiño do Vicedo, S.L. (*)	La Corogne	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	94,00%
Enerfera, S.R.L. (*)	ITALIE	***	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
Enerfín Rodonita Galicia, S.L. (*)	La Corogne	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Parque Eólico Cofrentes, S.L.U. (*)	Valence	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Enerfín Energy Company, Inc. (*)	ÉTATS-UNIS	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Zaragua 2005, S.L.U. (*)	Saragosse	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Enerfín Québec Services, INC (*)	CANADA	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfín Energy Company of Australia PTY, Ltd. (*)	AUSTRALIE	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
EnerfínDevelopments British Columbia,Inc (*)	CANADA	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfín Energy Company of Canada, INC (*)	CANADA	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Elecnor Financiera, S.L. (*)	Bilbao	Deloitte	Administration et assistance	100,00%
Enerfín Enervento, S.A. (*)	Madrid	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	70,00%
Enerfín do Brasil Sociedad de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	100,00%
Enerfín Enervento Exterior, S.L.U. (*)	Madrid	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
ENERFIN, ENERVENTO,S.A.				
Galicia Vento II, S.L. (*)	Lugo	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	69,44%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Aerogeneradores del Sur, S.A. (*)	Séville	Deloitte	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	76,00%
Eólica Montes de Cierzo, S.L. (*)	Tudela	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00%
Eólica Páramo de Poza, S.A. (*)	Madrid	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	55,00%
Galicia Vento, S.L. (*)	Lugo	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	69,44%
Enervento Galicia, S.L.	La Corogne	***	Construction, installation, vente et gestion de parcs et stations éoliennes en Galice	58,80%
ENERVENTO EXTERIOR,S.L.				
RIO SUL 1 ENERGIA, LTDA (*) (****)	BRÉSIL	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
RIO SUL 2 ENERGIA, LTDA (*) (****)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
EOLIENNES DE L'ÉRABLE COMANDITAIRE, INC				
EOLIENNES DE L'ERABLE COMMANDITE INC (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Eoliennes de l'Érable, SEC. (*)	CANADA	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.				
Celeo Fotovoltaico, S.L.U. (*) (****)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Zinertia Renovables Elc, S.L.U. (*)	Madrid	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Zinertia Renovables AASCV, S.L.U. (*)	Madrid	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Zinertia Renovables AASCV 2, S.L.U. (*)	Madrid	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Zinertia Antequera, S.L.U. (*)	Madrid	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Zinertia Renovables Hae, S.L.U. (*)	Madrid	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Siberia Solar, S.L. (*)	Madrid	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Helios Almussafes, S.L.U. (*)	Valence	***	Exploitation d'installations d'énergies renouvelables	100,00%
Helios Almussafes II, S.L.U. (*)	Valence	***	Exploitation d'installations d'énergies renouvelables	100,00%
Hidroambiente, S.A.U.				
Everblue Private Limited (*)	INDE	***	Activités environnementales	100,00%
Sdad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A. (*)	Saragosse	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	60,00%
INVESTISSEMENTS EOLIENNES DE L'ÉRABLE SEC				
EOLIENNES L'ERABLE COMMANDITAIRE INC (*)	CANADA	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
RIO SUL 1				
VENTOS DOS INDIOS ENERGIA, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Zogu, S.A.				
CLN, S.A. (*)	VENEZUELA	***	Sans activité	100,00%
Sociétés participées consolidées : Par la méthode de la participation (Note 10)				
Dépendantes de :				
Elecnor,S.A.				
Sdad. Aguas Residuales Pirineos, S.A.	Saragosse	***	Construction et exploitation de stations d'épuration	50,00%
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. (Sdad Anónima Promotora de Inversión) de C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Exploitation et maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
Morelos EPC S.A.P.I. de C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00%
MORELOS O&M, SAPI, CV	MEXIQUE	***	Maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
Cosemel Ingenieria, Aie	Madrid	***	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33%
CELEO REDES BRASIL,S.A.				
Brilhante Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
Brilhante II Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
Jauru Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	16,99%
Celeo Termosolar, S.L.				
Dioxipe Solar, S.L. (*)	Madrid	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,00%
Aries Solar Termoeléctrica, S.L. (*)	Madrid	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,70%
Elecnor FINANCIERA ,S.L.				
Parque Eólico La Gaviota, S.A. (*)	Canaries	Ernst & Young	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	34,53%
ENERFIN, ENERVENTO,S.A.				
Consorcio Eólico Marino Cabo de Trafalgar, S.L. (*)	La Corogne	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	35,00%
Ventos do Faro Farelo, S.L. (*)	Galice	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	37,50%

(*) Sociétés participées indirectement par Elecnor, S.A.
(***) Sociétés non obligées par les lois à soumettre leurs comptes annuels à un audit.
(****) Sociétés incorporées au périmètre de consolidation dans l'exercice 2016.

Annexe II

Liste UTEs intégrées

Milliers d'euros

		2017		2016	
	Pourcentage de participation	Production réalisée	Portefeuille produite	Production réalisée	Portefeuille produite
UTE PUENTE MAYORGA	50,00%	--	--	--	--
UTE ELNR-CONSTUCSA E. HIDROGENO	50,00%	--	--	--	--
UTE PARQUESUR OCIO	90,00%	--	--	--	--
UTE INSTALACIONES ELECTRICAS SINCROTRON ALBA	50,00%	--	--	--	--
UTE CAMPO ARAÑUELO	50,00%	--	--	--	--
UTE ZONA 07 A	60,00%	--	--	--	--
UTE MUVIM	30,00%	--	--	--	--
UTE ROTA HIGH SCHOOL	50,00%	--	--	--	--
UTE Elecnor OSEPSA	50,00%	--	--	--	--
UTE CAN COLOMER	50,00%	--	--	--	--
UTE SAN JOSE TECNOLOGIAS - Elecnor	50,00%	--	--	--	--
UTE VILLASEQUILLA - VILLACAÑAS	21,00%	--	218	--	--
UTE AVELE	22,00%	--	--	(6)	--
UTE AVELE 2	22,00%	--	--	5	--
AEROPUERTO LANZAROTE SAMPOL-Elecnor UTE	50,00%	--	--	--	--
UTE NIÑO DE ORO	100,00%	--	--	--	--
UTE RED ENERGIA AT	70,00%	--	--	--	--
UTE EUROCAT SUR AV	41,20%	--	--	(12)	--
UTE AVESUR	12,00%	--	--	347	--
UTE INSTALLACIONS TECNOCAMPUS	50,00%	--	--	--	--
UTE EXPLOTACION ZONA 07-A	60,00%	947	--	945	--
CONSORCIO Elecnor-DYNATEC	100,00%	400	6 628	--	--
UTE DEMOLICION CINE INVIERNO	100,00%	--	--	--	--
UTE EDIFICIO ESTANCIA DIURNA	100,00%	--	--	--	--
UTE ZONA P-2	50,00%	--	--	--	--
UTE LA HARINERA	100,00%	--	--	--	--
UTE SUBESTACION JUNCARIL	50,00%	--	--	209	--
UTE AEROPOLIS	50,00%	--	--	--	--
UTE CASA DE LAS ARTES	50,00%	--	--	--	--
UTE 2ª FASE NIÑO DE ORO	100,00%	--	--	--	--
UTE NAVE LOGISTICA DEL CTMS	100,00%	--	--	--	--
UTE SSAA EIX DIAGONAL	50,00%	--	--	--	--
UTE MARINA BAIXA	40,00%	--	--	92	--
UTE AUDIO BARAJAS	50,00%	--	--	--	--
UTE RED DE TELECOMUNICACIONES	50,00%	--	--	--	--
UTE LOS CARAMBOLOS	100,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO DE PROSPECTIVA RURAL	100,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO MAYORES BAENA	100,00%	--	--	--	--
UTE TARAZONA	100,00%	--	--	--	--
UTE TERMINAL DE CARGA	50,00%	--	--	--	--
UTE PCTH	100,00%	--	--	--	--

		2017		2016	
	Pourcentage de participation	Production réalisée	Portefeuille produite	Production réalisée	Portefeuille produite
UTE LED MOLLET	70,00%	--	--	--	--
UTE RED.ES	100,00%	--	--	--	--
UTE VIA LA CARTUJA	20,00%	--	--	--	--
UTE SANCHO ABARCA	100,00%	--	--	--	--
UTE GALINDO	100,00%	--	--	1 139	--
UTE LABORATORIO AITEX-ITE	100,00%	--	--	--	--
UTE DESVIOS LAV Sevilla	28,85%	734	--	77	227
UTE MTO. SEG. Y EMERG. MADRID	100,00%	--	--	--	--
UTE EDIFICIO 7000	100,00%	--	--	--	--
UTE AMPLIACION MUSEO MORERIA	100,00%	--	--	8	--
UTE BIBLIOTECA CASTELLDEFELS	100,00%	--	--	--	--
UTE EQUIPAMIENTO AMPLIACION T2 VALENCIA	100,00%	--	--	--	--
UTE EQUIPAMIENTO TERMINAL GRAN CANARIA	100,00%	--	--	--	--
UTE MOBILIARIO TERMINAL GRAN CANARIA	100,00%	--	--	--	--
UTE FIGUERES WIFI	50,00%	7	--	7	7
UTE PLANTA RSU ACAHUALINCA	70,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO OUPACIONAL FERROL	50,00%	--	--	--	--
UTE Elecnor ONILSA	85,00%	--	--	--	--
UTE SAN CRISPIN	100,00%	305	305	304	--
UTE UBE LA ISLA	100,00%	103	103	106	--
UTE RECINTOS FERIALES	100,00%	--	--	--	--
UTE AEROPUERTO VIGO BANCADAS	100,00%	--	--	--	--
UTE EXPLOTACION ZONA P2	50,00%	592	600	621	--
UTE AS SOMOZAS	50,00%	1	--	66	--
UTE SAN JERONIMO	100,00%	107	107	103	--
UTE JARDINES MOGAN	100,00%	1 069	1 069	1 057	--
UTE URTEGI	60,00%	--	--	362	--
UTE ABASTECIMIENTO PEDRAZA	100,00%	--	--	299	619
UTE URBANIZACION PEDRO III	100,00%	--	--	2	--
UTE AYTO SEGURA DE LA SIERRA	100,00%	--	--	--	--
UTE Elecnor-ONDOAN SERVICIOS	50,00%	789	--	827	--
UTE IMDEA MOBILIARIO LOTE 2	100,00%	--	--	--	--
UTE Elecnor – DEIMOS SIPA	100,00%	204	--	1 479	--
UTE COMUNICACIONS SANT CUGAT	100,00%	--	--	68	--
UTE FORNILLOS	100,00%	--	--	--	--
UTE CALANDA	100,00%	--	--	--	--
UTE VALDESPARTERA	100,00%	--	--	--	--
UTE VENCILLON	100,00%	--	--	--	--
UTE PIF ALGECIRAS	100,00%	18	--	11	--
UTE PATRIMONIO SEGURIDAD	66,66%	395	--	372	--
UTE ESPACIOS VERDES SAN VICENTE DEL RASPEIG	100,00%	812	--	925	--
UTE CINTAS	100,00%	--	--	--	--
UTE PLAZAS COMERCIALES T4	100,00%	--	--	--	--
UTE BT HOSPITAL DE ZAMORA	50,00%	276	297	108	573
UTE TRANVIA OUARGLA	48,23%	33 547	24 303	57 961	57 850
UTE ENERGIA GALICIA	20,00%	4 727	46 690	14 304	51 416
UTE AEROPUERTO DE PALMA	100,00%	13	--	250	12
UTE VALDELINARES	100,00%	--	--	--	--

		2017		2016	
	Pourcentage de participation	Production réalisée	Portefeuille produite	Production réalisée	Portefeuille produite
GROUPEMENT INTERNATIONAL SANTÉ POUR HAÏTI	100,00%	10 178	3 700	21 611	9 766
UTE MANCOMUNIDAD DE DURANGO	60,00%	19	--	18	--
UTE ENERGIA GRANADA	33,34%	32	418	1 532	450
UTE MOBILIARIO HUCA	100,00%	--	--	5	--
UTE ANILLO GALINDO	25,00%	2 213	--	8 261	874
UTE SICA BCN	100,00%	644	--	853	--
UTE HORMIGONES MTNEZ-Elecnor, CASCO ANTIGUO ALICANTE	30,00%	--	55	--	55
UTE DEINOR NOAIN	100,00%	--	--	--	--
Consorcio Nueva Policlínica de Chitre	100,00%	985	2 459	2 312	3 392
Consorcio Nueva Policlínica de Chepo	100,00%	1 024	1 522	1 932	2 587
UTE ADEC LOCALES CERCANIAS	100,00%	--	--	278	--
UTE CRA ENAGAS	100,00%	--	--	106	--
UTE CAMPO DE VUELO VIGO	100,00%	--	--	49	--
UTE CAMPO DE VUELO TF NORTE	100,00%	--	102	67	102
UTE MATIKO	20,00%	4 609	--	4 820	3 375
UTE VOPI4-ELNR CA L´ALIER	50,00%	2 222	1 638	--	3 497
UTE MONTES SEVILLA SUR	100,00%	--	--	--	--
UTE REUBIC EQUIP NAV BARAJAS	100,00%	--	38	110	38
UTE MANTENIMIENTO AVE ENERGIA	12,37%	15 720	118 935	15 623	134 656
UTE CAUCES CORDOBA	50,00%	--	--	--	--
UTE ASEGOP IBIZA	65,00%	1 437	92	1 169	1 529
UTE Elecnor BUTEC BELLARA	60,00%	49 106	90 638	13 265	139 744
UTE AVELE3	22,00%	--	--	--	--
UTE AVELE4	22,00%	--	--	--	--
UTE EDARES SEGOVIA	70,00%	144	--	1 550	--
UTE VIGILANCIA BOADILLA	100,00%	--	--	166	--
UTE SICA	100,00%	1 178	496	601	1 674
UTE CASTELFLORITE	100,00%	--	135	1 103	135
UTE MANTENIMIENTO AEROPUERTO DE PALMA	50,00%	1 795	250	1 604	29
UTE CUETO DEL MORO	25,00%	--	--	--	12
UTE Elecnor ALGHANIM	60,00%	2 822	3 287	14 241	2 165
UTE MANTENIMIENTO VALEBU	50,00%	350	2 453	445	2 803
UTE EMBARQUE DESEMBARQUE T4	100,00%	--	20	35	31
UTE CONTAR	100,00%	118	40	194	157
UTE INST. RECERCA SANT PAU	50,00%	3 852	532	730	4 384
UTE AEROPUERTO DE VALENCIA	100,00%	0	1 259	45	1 259
UTE INST. MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	6 284	606	2 408	6 891
UTE TUNELES ABDALAJIS	100,00%	450	927	589	1 350
UTE TORRENTE - XATIVA	50,00%	1 294	--	8 067	1 102
UTE EMPALME II	50,00%	14 991	43 014	81 725	58 005
UTE CENTRO LOG. IBEREBRO	41,90%	1 880	--	29 818	636
UTE AEROPUERTO TERUEL	50,00%	--	--	1 350	--
UTE NAVE SESTAO	50,00%	492	--	3 446	245
UTE ENERGIA GALICIA MANTENIMIENTO	20,00%	1 562	48 698	1 288	50 260
UTE URDULIZ BARRIA	50,00%	609	33	74	642
UTE TERMINAL DE CARGA TF NORTE	50,00%	1 483	166	766	1 649
UTE URBANIZADORA RIODEL	50,00%	--	--	194	--

		2017		2016	
	Pourcentage de participation	Production réalisée	Portefeuille produite	Production réalisée	Portefeuille produite
UTE OFICINAS IBEREBRO	100,00%	5 722	--	5 181	4 689
UTE FIRA PAVELLO 2	70,00%	20	8	1 096	29
Elecnor TARGET LLC, JV	60,00%	27 284	10 362	16 783	37 646
UTE LINEA 1	20,00%	1 345	--	11 845	1 316
UTE INSTALACIONES LOIOLA	50,00%	531	4	226	535
UTE CEIP SOBRADIEL	100,00%	2 167	459	--	2 626
UTE TERMINAL E	50,00%	13 631	1 805	1 409	15 436
UTE QUEVEDO	50,00%	160	55	144	215
UTE HERNANI-IRUN	50,00%	758	4 134	1	4 892
UTE ACTUAC ETAPS CYII LOTE2	50,00%	155	304	36	459
UTE CARPIO Y POLLOS	50,00%	125	212	38	337
UTE METRO SAN INAZIO	100,00%	--	--	43	--
UTE CAMPO DE VUELOS ASTURIAS	100,00%	346	1 302	2	1 648
UTE BIOMASA HUERTA DEL REY	50,00%	1 524	612	--	2 136
UTE MOPAEL	40,00%	2 897	6 103	--	--
UTE OFICINAS GENCAT	60,00%	7 488	1 584	--	353
UTE UYUNI-YUNCHARA	49,00%	25 339	55 521	--	--
UTE MEGAFONIA AENA	70,00%	390	33	--	--
UTE MANTENIMIENTO SIGMA AENA	100,00%	213	448	--	--
UTE LINEA 8	20,00%	1 094	--	--	--
UTE RENFE AGENTE UNICO	100,00%	1	2 387	--	--
UTE RENFE CCTV	100,00%	2	5 020	--	--
UTE UCA	100,00%	1	3 049	--	--
UTE SIPA AENA	100,00%	1	2 116	--	--
JV Elecnor AL OWN	70,00%	18 857	14 682	--	--
UTE BILBOPORTUA	50,00%	314	760	--	--
UTE BIZKAIKO ARGIAK	23,00%	3 700	457	--	--
Elecnor AND RAY, J.V.	60,00%	6 536	778	--	--
UTE MANTENIMIENTO LOTE 1	50,00%	896	2 235	--	--
UTE ILSSA Elecnor	100,00%	1 217	--	--	--
UTE Elecnor - EIFFAGE	50,00%	4 027	43 973	--	--
UTE LINEA 5	20,00%	6 833	247	--	--
UTE TIL TIL	50,00%	59 527	21 277	--	--
UTE EDAR LAGUNA DE NEGRILLOS	80,00%	242	487	--	--
UTE CIP ARCOSUR	100,00%	784	1 115	--	--
UTE PORTUKO ARGIAK	23,00%	2	1 888	--	--
UTE E&C M.I. BUSTURIA AUXILIAR	51,00%	612	642	--	--
UTE PARQUE FOTOVOL. CARRODILLA	100,00%	148	269	--	--
UTE URBANITZACIÓ MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	165	2 656	--	--
UTE ING PUY DU FOU	50,00%	81	459	--	--
UTE ALSTOM RENOVABLES-Elecnor II	25,64%	--	--	--	--
UTE OVERTAL - Elecnor	24,00%	53	--	308	52
UTE S´OLIVERA COMASA-Elecnor	33,33%	--	--	--	--
UTE ENERGÍA LÍNEA 9	20,00%	5 795	1 150	4 629	--
UTE REMOLAR	23,51%	--	--	--	--
UTE CAL PARACUELLOS	50,00%	--	--	--	--
UTE AGENTE URBANIZADOR SECTOR 13 DE LA PLAYA DE TAVERNES	50,00%	--	--	--	--

		2017		2016	
	Pourcentage de participation	Production réalisée	Portefeuille produite	Production réalisée	Portefeuille produite
UTE SERRANO - Elecnor CANSALADES	40,00%	--	114	--	114
UTE Elecnor GONZALEZ SOTO	50,00%	12	--	75	--
UTE VILLAGONZALO, Z - 3	35,00%	--	--	--	--
UTE LLANERA Elecnor SECTOR TULELL	50,00%	--	--	--	--
UTE TARAGUILLA	25,00%	--	--	--	--
UTE COMASA - Elecnor IES SAN AGUSTI	50,00%	--	--	8	--
UTE Binaced	50,00%	--	--	--	--
UTE SAICA	50,00%	--	--	15	--
UTE AMC5 EHISA	50,00%	--	--	--	--
UTE ROEA EBRO	34,00%	--	--	--	--
UTE Caleta Olivia	100,00%	1 248	--	--	115
UTE Enarsa Ear-Bmsa	50,00%	38	--	--	--
CONSORCIO UTE ELECDOR ELECTROL	100,00%	--	--	12 964	(904)
CONSORCIO ELECVEN ELECDOR	100,00%	16 109	1 919	2 618	18 431
UTE AERONAVE TIERRA	20,00%	--	--	--	300
UTE MELIALABS	55,00%	--	--	--	75
AUCOSTA CONSERVACION UTE	50,00%	1 360	1 215	2 436	--
CONSERVACIÓN MAQUEDA UTE	50,00%	1 984	1 678	2 916	4 479
CORDOBA NORTE II UTE	50,00%	995	1 693	2 393	1 409
CORDOBA NORTE UTE	50,00%	--	--	162	--
HUELVA SURESTE II UTE	50,00%	1 230	1 196	2 266	4 853
MADRID NOROESTE UTE	50,00%	(8)	--	--	--
MANZANARES UTE	60,00%	3 380	808	3 750	4 338
PONTESUR UTE	50,00%	1 750	3 131	--	--
PONTEVEDRA SUR UTE	50,00%	(17)	--	3 694	9 763
PUERTO GANDIA UTE	50,00%	44	--	138	60
ACCIONA INFRAESTRUCTURAS-Elecnor HOSPITAL DAVID, S.A.	25,00%	19 218	6 408	33 145	25 626
PROYECTOS ELECTRICOS AQUAPRIETA, SAPI DE CV	50,00%	11 014	(3 792)	--	(10 218)
DUNOR ENERGIA	50,00%	119 762	57 644	--	107 342
LEÓN-3 UTE	80,00%	2 708	1 680	2 394	2 809
UTE MURCIA-SAN JAVIER	50,00%	302	102	557	519
SMA OLVEGA UTE	60,00%	607	5 000	487	9 097
GUADIX-BAZA UTE	51,00%	526	1 498	160	3 967
UTE SIERRA ESPUÑA	65,00%	287	--	--	--
UTE SIERRA BURETE	65,00%	167	15	--	--
UTE HOSPITAL REINA SOFIA	20,00%	230	2 653	--	--
C.S. ANTONIO GARCÍA	20,00%	--	408	--	--
RIBERAS II UTE	50,00%	21	--	--	--

Annexe III

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées mises en équivalence 31 décembre 2017

(exprimées en milliers d'euros)

	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V.	Aries Solar Dioxipe Solar, S.L.	Brilhante Termoeléctrica, S.L.	Jauru Transmissora de Energía, S.A.	Transmissora de Energía, S.A.	Morelos EPC, S.A.P.I. de CV
Informations relatives à l'état de la situation financière						
Actifs non courants	278 851	255 529	473 085	80 185	134 849	-
Passifs non courants	198 731	218 714	416 312	19 799	53 226	42
Passifs financiers non courants (*)	134 198	216 087	409 016	15 929	51 541	-
Total actifs nets non courants	**80 120**	**36 815**	**56 773**	**60 386**	**81 623**	**(42)**
Actifs courants	65 574	12 611	17 110	3 493	6 414	34 612
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 808	5 592	3 532	1 270	1 788	3 656
Passifs courants	120 142	19 661	22 711	4 617	12 861	10 387
Passifs financiers courants (*)	5 309	10 542	17 938	2 858	5 313	-
Total actifs nets courants	**(54 568)**	**(7 050)**	**(5 601)**	**(1 124)**	**(6 447)**	**24 225**
Actifs nets	**25 552**	**29 765**	**51 172**	**59 262**	**75 176**	**24 183**
Pourcentage de participation	50%	55%	56%	50%	33%	50%
Participations dans des actifs nets	12 776	16 371	28 503	29 631	24 808	12 092
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable de la participation (**)	13 776	27 309	40 112	32 043	23 652	12 091
Informations relatives au compte de résultat						
Produits des activités ordinaires	36 616	26 949	60 511	15 082	17 846	9 616
Dépréciation et amortissement	(13 124)	(11 581)	(24 992)	(3 099)	(4 046)	-
Produits d'intérêts	-	-	-	335	902	-
Charges d'intérêts	(11 711)	(11 581)	(25 415)	(2 104)	(6 130)	-
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	(6 889)	(771)	(2 014)	(1 369)	(1 008)	(3 202)
Résultat de l'exercice des activités continues	1 079	(3 395)	(7 086)	3 282	1 957	(481)
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice des activité abandonnées	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 079	(3 395)	(7 086)	3 282	1 957	(481)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(1 050)	(5 705)	(10 966)	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	29	(9 100)	(18 052)	3 282	1 957	(481)
Dividendes reçus	-	-	-	3 060	-	7 165

Annexe III

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées mises en équivalence 31 décembre 2017

(exprimées en milliers d'euros)

	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V.	Aries Solar Dioxipe Solar, S.L.	Brilhante Termoeléctrica, S.L.	Jauru Transmissora de Energía, S.A.	Transmissora de Energía, S.A.	Morelos EPC, S.A.P.I. de CV
Informations relatives à l'état de la situation financière						
Actifs non courants	297 821	268 739	498 980	93 131	135 663	2
Passifs non courants	218 444	230 477	453 319	22 852	64 107	-
Passifs financiers non courants (*)	218 444	228 400	447 586	21 221	63 556	-
Total actifs nets non courants	**79 377**	**38 262**	**45 661**	**70 279**	**71 556**	**2**
Actifs courants	55 566	8 928	16 737	6 852	13 348	44 730
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 900	2 342	3 514	11	41	11 454
Passifs courants	106 123	19 622	19 357	6 274	8 208	8 899
Passifs financiers courants (*)	10 268	10 708	11 471	3 266	6 052	-
Total actifs nets courants	**(50 557)**	**(10 694)**	**(2 620)**	**578**	**5 140**	**35 831**
Actifs nets	**28 820**	**27 568**	**43 041**	**70 857**	**76 696**	**35 833**
Pourcentage de participation	50%	55%	55,7%	50%	33%	50%
Participations dans des actifs nets	14 410	15 162	23 974	35 429	25 310	17 917
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable de la participation (**)	13 762	25 490	36 880	37 212	24 194	17 914
Informations relatives au compte de résultat						
Produits des activités ordinaires	29 068	26 949	54 912	11 122	15 037	21 443
Dépréciation et amortissement	(10 761)	(12 114)	(25 061)	(2 885)	(3 776)	-
Produits d'intérêts	-	-	-	338	1 251	-
Charges d'intérêts	(11 704)	(13 128)	(26 565)	(2 229)	(6 673)	-
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	(974)	(350)	(1 033)	(1 195)	(488)	(3 268)
Résultat de l'exercice des activités continues	2 108	(6 911)	(12 813)	1 810	889	7 591
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 108	(6 911)	(12 813)	1 810	889	7 591
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	1 444	(573)	(2 974)	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	3 552	(7 484)	(15 787)	1 810	889	7 591
Dividendes reçus	-	-	-	485	-	2 504

RAPPORT DE GESTIÓN 2017 GROUPE ELECNOR

Groupe Elecnor

Rapport de gestion 2017

Correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2017

1. INTRODUCTION

Les résultats de l'exercice 2017 du Groupe Elecnor s'inscrivent dans le cadre d'un contexte économique de croissance de l'économie mondiale. Cette croissance s'appuie sur les politiques économiques, notamment celles des économies développées, qui ont réussi à récupérer les investissements, la demande et le commerce global.

Dans ce contexte, Elecnor obtient à la clôture de l'exercice un **chiffre d'affaires** de **2 316,8 millions d'euros**, ce qui représente une **augmentation de 14 %** par rapport aux 2 035,1 millions d'euros obtenus en 2016.

Elecnor poursuit son processus d'internationalisation, tout en maintenant sa position de leader sur le marché intérieur, dans lequel le Groupe reste une entreprise de référence dans ses secteurs d'activité. Ainsi, 59 % de la composition du chiffre d'affaires susmentionné a une origine extérieure. Suivant cette tendance, 81 % du **portefeuille de contrats en attente d'exécution**, qui s'élève à 2.161 millions d'euros, a une origine extérieure.

En ce qui concerne les résultats, **le bénéfice net consolidé** s'est élevé à **71,2 millions d'euros**, ce qui représente une augmentation de **4 %** par rapport à l'exercice antérieur (68,5 millions d'euros).

Cette avancée s'est fondamentalement basée sur l'évolution favorable des activités d'infrastructures et de concessions du Groupe, tout en étant soutenue par l'importante appréciation du taux de change moyen du réal brésilien par rapport à l'exercice antérieur, qui a eu un effet sur les résultats des projets et filiales que le Groupe maintient dans ce pays. La croissance des résultats s'est basée tant sur l'apport positif de la Société mère du Groupe, Elecnor, S.A., à travers ses établissements permanents, que de ses filiales opérant sur les marchés extérieurs.

En termes d'**EBITDA normalisé**, calculé à partir de l'EBITDA consolidé et une fois neutralisé l'effet de l'application de la norme IFRIC 12 relative aux contrats de concession de services pour les lignes de transmission que le Groupe exploite au Brésil, le Groupe Elecnor a obtenu un chiffre de **326,5 millions d'euros**, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'EBITDA normalisé obtenu en 2016.

À la clôture de l'exercice 2017, l'entreprise présentait une **dette financière nette de 222,7 millions d'euros**, face à 272 millions pour l'exercice précédent, et un **ratio d'endettement financier net/EBITDA du Groupe restreint de 1,31**, bien en dessous des limites fixées par les conventions financières.

Si on analyse le **ratio d'endettement financier net/EBITDA** sans exclure du calcul les chiffres correspondants aux projets et en prenant la référence de l'EBITDA normalisé, **l'indice est de 3,88**.

Durant cet exercice il s'est produit une série de faits liés aux contrats et au financement qui, s'ils n'avaient pas été tenus en compte, auraient donné lieu à une vision générale incomplète du Groupe, certains d'entre eux étant particulièrement significatifs.

Parmi les principaux contrats du Groupe, les suivants sont à souligner :

- L'adjudication d'une concession électrique au Brésil, à travers la filiale Celeo Redes, qui contemple la construction, l'exploitation et la maintenance de 414 km de lignes de transmission, la construction de trois nouvelles sous-stations et l'agrandissement de quatre autres sous-stations existantes, dans lesquels 248 millions d'euros seront investis. Pour sa part, Elecnor réalisera le contrat clé en main (EPC) associé à cet investissement, pour un montant de 215 millions d'euros.
- L'adjudication d'un contrat de construction d'une centrale solaire photovoltaïque au Chili, pour un montant de 117 millions de dollars, ainsi que d'une autre centrale solaire photovoltaïque à Bungala (Australie), pour un montant de 189 millions de dollars australiens.
- L'adjudication de la construction clé en main d'un parc éolien dans la commune de Larimar, République Dominicaine, pour un montant de 89 millions de dollars.
- L'adjudication, en juin 2017, d'un contrat de construction de deux centrales de biomasse au Portugal. Ces

centrales, alimentées avec du combustible forestier, auront chacune une puissance de 15 MW. La somme de ces deux projets atteint un montant de 78 millions d'euros, la période d'exécution étant fixée à 24 mois.

Quant à la stratégie financière du Groupe :

- Elecnor a signé une novation du contrat de financement syndiqué, qui avait été formalisé en 2014 et avait déjà fait l'objet de deux novations, en 2015 et 2016, qui avaient permis de prolonger le délai et d'améliorer les conditions originales. Cette novation prolonge l'échéance d'un an, jusqu'à juillet 2022, tout en améliorant de nouveau les conditions des marges. D'autre part, Elecnor a décidé de réduire la tranche crédit de 100 millions d'euros, afin de l'adapter à ses besoins financiers, raison pour laquelle il lui sera possible d'ajouter aux économies sur les marges celles qu'implique la réduction des commissions de disponibilité. La limite du financement est désormais de 500 millions, répartis en une tranche prêt de 300 millions et une tranche crédit de 200 millions d'euros. La novation a été souscrite par toutes les entités prenant part au financement.
- Elecnor a renouvelé son programme de billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF), en augmentant sa limite de 200 millions jusqu'à 250 millions d'euros. Elecnor maintient avec ce programme une source de financement alternative de celle du financement bancaire, avec des coûts avantageux par rapport à ce dernier. L'objectif est de continuer de promouvoir ses projets dans les domaines de l'ingénierie, du développement et de la construction d'infrastructures, des énergies renouvelables et des nouvelles technologies, que ce soit en Espagne ou sur les marchés internationaux.
- Elecnor a lancé, par l'intermédiaire de sa filiale chilienne Celeo Redes Operación Chile, une émission de bons de projet destinée à ses lignes de transmission au Chili, pour un montant total de 594 millions de dollars avec une échéance à 30 ans, qui comprend deux tranches :
    - Une tranche internationale en dollars d'un montant de 379 millions de dollars, avec un taux d'intérêt annuel de 5,2 %, émise et mise en bourse en vertu de la réglementation des USA, qui a été admise à la négociation à la bourse de l'Irlande.
    - Une tranche locale chilienne en Unidades de Fomento (UF) [unités de compte indexées] pour un montant d'UF 5 410 500 (approximativement 214 millions de dollars), avec un taux d'intérêt annuel d'environ 3 %.

Les fonds provenant de cette mise en bourse, qui comptent avec la garantie des projets, ont été destinés à annuler de façon anticipée le financement existant et au financement des projets de lignes de transmission au Chili, et la partie restante à d'autres fins commerciales de la société d'émission ou de ses actionnaires.

2. MODÈLE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE

2.1. Modèle d'entreprise

Elecnor est une société espagnole de caractère mondial, exerçant ses activités dans plus de 50 pays dans deux grands secteurs d'affaires qui se complètent et s'enrichissent mutuellement :

- **Infrastructures :** réalisation de projets d'ingénierie, la construction et les services, notamment dans les secteurs de l'électricité, de la production d'énergie, des télécommunications et des systèmes, des installations, du gaz, de la construction, de la maintenance, de l'environnement et de l'eau, des chemins de fer et de l'espace.
- **Concession :** exploitation de services à travers des investissements dans l'énergie éolienne, des systèmes de transport d'énergie et d'autres actifs stratégiques.

2.2. Contexte économique

2.2.1. Économie mondiale

L'économie mondiale a fait preuve d'une certaine récupération en 2017. La prévision de **taux mondial annuel de croissance** (selon le rapport sur le rapport Perspectives de l'économie mondiale du FMI, daté du 22/01/18) pour l'exercice

2017, est estimée à 3,7 %, ce chiffre étant supérieur à la prévision établie au premier trimestre, bien qu'il n'atteigne pas celui des périodes d'expansion antérieures à la crise. Les prévisions pour 2018 et 2019 ont également été élevées à 3,9%.

Les pays de la zone euro, le Japon, la Chine, les pays émergents d'Europe et la Russie ont dépassé les expectatives de croissance. Par contre, les USA, le Royaume-Uni et l'Inde ont enregistré une croissance inférieure à celle qui était prévue. Le propre FMI reconnaît cependant que la récupération n'est pas totale, car la croissance est toujours faible dans de nombreux pays. Les perspectives des pays avancés se sont améliorées, en particulier dans la zone euro. Cependant, l'inflation est toujours faible dans de nombreux pays, et les perspectives de croissance du PIB per capita sont ternies par la faible expansion de la productivité et l'augmentation des coefficients de dépendance de la vieillesse.

L'**inflation** a légèrement progressé au cours des derniers mois de l'année, essentiellement en raison de l'enchérissement des carburants. Les prix du pétrole brut ont augmenté de 20 % entre août et décembre 2017. Toutefois, l'inflation des salaires et l'inflation sous-jacente des prix sont toujours atténuées.

À la suite de la hausse du **taux d'intérêt** décidée par la FED au mois de décembre 2017, les marchés s'attendent à une hausse progressive au cours des deux prochaines années. La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé qu'au mois de janvier elle commencera à réduire légèrement ses achats nets d'actifs, en maintenant cependant les taux d'intérêt aux niveaux actuels jusqu'à la fin du programme d'achat d'actifs. Si l'inflation n'atteint pas le niveau souhaité, la BCE pourrait maintenir une politique monétaire laxiste.

Sur le **marché des devises** il s'est produit une dépréciation significative du dollar face à l'euro (environ 13 % depuis le début de l'année), la livre sterling s'est dépréciée de 4 % durant l'année, malgré l'appréciation des derniers mois, qui est liée à la hausse des taux d'intérêt appliquée par la Banque d'Angleterre en novembre et aux expectatives quant à un accord sur le Brexit. Au Mexique, la monnaie s'est dépréciée de 5% en raison de l'incertitude entourant les actuelles négociations sur l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain). Le réal brésilien s'est également déprécié, d'environ 15 %, entre la clôture de 2016 et celle de 2017, bien que le taux moyen de 2017 se soit situé à un niveau supérieur de 7 % par rapport à celui de 2016.

2.2.2. Principaux marchés stratégiques d'Elecnor

2.2.2.1. Espagne

Les prévisions du FMI pour l'Espagne signalent que le PIB modérera sa croissance, en passant de 3,2% en 2017 (troisième année consécutive au-dessus de 3%), à 2,5% en 2018 et à 2,2% en 2019. Au cours du dernier trimestre 2017 le dynamisme de l'activité économique a absorbé l'impact de la crise politique catalane, bien que la croissance, la création d'emplois et la réduction du déficit ont été freinées par cette dernière.

Les effets bénéfiques de la combinaison croissance-réduction du déficit public ont eu une répercussion sur les chiffres de l'emploi : à la clôture de l'année, l'économie espagnole avait créé 600 000 postes de travail, les meilleurs chiffres de l'Union européenne Le taux de chômage s'est ainsi réduit, en passant de 18,4 % à la clôture de 2016 à 16,6 % à la clôture de 2017.

Quant au prix moyen du marché journalier sur le **marché électrique espagnol** correspondant à l'année 2017, celui-ci a atteint 52,24 EUR/MWh (une hausse de 32 % par rapport à l'exercice antérieur). Les prix moyens mensuels ont oscillé entre 71,49 EUR/MWh, au mois de janvier, et 43,19 EUR/MWh au mois de mars.

2.2.2.2. Amérique latine

L'Amérique Latine et les Caraïbes, dont le PIB s'est contracté de près de 1% en 2016, ont clos 2017 avec une croissance de 1,2%, les prévisions du FMI signalant une progression de 1,9% en 2018.

La croissance reste ferme en Amérique Centrale et se renforce dans les Caraïbes, la demande intérieure continuant cependant à ne pas répondre aux expectatives.

Le **Brésil** a terminé 2017 avec une croissance de 0,7%. Il est prévu que celle-ci atteigne 1,5% en 2018. Le rétablissement progressif de la confiance, dans la mesure où des réformes critiques seraient mises en œuvre afin de garantir la viabilité budgétaire, permettrait d'ajouter 2% à la croissance à moyen terme.

Au **Mexique**, la croissance a chuté à 2,1% en 2017, tandis qu'elle se situera à 1,9% en 2018. Malgré l'incertitude entourant l'Accord de libre-échange nord-américain et la révision à la baisse de l'activité économique des États-Unis, il est estimé que l'économie mexicaine pourrait croître à moyen terme d'environ 2,7%, si les plans de réformes structurelles sont mis en œuvre.
Le **Chili** a enregistré à la clôture de 2017 une avancée du PIB de 1,4%, dans un contexte d'investissements privés, de production minière et de consommation publique de faible niveau. Les prévisions pour 2018 envisagent une croissance

de 2,5% de la croissance, grâce à un niveau de confiance plus élevé, à la hausse des prix du cuivre et aux baisses des taux d'intérêts appliquées au cours des derniers mois de 2017. Les expectatives suscitées par le programme « Énergie 2050 » se maintiennent, celui-ci visant à développer les mesures nécessaires afin que les énergies renouvelables représentent 60 % de la production d'électricité en 2035, et au moins 70 % en 2050.

Au **Venezuela**, l'aggravation de la crise politique continue de représenter un lourd fardeau pour l'activité économique. En 2017, selon les dernières données du FMI, l'économie a subi un recul de plus de 10 %, dans un contexte de réduction de la production de pétrole et d'augmentation de l'incertitude.

2.2.2.3. Amérique du nord

Selon le FMI, l'économie américaine a clos 2017 avec une croissance de 2,2%, qui atteindra 2,3% en 2018. La projection de cette croissance ininterrompue reflète des conditions financières très favorables (la baisse des impôts des entreprises a désormais été approuvée), et une confiance solide parmi les entreprises et les consommateurs. Selon les experts du FMI, à plus long terme la croissance des **États-Unis** se modérera. Le potentiel de croissance est estimé à 1,8%.

Canada : La croissance des économies avancées exportatrices de pétrole se récupérera. Ce pays a clos 2017 avec une croissance de près de 3%. Ce rebond reflète la réduction des effets négatifs générés par la chute des prix du pétrole et du gaz. Les observateurs ont analysé l'évolution du secteur des énergies renouvelables, dans lequel ce pays espère atteindre un parc de 55 000 MW d'ici à 2025.

2.2.2.4. Afrique

Le rapport du FMI de janvier 2018 prévoit une reprise de la croissance en Afrique subsaharienne (de 2,7 % en 2017 à 3,3 % en 2018, et de 3,5 % en 2019), et une légère amélioration des perspectives de croissance de l'**Angola**. Ce pays a clos 2017 mieux que prévu, puisque le PIB a augmenté de 1,5 % par rapport à 1,3 % estimé initialement. La hausse du prix du pétrole va contribuer à améliorer la situation du pays, bien que l'inflation, selon le FMI, se maintiendra à un niveau à deux chiffres sous l'effet de l'impact des dévaluations successives.

2.2.2.5. Australie

En **Australie**, l'économie a continué de donner de bonnes nouvelles, malgré le fait que la croissance se soit provisoirement modérée à 2,2 % en 2017. Les perspectives pour 2018 révèlent une croissance du PIB de près de 3 %, soutenue par les plans d'expansion dans les infrastructures et les énergies renouvelables que le pays met actuellement en œuvre. Les analystes maintiennent toujours leurs avertissements au sujet d'une demande intérieure ayant tendance à s'affaiblir, d'un niveau élevé d'endettement des économies privées et d'une consommation se déprimant avec une certaine facilité.

3. ANALYSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE

3.1. Données consolidées

Groupe Elecnor
Au 31 décembre de chaque année et en millions d'euros

Capitaux propres	2017	2016	Var. (%)
Capitaux propres	904,1	980,0	-8 %
Chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires	2 316,8	2 035,1	14 %
National	938,5	915,8	2 %
International	1 378,3	1 119,3	23 %
Données sur les résultats			
EBITDA	275,6	244,3	13 %
EBITDA NORMALISÉ (1)	326,5	291,7	12 %
Résultat d'exploitation	181,7	166,7	9 %
Résultat avant impôt	131,3	129,3	2 %
Résultat attribuable à la Société mère	71,2	68,5	4 %

(1) Effet de l'application de la norme IFRIC 12 dans les Conséquences Brésil exclu

Grupo Elecnor – Information par segment

Au 31 décembre de chaque année et en millions d'euros

Chiffre d'affaires	2017	2016	Var. (%)
Activités Infrastructures	2 119,4	1 891,9	+12 %
Activités Capitaux propres	232,0	211,2	+10 %
Entreprise	0,0	0,2	-
Opérations entre segments	(34,6)	(68,2)	-49 %
Chiffre d'affaires	**2 316,8**	**2 035,1**	**+14%**

Données sur les résultats	2017	2016	Var. (%)
Activités Infrastructures	62,3	53,0	+18 %
Activités Capitaux propres	24,0	19,8	+21 %
Entreprise(*)	(15,1)	(4,9)	-208 %
Opérations entre segments	0,0	0,6	-
Résultat attribuable à la Société mère	**71,2**	**68,5**	**+4%**

(*) En 2016 une partie du produit des plus-values de la vente du parc éolien de Villanueva a été attribuée, ce qui a ainsi compensé une partie des coûts de l'entreprise.

3.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires obtenu par le Groupe Elecnor pour l'exercice 2017 est de **2 316,8 millions d'euros**, face à 2 035,1 millions d'euros obtenus lors de l'exercice précédent, soit une **augmentation de 14%**. Parmi les facteurs justifiant cette croissance certains sont à souligner tout particulièrement :

Le bon comportement des **Activités dans le secteur des Infrastructures** sur le marché extérieur s'explique essentiellement du fait de :

- La croissance des activités de construction de projets de transmission au **Brésil**, et l'appréciation du réal brésilien par rapport à l'exercice antérieur. Parmi les principaux projets figurent les suivants : le développement de la ligne de transmission et la sous-station de Cantareira, la ligne de transmission de Mata Santa Genebra, et le chantier lié à la distribution de gaz de Cluster Caboclo.
- La construction d'un parc photovoltaïque en **Australie**, pour lequel Elecnor a passé un contrat sous la modalité « clé en main » (EPC). Il s'agit du plus grand projet photovoltaïque développé jusqu'à ce jour dans ce pays, et ce sera le plus grand projet exécuté par Elecnor avec cette technologie de production d'électricité.
- Les tâches de construction d'une centrale photovoltaïque en **Bolivie**.
- Les tâches de construction d'une centrale solaire photovoltaïque au **Chili**, qui comprennent l'ingénierie, la fourniture, le montage et la mise en service, ainsi que les infrastructures d'évacuation à haute tension.
- L'agrandissement du parc éolien qu'Elecnor construit actuellement pour le **Ministère de l'énergie de la Jordanie**.
- L'amélioration de l'activité dans des pays où la présence du Groupe est relativement récente, comme dans le cas de la filiale nord-américaine **Hawkeye**.
- Les travaux liés à la construction et mise en service d'une centrale à cycle combiné à Güiria (Venezuela), qui, plus de cinq ans après leur commencement, sont désormais sur le point d'atteindre leur phase finale.

Tout cela conjointement à l'évolution favorable du marché national des infrastructures qui a été constatée au cours des derniers exercices.

Une augmentation du chiffre de ventes des **Activités des Concessions** a également été constatée. Sur le marché national cette augmentation est essentiellement due au prix moyen plus élevé du pool de l'énergie. Sur le marché international, cette augmentation est due à la production plus élevée et à l'évolution du réal brésilien par rapport à l'année précédente.

Quant à la distribution du chiffre d'affaires par zone géographique, le marché extérieur représente **59%** du total et le marché national **41%**. Ces données confirment le pari du Groupe Elecnor pour les marchés extérieurs, sur lesquels le Groupe a enregistré une croissance de 23%, en tant que moteur de croissance des prochains exercices. Tout cela en maintenant notre position de leader sur le marché national.

3.1.2. EBITDA

En termes d'EBITDA consolidé, le Groupe Elecnor a obtenu **275,6 millions d'euros**, soit une **augmentation de 13%** par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent (244,3 millions d'euros). Les facteurs antérieurement décrits en relation avec l'évolution des ventes sont ceux qui ont essentiellement contribué à ces bonnes données.

En termes **d'EBITDA normalisé**, calculé à partir de l'EBITDA consolidé et une fois neutralisé l'effet de l'application de la norme IFRIC 12 relative aux contrats de concession de services pour les lignes de transmission que le Groupe exploite au Brésil, le Groupe Elecnor a obtenu un chiffre de **326,5 millions d'euros**, soit une **augmentation de 12%** par rapport à l'EBITDA normalisé atteint en 2016 (291,7 millions d'euros). Sur la base de cette interprétation, seules sont comptabilisées en tant que recettes d'exploitation celles relatives aux services de maintenance et d'exploitation des lignes de transmission citées, raison pour laquelle il a été considéré, afin de refléter des données sans inclure l'effet causé par la norme IFRIC 12 sur ces chiffres, que cet EBITDA a été supprimé de la comptabilité.

3.1.3. Bénéfice net

Le **bénéfice après impôts** obtenu par le Groupe Elecnor durant l'exercice 2017 s'est élevé à **71,2 millions d'euros**, ce qui représente une **augmentation de 4%** par rapport à la même période de l'exercice antérieur (68,5 millions d'euros). Cette augmentation s'est basée tant sur les Activités Infrastructures du Groupe (essentiellement dans les projets signalés au paragraphe antérieur sur les ventes), que sur les Activités Concessions.

Il convient à ce sujet de signaler que l'augmentation constatée dans le résultat d'exploitation et dans l'EBITDA normalisé consolidés (9% et 12%, respectivement), n'a pas eu de répercussion sur l'augmentation du résultat net du Groupe (4%), en raison des écarts de change qui ont dû être assumés dans le compte de résultat dérivant des positions ouvertes en monnaie étrangère qu'Elecnor a maintenues à la clôture de l'exercice, principalement en dollars, cette devise s'étant dévaluée d'environ 13% par rapport à l'euro au cours de l'exercice.

Il convient de plus de souligner, dans le cadre des opérations courantes des Activités Concessions, la vente de la promotion pour un parc éolien à Bulgana (Australie).

Finalement, le Groupe maintient en tant que partie de sa stratégie une politique permanente de maîtrise et contrôle des coûts, qui est à l'heure actuelle renforcée par le développement de divers projets visant à améliorer l'efficience des processus d'activités, quelques-uns de ces projets devant être mis en marche au cours des prochains mois et dont les retours sont prévus à court terme.

3.1.4. Résultat de la Société mère du Groupe, Elecnor, S.A.

En ce qui concerne la Société mère du Groupe, Elecnor, S.A., cette dernière a enregistré en 2017 une augmentation de son bénéfice de 35% après impôts, soit un montant de **48,5 millions d'euros** (35,8 millions d'euros en 2016). Ce fait est essentiellement dû à un résultat d'exploitation plus élevé, dérivant des projets exécutés à l'extérieur à travers des établissements permanents, ainsi qu'à une réception plus élevée de dividendes, 26 millions d'euros face à 21 millions d'euros en 2016. Par contre, les écarts de change provenant des positions débitrices ouvertes en dollars, ont impliqué, de la même façon que dans le Groupe consolidé, un résultat inférieur.

3.1.5. Portefeuille

À la fin 2017, le portefeuille des contrats en cours s'élevait à **2 161 millions d'euros**. Selon le type de marchés, le portefeuille d'origine internationale se situait à **1 746 millions** (81% du total), et le portefeuille de contrats sur le marché national était de **414 millions** d'euros, soit 19% du portefeuille total.

3.2. Chiffre d'affaires par Activités

Groupe Elecnor

Au 31 décembre de chaque année et en millions d'euros

Zone géographique	2017	2016	Variation
National	938,5	915,8	+2%
International	1 378,3	1 119,3	+23%
	2 316,8	**2 035,1**	**+14%**

Activités	2017	2016	Variation
Électricité	758,1	651,9	16%
Génération d'énergie	683,0	452,9	51%
Télécommunications	255,0	261,0	-2%
Construction, environnement et eau	189,6	198,4	-4%
Maintenance	151,7	146,8	3%
Installations	132,3	165,8	-20%
Gaz	107,8	112,0	-4%
Chemins de fer	39,3	46,2	-15%
	2 316,8	**2 035,1**	**14%**

Cette année également, l'activité principale en termes de chiffre d'affaires a été celle d'**Électricité**, avec 758 millions d'euros, 16% au-dessus du CA de 2016, ce qui est essentiellement dû aux filiales aux USA. Nous trouvons ensuite l'Activité de **Génération d'énergie**, avec 683 millions d'euros, 51% au-dessus du CA de 2016, ce qui est dû à l'exécution de grands projets de centrales développés sur le marché international (photovoltaïques au Chili, en Bolivie, le parc éolien en Jordanie et le projet de biomasse du Portugal).

4. INFORMATIONS BOURSIÈRES

	2017	2016
Prix de l'action à la clôture (€)	13,29	8,98
Volume total des titres (en millions)	9,5	4,4
Total du volume d'échanges (en millions €)	109,0	34,4
Nombre d'actions (millions)	87,0	87,0
Capitalisation boursière (en millions €)	1.156,2	781,3
PER	16,2	11,4
Rendement des dividendes	3,1%	3,2%

À la clôture de l'exercice, le prix des titres d'Elecnor était de **13,29 euros par actions**, ce qui représente une augmentation de 48,0% par rapport à la clôture de 2016, soit une croissance supérieure à celle de l'IBEX-35, qui a été de 7,40%. Le volume d'échange des actions a été d'un montant de 109,0 millions d'euros. La capitalisation boursière, quant à elle, a été de 1 156 millions d'euros.

Le rendement des dividendes, quant à lui, a été de **3,1%**, face à 3,2% en 2016.

5. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

L'un des points essentiels de la stratégie d'Elecnor est la prudence en matière de politique financière. La structure du capital est définie par l'engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

6. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Elecnor est exposée à certains risques financiers qu'elle gère moyennant le regroupement de systèmes d'identification, mesure, limitation de concentration et supervision. La gestion et la limitation des risques financiers s'effectuent de manière coordonnée entre la Direction Corporative et les différentes Unités d'Activité et Filiales qui composent le Groupe. Les opérations relatives à la gestion des risques financiers sont approuvées au plus haut niveau de décision et conformément aux normes, aux politiques et aux procédures établies.

6.1. Risque de marché (principalement pour risque de taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix)

6.1.1. Risques de taux de change

Le risque de marché concernant le taux de change est la conséquence des opérations que mène le Groupe sur les marchés internationaux dans le cours de ses opérations. Une part des produits et charges d'approvisionnements est exprimée en monnaies distinctes de la monnaie fonctionnelle. C'est pourquoi pourrait exister le risque que les fluctuations dans les taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle puissent affecter les résultats du Groupe.

Pour gérer et minimiser ce risque Elecnor utilise des stratégies de couverture, puisque l'objectif est de générer des bénéfices uniquement à travers le développement des activités ordinaires qu'elle mène et non pas à travers la spéculation sur les fluctuations du taux de change.

Les instruments utilisés pour obtenir cette couverture sont essentiellement l'endettement référencé à la devise de recouvrement du contrat, les assurances de change et les opérations de swap au moyen desquels Elecnor et l'entité financière échangent les courants d'un prêt exprimé en euros pour les courants d'un autre prêt exprimé dans une autre devise, ainsi que l'utilisation de « panier de monnaies » pour couvrir des financements mixtes indexés à différentes devises.

6.1.2. Risque de taux d'intérêt

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. Elecnor bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, en rapport essentiellement avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets thermosolaires et des concessions d'infrastructures électriques, et qui sont réalisés sous la modalité de « Project financing ». Ce type de contrats requiert que soient clos contractuellement les Risques d'Intérêt moyennant des contrats d'instrument de couverture de taux.

Tant pour les financements de type « Project Financing », que pour les financements de l'entreprise, la plupart de l'endettement est établi contractuellement à un taux d'intérêt variable, en utilisant, s'il y a lieu, des instruments de couverture pour minimiser le risque d'intérêt du financement. Les instruments de couverture qui sont spécifiquement assignés à de dette financière et qui ont au maximum les mêmes montants nominaux et les même dates d'échéance que les éléments couverts, et sont essentiellement des « swaps » des taux d'intérêts (IRS), dont la finalité est d'avoir un taux d'intérêt fixe pour les financements concertés à l'origine à des taux d'intérêt variables. Quoi qu'il en soit, les couvertures de taux d'intérêt sont contractées selon un critère d'efficience comptable.

6.2. Autres risques de prix

De même, le Groupe est exposé au risque que ses flux de caisse et ses résultats soient affectés, entre autres, par l'évolution du prix de l'énergie. Dans ce sens, pour gérer et minimiser ce risque, le Groupe utilise ponctuellement des stratégies de couverture.

6.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est mitigé par la politique consistant à maintenir la trésorerie et les instruments hautement liquides et non spéculatifs à court terme, comme l'acquisition temporaire de Bons du Trésor avec condition de rachat non optionnel et impositions en dollars à très court terme à travers des entités de crédit de premier ordre afin de pouvoir honorer ses engagements futurs, ainsi que les contrats de facilités de crédit engagées pour un montant suffisant pour affronter les besoins prévus.

6.4. Risque de crédit

Le principal Risque de Crédit est attribuable à des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où une contrepartie ou un client n'honore pas ses engagements contractuels. Pour mitiger ce risque, on opère

avec des clients présentant un historique de crédit approprié ; en outre, vu l'activité et les secteurs dans lesquels opère le Groupe, Elecnor dispose de clients de haute qualité de crédit. Toutefois, dans des ventes internationales à des clients non récurrents, on utilise des mécanismes tels que les avances, la lettre de crédit irrévocable et couverture de polices d'assurance pour garantir le recouvrement. Une analyse de la solvabilité financière du client est par ailleurs réalisée et des conditions spécifiques sont incluses dans le contrat afin de garantir le recouvrement.

Dans le cas des parcs d'éoliennes, l'énergie produite selon le cadre règlementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère de l'Industrie. Pour leur part, Ventos do Sul Energia, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energia, S.A. et Ventos dos Índios Energia, S.A. (Brésil) ont signé des contrats de vente de l'énergie électrique qu'elles produisent pour une période de 20 ans par le biais de contrats à long terme conclus avec les compagnies de distribution électrique brésiliennes correspondantes. De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission, concrètement celles pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession, l'Opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système et indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs, entreprises de transmission connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. De cette manière, le système électrique national garantit le paiement à la concessionnaire. Il est à signaler à cet égard que le Groupe, qui exploite ces lignes depuis des années, n'a enregistré aucun défaut de paiement de la part des utilisateurs de ces dernières.

Les lignes de transmission du Chili appartiennent quant à elles au système national de transmission (auparavant dénommé système de base), dans lequel le Coordinateur Électrique National (CEN) est responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission. Le régime actuellement en vigueur sera appliqué jusqu'en décembre 2018, dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution seront intégrées parmi les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existera un portefeuille plus diversifié de responsables du paiement. La garantie de paiement du système national de transmission se base sur une procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Elecnor tente toujours de prendre toutes les mesures possibles pour mitiger ce risque et procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation.

6.5. Risque régulateur

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, Elecnor mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultat consolidé.

7. ENVIRONNEMENT

L'engagement de protection du milieu naturel, le respect de l'environnement, ou l'efficience dans le cadre de la consommation de ressources énergétiques, sont des dénominateurs communs des activités d'Elecnor et font partie de la culture et des valeurs de l'organisation.

Les mécanismes de contrôle de l'environnement mis en œuvre actuellement dans l'entreprise sont basés sur les Systèmes de gestion de l'environnement et de gestion de l'énergie certifiés par AENOR selon les normes ISO 14001:2004 et ISO 50001. Ces systèmes offrent des aspects très positifs, parmi lesquels se trouvent l'analyse et la mitigation des risques environnementaux.

Globalement, notre stratégie en matière de gestion de l'environnement est régie par les principes d'action suivants :

- La recherche constante de l'équilibre entre la rentabilité économique et la protection de l'environnement grâce à des approches qui renforcent ces deux aspects mutuellement.
- Prendre en compte l'aspect environnemental dans les décisions d'investissement dans de nouveaux projets et dans les activités que le Groupe met à l'étude.

- L'implication des employés par le biais des actions pertinentes de formation et de sensibilisation.
- Impliquer également les autres parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la préservation de l'environnement et des ressources énergétiques.

8. RESSOURCES HUMAINES

Effectifs Groupe Elecnor

Au 31 décembre de chaque année	2017	2016	Variation
National	8 130	7 866	3%
International	5 014	5 539	-9%
	13 144	**13 405**	**-2%**

Les personnes sont le principal actif d'Elecnor qui fonde sa stratégie globale sur des valeurs telles que le talent, la transparence et le travail en équipe dans des conditions de sécurité maximale. À cet égard, la prévention des risques professionnels et un dénominateur commun pour toutes les activités entreprises par le Groupe. L'engagement envers la prévention fait partie de sa culture d'entreprise. Il s'agit d'un engagement qui va au-delà des lois et des exigences de nos clients et qui fixe des objectifs exigeants et très clairs : aucun accident et tolérance zéro en ce qui concerne les infractions aux mesures de prévention prise par l'entreprise.

À la clôture de l'exercice 2017, l'effectif du Groupe avait diminué de 261 personnes (-2 %), pour se situer à **13 144 employés**. Cette diminution provient du marché extérieur, avec une réduction de 525 personnes essentiellement due à la fin de projets en Amérique Latine et en Angola. Par contre, sur le marché intérieur, les effectifs ont augmenté de 264 personnes, principalement grâce aux Activités Maintenance et Infrastructures de télécommunications.

9. R&D&I

Les initiatives développées tout au long de 2017 ont mis l'accent sur l'amélioration continue des outils de l'entreprise et sur le renforcement de la composante novatrice des projets exécutés. Le but de ces actions est d'apporter des améliorations aux services, produits et processus actuels d'Elecnor et d'explorer de nouveaux modèles d'activité. Parmi les initiatives lancées pendant l'année, citons :

- Implantation et consolidation d'une systématique d'intelligence concurrentielle axée sur l'analyse des principaux concurrents et marchés.
- Les certifications UNE 166002 des systèmes de gestion de R&D&I d'Elecnor et d'Audeca sont maintenues.
- Organisation d'un atelier technique avec Siemens sur le stockage énergétique.
- Mise à jour des lignes stratégiques de R&D&I dans le but d'augmenter le nombre de projets novateurs axés sur des améliorations de la construction et la gestion des centrales.

Parmi les améliorations qui seront mises en œuvre au cours de l'an prochain, nous pouvons entre autres citer :

- Lancement de l'édition 2018 de l'appel interne pour le financement de projets INNOVA.
- Organisation de nouveaux ateliers techniques en collaboration avec les entreprises technologiques.
- Augmentation du nombre de projets avec des clients et des collaborateurs.

10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Entre le 31 décembre 2017 et la présentation des états financiers individuels et consolidés il ne s'est pas produit de faits pouvant donner lieu à une modification importante de l'image fidèle de ces états financiers.

11. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2018

11.1. Contexte économique

Les prévisions, qui se basent essentiellement sur la croissance prévue pour les USA, la Chine et la zone euro, suggèrent que la croissance mondiale devrait s'accélérer légèrement au cours des deux prochaines années. Cette

croissance a déjà été constatée au cours des derniers mois de l'année, et sera accentuée par les mesures économiques qui ont été adoptées dans les deux premières zones citées. De la même façon, une récupération est prévue en Amérique Latine en 2018, celle-ci se devant à une augmentation de la demande globale et à la hausse du prix des matières premières.

Aux **États-Unis**, la hausse du prix du pétrole et la dépréciation du dollar stimuleront les investissements, tandis qu'une demande mondiale plus élevée favorisera les exportations. La réforme fiscale récemment approuvée stimulera la croissance en 2018.

Une amélioration modérée des perspectives de croissance, basée sur la hausse du prix du pétrole, est prévue pour l'**Afrique**.

Une croissance modérée est prévue dans la **zone euro** et, bien que certaines incertitudes politiques aient été résolues, il existe toujours des risques, tels que la définition du projet européen et la fin des négociations du Brexit.

Une croissance modérée est prévue pour l'**Espagne**, inférieure à celle qui a été enregistrée depuis le début de la récupération en raison de la modération de la politique monétaire expansive et de l'épuisement de la demande domestique, ces facteurs ayant antérieurement contribué à la croissance jusqu'à cette année. À ces facteurs s'ajoutent l'incertitude de la politique économique dérivée de la situation politique catalane, et la tendance à la hausse du prix du pétrole.

11.2. Groupe Elecnor

Pour l'exercice 2018 et sur la base d'un contexte stable en matière de régulation du secteur des énergies renouvelables et en matière fiscale, le Groupe Elecnor devrait poursuivre sa croissance vigoureuse et soutenue des dernières années. Des accords ont été conclus lors des exercices précédents prévoyant l'entrée d'associés dans certains projets soumis à concession dont l'objectif était de renforcer ces activités, de réduire les risques associés à ces dernières et générer des ressources qui contribuent à améliorer la position financière du Groupe. En revanche, la baisse du pourcentage de participation du Groupe en ce qui concerne ces actifs a eu des conséquences sur le résultat net attribué consolidé, lesquelles ont été compensées par une croissance des activités du Groupe dans le secteur des infrastructures.

Elecnor maintient ses efforts pour soutenir la croissance sur le marché international grâce aux projets de son portefeuille, mais ces derniers nécessitent une période de maturation de plusieurs années. En outre, sous couvert de la prudence requise en raison de l'actuelle situation, il semble que la reprise du marché national se confirme, ce qui devrait contribuer à atteindre les objectifs de croissance qui ont été fixés. Face à cette situation, le Groupe poursuit l'amélioration permanente de ses structures générales et de production pour les adapter au volume des différents activités réalisées en Espagne et à l'étranger, ce qui augmentera la rentabilité, la productivité et la compétitivité au sein de ces environnements.

Grâce à tout cela et au solide portefeuille de projets en cours détaillés au paragraphe 3.1.4, le Groupe Elecnor aborde l'exercice 2018 avec l'objectif d'obtenir des chiffres supérieurs à ceux de l'exercice 2017, aussi bien en ce concerne le chiffre d'affaires que les résultats.

11.3. Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation

IFRS 9 Instruments financiers

Cette norme, qui remplace partiellement l'IAS 39, simplifie les critères de reconnaissance et d'évaluation des instruments financiers en conservant un modèle mixte d'évaluation et en établissant deux uniques catégories principales pour les actifs financiers : coût amorti et juste valeur. Le critère de classification se base sur le modèle d'activité de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Cette norme simplifie également, et rend plus flexible, la comptabilisation de couvertures.

Le Groupe Elecnor estime que cette norme n'aura pas un impact significatif sur les états financiers consolidés, compte tenu de ce qui suit :

- En ce qui concerne les nouveaux critères de classification et de mesure des actifs financiers, la plupart d'entre eux continuent d'évaluer au coût amorti, exception faite uniquement des instruments financiers dérivés, qui seront évalués à la juste valeur.
- En ce qui concerne le calcul de la dépréciation de valeur des actifs financiers, le Groupe appliquera une approche simplifiée tenant compte des pertes de crédit attendues tout au long de la vie utile de l'actif. Compte tenu de la haute qualité du crédit des actifs financiers du Groupe, il est estimé que la probabilité d'un défaut de paiement applicable à ces derniers n'est pas significative. L'impact estimé par le Groupe en ce qui concerne ce point est approximativement de 5 millions d'euros, en tant que dépréciation la plus élevée de la valeur des comptes à recouvrer.

- Il est permis d'appliquer la comptabilité de couvertures à des couvertures économiques qui ne répondent pas, en vertu de l'actuelle norme IAS 39, aux exigences de couverture : principalement la couverture de composantes de risque de contrats non-financiers et la prise en compte en tant que poste couvert de la combinaison d'un dérivé et d'un élément susceptible de remplir les caractéristiques d'un poste de couverture. Il ne se produit à ce titre aucun impact significatif sur les capitaux propres du Groupe.

D'autre part, si la société révise ses estimations de paiements d'un passif financier, l'IFRS 9 prévoit que le montant du passif financier s'ajustera afin de refléter les nouveaux flux escomptés au taux d'intérêt effectif original, en comptabilisant l'effet sur le résultat de l'exercice. Cela représente une différence avec le critère suivi jusqu'à présent, selon lequel lorsque dans les passifs financiers la modification n'est pas substantielle, le taux d'intérêt effectif futur est alors modifié sans enregistrer à ce moment-là d'impact sur le compte de résultat.

Cette modification aura un impact positif sur les capitaux propres du Groupe, d'entre 10 à 15 millions d'euros, en charge de la rubrique « Dette financière » du passif non courant et de la rubrique « Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence » de l'actif non courant (pour les refinancements des sociétés comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence).

IRFS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les critères de comptabilisation de produits ordinaires provenant de contrats avec des clients. Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et la norme IAS 11 « Contrats de construction »

La nouvelle norme prévoit que les revenus ordinaires sont comptabilisés en fonction du montant qu'il est prévu de recevoir du client lorsqu'il se produit le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client. Le transfert du contrôle peut se produire à un moment déterminé dans le temps ou dans la durée. Lorsqu'un même contrat inclut plus d'une obligation d'accomplissement envers le client, le produit est comptabilisé en fonction des prix de vente indépendante relatifs des diverses obligations d'accomplissement.

Le Groupe Elecnor estime que le principal changement dans les politiques comptables que cette nouvelle norme va entraîner dans ses états financiers consolidés correspond à la modification des critères de comptabilisation des produits provenant de modifications de contrats et de transactions assujetties à une contrepartie variable.

À cet égard, dans le cas de produits provenant de modifications d'un contrat, l'IFRS 15 exige l'approbation de la part du client, ce critère étant plus contraignant que les conditions de probabilité et de fiabilité de la norme actuelle (IAS 11 et IAS 18) lors de l'estimation et, de la même manière, des conditions plus strictes pour la comptabilisation de produits sont établies, y compris des conditions de haute probabilité, lors de transactions assujetties à une contrepartie variable.

Le Groupe Elecnor a adopté l'IFRS 15 en utilisant la forme rétroactive, qui implique d'effectuer un ajustement dans les réserves pour l'effet cumulé pendant l'exercice 2018

Le Groupe Elecnor a évalué l'impact de ce changement de réglementation, et a estimé qu'il s'élèvera à approximativement 24 millions d'euros d'ajustement négatif, en le portant au crédit des Créances commerciales et autres comptes à recouvrer dans les capitaux propres du Groupe.

12. CAPITAL SOCIAL ET ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES

Au 31/12/2017, le capital social d'Elecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, ce qui représente un capital social de 8 700 000 euros.

Les actions d'Elecnor SA sont cotées selon le modèle SIBE (système d'interconnexion boursière) sur le marché continu, là où se concentre les échanges des actions des entreprises les plus importantes de l'économie espagnole et où le volume d'échanges est le plus important.

Elecnor détenait au 31 décembre 2016, 2 464 032 d'actions propres. Tout au long de l'année 2017, un total de 275 341 titres ont été acquis, tandis que 428 723 autres titres ont été vendus. Cela étant, au 31 décembre 2017 un total de 2 310 650 d'actions propres a été atteint, soit un pourcentage d'actions propres de 2,7%.

13. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En ce qui concerne les informations relatives aux opérations avec les parties liées, nous renvoyons aux détails indiqués dans les notes explicatives des états financiers individuels au 31 décembre 2017, conformément à l'article 15 du décret royal 1362/2007.

14. RAPPORT ANNUEL DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration d'Elecnor, S.A. a élaboré le rapport annuel de gouvernance d'entreprise correspondant à l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 conformément aux obligations dictées par la loi et selon du modèle distribué par la CNMV. Ce document est disponible sur le site Web de la Commission espagnole du marché des valeurs (CNMV).

15. INFORMATION NON FINANCIÈRE

1. Introduction

Elecnor a été créée avec la mission de contribuer au progrès économique et technique, au bien-être social et au développement durable des marchés sur lesquels elle opère. Pour cette raison, le Groupe poursuit l'objectif de se consolider comme une entreprise leader, hautement compétitive, en croissance continue et avec une présence internationale. Le Groupe vise à être reconnu pour la qualité de son équipe, sa responsabilité sociale, sa vocation de service à la clientèle, sa solvabilité technique et financière, ainsi que pour des valeurs telles que l'intégrité, la rentabilité et la durabilité.

La vision de la durabilité d'Elecnor, synthétisée dans la devise « Pensamos en un mundo mejor » (« Nous pensons à un monde meilleur »), se reflète dans les actions menées à bien par le Groupe. Dans ce sens, les questions environnementales et sociales, ainsi que celles relatives au personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les commissions illicites, sont intégrées dans la gestion et la stratégie de la société, tel que cela est décrit dans le présent rapport.

Elecnor compte avec un Système intégré de gestion, qui englobe les aspects relatifs à l'environnement, la qualité, la prévention des risques professionnels, la gestion de l'énergie et la gestion de la R&D&I. À cet égard, la société a mis à jour sa Politique intégrée afin de l'adapter aux dernières modifications des normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations d'Elecnor Infraestructuras qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail, lesquels étaient certifiés de manière individuelle auparavant.

Ce système de gestion est configuré autour de trois principaux critères, à partir desquels sont établis des engagements et des lignes d'action dans des domaines spécifiques :

- La connaissance précise de la nature et de l'ampleur des impacts sur l'environnement, les exigences des clients et les risques pour les travailleurs des activités et des produits d'Elecnor.
- Le strict respect des lois applicables et d'autres exigences auquel Elecnor s'engage sur tous les marchés où elle opère.
- L'amélioration de la compétitivité par le biais de la R&D&I, qui permet d'apporter de la valeur et de se différencier de la concurrence.

La Politique du système intégré de gestion est disponible sur le site web de la société : www.elecnor.com

Tel qu'il est devenu habituel depuis l'année 2012, au cours des quatre premiers mois de 2018 le Mémoire de durabilité du Groupe Elecnor sera publié en y incluant des informations complètes sur la totalité des activités et sur les principaux impacts sociaux, économiques et environnementaux de tout le Groupe durant 2017, ainsi que des aspects considérés comme étant importants pour les principales parties prenantes de la société. De la même façon que dans le cas des mémoires antérieurs, celui de cette année sera élaboré dans le respect des conditions des normes internationales de la Global Reporting Initiative (GRI) afin de garantir la qualité de ces informations.

2. Gestion de l'environnement

L'engagement de protection du milieu naturel, le respect de l'environnement, ou l'efficience dans le cadre de la consommation de ressources énergétiques, sont des dénominateurs communs des activités d'Elecnor et font partie de la culture et des valeurs de l'organisation.

Les mécanismes de contrôle de l'environnement mis en œuvre actuellement dans l'entreprise sont basés sur les Systèmes de gestion de l'environnement et de gestion de l'énergie certifiés par AENOR selon les normes ISO 14001:2004 et ISO 50001. Ces systèmes offrent des aspects très positifs, parmi lesquels se trouvent l'analyse et la mitigation des risques environnementaux. Ces questions sont également prises en charge par le biais d'une assurance de responsabilité environnementale qui couvre toutes les activités d'Elecnor et de ses filiales.

Elecnor a adapté en 2017 la Certification multisites pour ses systèmes de gestion environnementale, tout en maintenant les certifications des filiales suivantes : Audeca, Elecnor Deimos, Hidroambiente, Enerfín et Jomar Seguridad.

Il a de la même façon été procédé à la certification du Système intégré de gestion d'Elecnor do Brasil, dans le cadre des activités de Lignes de transmission et Sous-stations >66 kV, en élargissant ainsi la certification existant dans l'activité Gaz.

Durant cet exercice, Elecnor a renouvelé la certification AENOR Environnement CO_2 vérifié selon la norme ISO 14064-1. À travers cette vérification, le Groupe obtient un soutien indépendant et rigoureux en ce qui concerne la quantité de gaz à effet de serre (GES) qu'il produit dans le cadre de ses activités, afin d'améliorer sa gestion de l'environnement et de l'énergie.

Par ailleurs, AENOR a consolidé l'implantation et la certification du système de gestion énergétique (GE-2013/0033) selon la norme UNE-EN ISO 50001:2011, ce qui renforce l'engagement du Groupe en matière de durabilité.

Dans ce contexte, il est important de souligner qu'une part importante des activités d'Elecnor a comme objectif la protection de l'environnement, la production d'énergies renouvelables, le traitement et le recyclage de l'eau ou l'efficience de la consommation de ressources énergétiques.

Le Groupe Elecnor joue un rôle important dans la recherche d'une société avec de faibles émissions de carbone à travers les énergies renouvelables, étant donné que le Groupe réalise des projets dans les domaines de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire photovoltaïque et thermoélectrique et des centrales hydroélectriques. La production d'électricité au moyen de sources renouvelables évite les émissions de gaz à effet de serre, qui sont les principaux responsables du changement climatique.

Pour ce qui a trait à la filiale éolienne du Groupe, Enerfín, il est estimé qu'avec les valeurs de génération d'énergie éolienne de 2017 (pour l'Espagne, le Brésil et le Canada), des émissions d'un total de 515.241 tCO_2 ont été évitées.

Lutte contre le changement climatique

Le changement climatique est un défi sur lequel Elecnor travaille, principalement dans le domaine de l'atténuation, à travers le calcul de l'empreinte carbone selon des normes internationalement reconnues, et par le biais de la mise en œuvre d'actions pour la réduction des émissions de GES dans sa sphère d'action.

En 2017, Elecnor a développé un outil d'analyse du risque climatique qui lui permettra, conjointement avec l'empreinte carbone, de définir une stratégie de changement climatique afin de réduire son impact, d'accroître sa résilience et de profiter des opportunités qui pourraient découler du changement climatique, de sorte à se développer en tant que Groupe d'une manière durable.

Pour évaluer le risque climatique auquel il est confronté, Elecnor a suivi une méthodologie basée sur les concepts définis dans le rapport AR5 du GIEC, qui détermine le risque ou l'opportunité climatique en fonction de l'interaction des menaces ou des dangers climatiques avec la vulnérabilité et l'exposition de la zone géographique.

Afin d'identifier la vulnérabilité au changement climatique, Elecnor a analysé quelles sont les menaces climatiques qui l'affectent et les impacts potentiels qui en dérivent. Les menaces climatiques se rapportent à des événements dérivés du changement climatique pouvant avoir un impact, d'une façon ou d'une autre, sur le Groupe. Quelques exemples sont constitués par l'augmentation de la température, les vagues de chaleur, la diminution de la pluviométrie, les sécheresses, les inondations, ou l'élévation du niveau de la mer, entre autres.

L'analyse des opportunités liées au changement climatique dans l'Activité Infrastructures montre que l'électricité, le gaz, les chemins de fer, la construction et les télécommunications seront les domaines qui impliqueront les effets dommageables les plus importants sur le climat, et Elecnor enregistrera pour cette raison une plus grande demande de services dans ces activités.

Elecnor dispose également d'un outil pour calculer l'empreinte carbone, qui permet à chaque organisation de communiquer les données nécessaires pour obtenir les émissions de gaz à effet de serre associés à leur activité.

Chaque organisation informe sur la consommation d'électricité, la consommation de carburants et l'utilisation de fluides frigorigènes, réparties entre les bureaux, les entrepôts, les chantiers et les usines.
Elecnor a obtenu en 2015, 2016 et 2017 le Certificat AENOR Environnement CO_2 vérifié selon la norme ISO 14064-1, pour le calcul de l'empreinte carbone des années 2014, 2015 et 2016.

L'un des jalons de 2016 a été l'enregistrement de l'empreinte carbone d'Elecnor dans le Registre national de l'empreinte carbone, compensation et absorption de dioxyde de carbone, implanté par l'Office espagnol du changement Climatique (OECC) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (MAGRAMA), le certificat d'inscription dans ce Registre ayant ainsi été obtenu.

À la date du présent rapport, les données d'émissions de GES ne sont pas disponibles. Celles-ci seront détaillées dans le Mémoire sur la durabilité que le Groupe publiera au cours des quatre premiers mois de 2018.

Informations relatives au Mémoire sur la durabilité 2016

	2015	2016	Variation
Émissions totales (t)	55 149	57 896	+5%
$kgCO_2e$/heure	2,59	2,49	-4%

Initiatives de réduction des émissions

Elecnor dispose d'un plan de réduction des émissions de GES pour la période 2017-2019. L'objectif de ce plan est de réduire les émissions totales de GES (champs d'application 1 et 2) d'Elecnor, de 1% par an par rapport à l'année précédente, au cours de la période 2017 - 2019. Ainsi, le but de ce plan est que les émissions de GES d'Elecnor soient réduites progressivement, de sorte que les émissions par heure travaillée se réduisent de 2,44 à 2,37 kg CO_2/heure.

Certaines des mesures mentionnées dans ce Plan sont précisées ci-après :

Système de contrôle du carburant	Amélioration de l'enregistrement des données de consommation de carburant, par activité, équipe, époque de l'année, etc.	2016 - 2017
Optimisation des itinéraires de service	Réduction du nombre de km réalisés dans les principaux services.	2016 - 2017
Formation en conduite efficiente	Réduction de la consommation pour chaque 100 km des véhicules de la flotte.	2016 - 2017
Primes pour la réduction de la consommation de carburant	Réduction de la consommation pour chaque 100 km des véhicules de la flotte.	2016 - 2017
Plan de sensibilisation et d'économie	Réduction de la consommation d'énergie et de papier d'énergie dans les différents centres.	2016 - 2019
Système de contrôle et de régulation de la consommation	Contrôle et régulation automatique du système de climatisation, du chauffage et de l'éclairage en fonction de l'horaire de travail et de la zone occupée.	2016 - 2019
Optimisation de la consommation électrique pour l'éclairage	Réduction de la consommation d'énergie par l'utilisation de systèmes plus efficients et l'amélioration des pratiques liées à l'éclairage.	2016 - 2019
Installation d'écrans anti-rayonnement	Optimisation de la consommation des systèmes de climatisation.	2016 - 2019
Gestion des véhicules et des machines	Améliorer la gestion de la flotte propre, et ainsi ajuster la consommation des véhicules et des machines.	2016 - 2019
Contrôle de la consommation de papier	Réduction des kg de papier consommé et promotion du papier recyclé par rapport au papier ordinaire.	2016 - 2019

Réduction de l'épaisseur du verre des modules photovoltaïques	Optimiser l'empreinte carbone du module photovoltaïque Atersa.	2017
Révision énergétique du centre de conservation	Réduction de la consommation d'énergie par le biais d'un audit énergétique.	2017
Économies de carburant dans la signalisation lumineuse	Réduction de la consommation de carburant lors des tâches de signalisation et de balisage de travaux effectués sur la chaussée.	2017
Substitution de véhicules de la flotte	Réduire la consommation pour chaque 100 km des véhicules de la flotte.	2017
Utilisation d'un nouveau cadre pour les modules photovoltaïques	Optimiser l'empreinte carbone du module photovoltaïque Atersa.	2017 - 2018
Utilisation de cellules photovoltaïques plus efficientes	Optimiser l'empreinte carbone du module photovoltaïque Atersa.	2017 - 2018
Campagne de reboisement	Contribuer à l'absorption de CO_2 par la plantation de nouveaux arbres.	2017 - 2019

Indicateurs environnementaux

Consommations	2016	2017
Électricité (kWh)	34 644 898	40 666 077
Carburants (litres)	15 048 625	16 694 341
Eau (m^3)	2 214 973	1 615 048
Papier ordinaire (kg)	49 179	35 214
Papier recyclé (kg)	38 710	47 252
Déchets non dangereux	23 845 409	39 218 605
Déchets dangereux	217 450	220 360

Initiatives d'économies d'énergie et d'efficience énergétique

Durant l'année 2013, en vue d'obtenir la certification ISO 50001, l'immeuble de la rue Maestro Alonso (Madrid) a été inclus dans ce champ d'application, ce qui oblige à respecter une série de lignes directrices axées sur tous les domaines possibles de la gestion énergétique (connaître, contrôler et agir avec des mesures incluant ou non des investissements, avec des marges de rentabilité optimales). Chaque année les projets qui se trouvent dans le champ d'application sont soumis à des audits internes et externes pour analyser les résultats obtenus, avec l'objectif de parvenir à une amélioration continue.

Une fois certifiés, nous pouvons souligner les points suivants d'amélioration introduits dans les locaux de la rue Maestro Alonso :

- Installation d'équipements de mesure pour connaître le comportement des différentes installations.
- Implantation d'un système de contrôle pour une bonne gestion du système de climatisation.
- Réforme des installations d'éclairage intérieur, en remplaçant l'éclairage actuel par un éclairage LED.
- Optimisation des conditions tarifaires dans la facture d'électricité.

Tout au long de 2017, d'autres actions visant les économies énergétiques et l'efficacité énergétique ont été mises en place. Quelques actions menées par des sociétés du Groupe, comme Audeca, Atersa ou Enerfín, sont détaillées ci-dessous.

- Substitution de la flotte, en intégrant dans l'organisation de nouveaux camions disposant d'une technologie permettant d'économiser du carburant et, par conséquent, de réduire les émissions de CO_2.
- Incorporation d'un système télématique de contrôle des véhicules neufs pour améliorer l'utilisation de la technologie et la manière de conduire. Un rapport sera élaboré sur la base de ce programme pour déterminer la catégorie énergétique de chaque conducteur.

- Programme de mentoring de la conduite.
- Achat centralisé d'énergie.
- Changement de l'éclairage conventionnel pour des LED dans l'usine d'Almussafes.
- Pour la climatisation, une machine de 30 kW avec du gaz R-22 a été remplacée pour une autre machine plus efficiente.
- Plan de sensibilisation et économie d'énergie visant à promouvoir des habitudes responsables. Concrètement, en 2017 la consommation d'énergie a été réduite de 17% dans les bureaux de Cuzco IV d'Enerfín.

- Acquisition d'un véhicule hybride rechargeable pour l'utiliser dans le parc éolien de Faro-Farelo.
- Dans le complexe éolien d'Osório, remplacement de 66,22% des lampes fluorescentes pour des lampes LED.

Projets d'énergies renouvelables

Elecnor contribue à atteindre une société avec de basses émissions de carbone, par le biais de projets d'énergie renouvelable. Nous soulignons ci-dessous quelques projets importants de 2017.

Projets photovoltaïques :

- Bungala 1. Australie. Puissance : 137 MWp.
- Bungala 2. Australie. Puissance : 137 MWp.
- Santiago Solar. Chili. Puissance : 115 MWp.
- Centrales d'Uyuni et d'Yunchará. Bolivie. Puissance : 60 MW et 5 MW, respectivement.
- MAF Parking Lot. Oman. Puissance : 5,9 MWp.

Avec les projets obtenus durant cet exercice, il est estimé que des émissions de 375.000 tonnes de CO_2 ont été évitées.

Projets éoliens :

- Larimar II. République Dominicaine. Puissance : 50 MW.
- Teguise. Lanzarote. Puissance : 9,2 MW.
- Des travaux d'accroissement de capacité, jusqu'à 16,8 MW, du projet de Malpica d'Enerfín, en Galice, ont été effectués.

Projets de biomasse :

La construction de deux centrales de biomasse au Portugal, situées à Viseu et Fundao, a été adjugée à Elecnor. Ces centrales, alimentées avec du combustible forestier, auront chacune une puissance de 15 MW. Une fois terminées, cela permettra d'éviter d'émettre 88 400 tonnes de CO_2 par an.

Projet hydroélectrique :

Elecnor se charge de la coordination et de l'exécution de l'assemblage électromécanique de la centrale hydroélectrique, de 2 073 MW, de Laúca, en Angola. Une fois en fonctionnement, celle-ci sera la plus grande centrale de génération d'énergie de ce pays.

Gestion de la biodiversité et protection de l'environnement naturel

Les actions du Groupe Elecnor sont réalisées conformément à de stricts critères environnementaux, en ligne avec les principes d'action énoncés dans la Politique de gestion environnementale. En termes généraux, les activités développées par Elecnor ne génèrent pas d'impacts significatifs sur la biodiversité, à l'exception des projets développés dans des zones protégées, dans lesquelles certaines espèces animales et végétales peuvent être affectées. Dans ces cas, les différentes législations des pays où travaille le Groupe sont respectées. De façon complémentaire, dans certains cas, en fonction de l'ampleur des travaux, l'exécution est associée à un plan de surveillance environnementale qui comprend un contrôle périodique des impacts et des mesures préventives prises pour les réduire. En outre, il existe des initiatives ou des mesures correctrices visant à réduire l'impact associé au projet, comme des plantations, des arrêts biologiques, l'installation de nids, etc.

Du point de vue de la conservation des aires protégées et de la conservation du milieu naturel, le Groupe exerce principalement ses activités par le biais d'Audeca et d'Elecnor Medioambiente, les organisations responsables de l'activité Environnement du Groupe. Quelques actions menées en 2017 sont décrites ci-dessous :

- Restauration environnementale du réservoir d'eau de Cortes, à Burgos.
- Exploitation des stations d'épuration des eaux usées avec des macrophytes et d'autres traitements verts.
- Actions de conservation dans le Parc national de la Sierra de Guadarrama.

- Service de lutte contre le feu avec des brigades héliportées, dans le Bodón.
- Actions incluses dans le LIFE DESMANIA. Programme pour la récupération et la conservation du galemys pyrenaicus et de son habitat en Castille-et-León et en Estrémadure.
- Actions pour la conservation de la perdrix grise par la diversification de son habitat.
- Service d'exploitation du centre de récupération d'animaux sauvages de Ségovie.
- Service d'entretien des espaces naturels de Ségovie et d'Ávila.

D'autre part, dans le parc éolien de Malpica, province de la Corogne, qui est partiellement situé dans le Réseau Natura, des travaux d'accroissement de capacité ont été effectués au cours de 2017 après avoir obtenu les autorisations pertinentes. Parmi les actions menées par la filiale éolienne, Enerfín, il convient de noter les suivantes, qui sont en phase de chantier :

- Plan de suivi des bruits : spécialement centré sur les périodes de chantier avec une activité maximale et des dynamitages.
- Plan de suivi hydrologique ayant pour objet de garantir le bon fonctionnement du réseau hydrographique.
- Plan de suivi de la faune avienne et des chiroptères : recherche de nids avant le début des travaux, recensements des populations d'oiseaux, stations d'observation des oiseaux de proie, suivi de la nidification et l'élevage, détection de chiroptères, etc.
- Plan de restauration morphologique, édaphique et végétale : son objet est de garantir que la régénération de la couverture végétale est optimale.

Pour sa part, l'impact le plus significatif de la filiale de concession du Groupe, Celeo, au Chili, est associé aux activités de taille, d'élagage et de défrichage de la végétation, liées au processus de construction du projet Charrúa - Ancoa 2x500 kV. Cet impact est évalué lors de la procédure d'évaluation environnementale du projet, à une phase antérieure à la construction. Durant cette procédure, des mesures correctrices et compensatoires mitigeant ces impacts ont été établies.

3. Gestion des personnes

Les effectifs du Groupe Elecnor ont un profil international, multiculturel et varié. Ces effectifs sont formés au 31 décembre 2017 par 13 144 personnes, de plus de 50 nationalités, ce qui apporte à l'organisation une richesse de connaissances, d'approches et une culture de grande valeur.

En Espagne, 100% des effectifs bénéficient de la couverture des conventions collectives existant dans le pays. Dans les autres pays où le Groupe est présent il n'existe une législation comparable que dans les pays suivants : Argentine, Brésil, USA, Uruguay, Jordanie et Italie, pays dans lesquels nos effectifs bénéficient d'une couverture de ce type.

Profil du Groupe Elecnor

EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRAT ET MARCHÉ

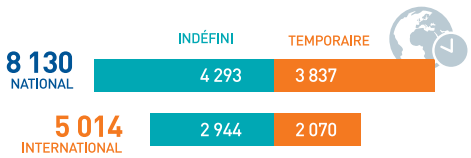

EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRAT

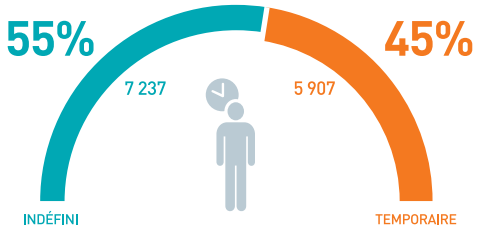

EFFECTIFS PAR SEXE

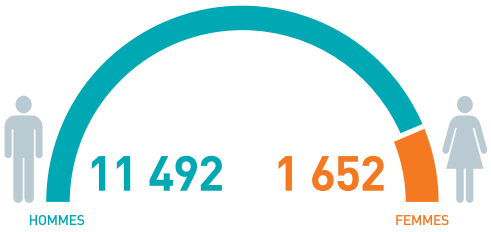

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

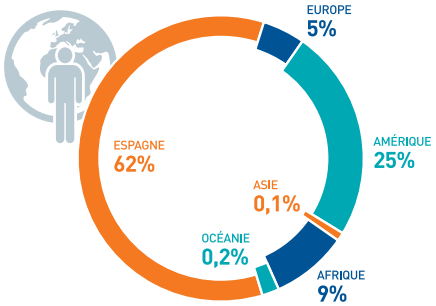

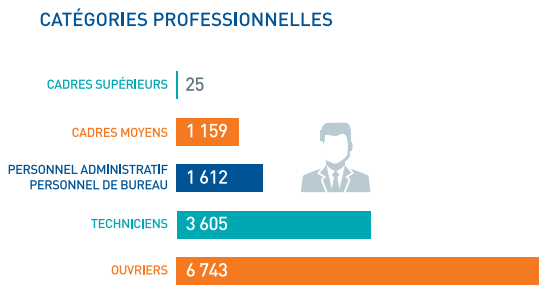

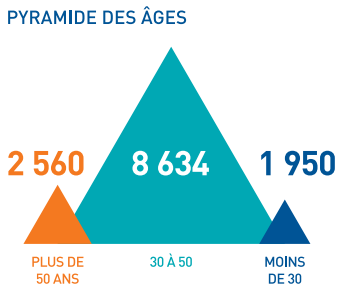

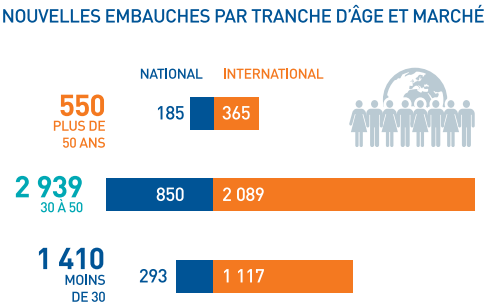

Gestion intégrale des ressources humaines

Elecnor travaille depuis plusieurs années sur le développement des outils qui font partie d'une gestion intégrale des ressources humaines : sélection et mobilité interne, gestion des performances, itinéraires de formation, etc.

Dans ce sens, le Groupe a mis l'accent sur la gestion des performances, qui vise à aligner les performances et les résultats avec la stratégie, à s'assurer que le modèle de compétences soit constitué par la « façon de faire », ainsi qu'à fournir un canal direct de communication entre l'évaluateur et l'évalué, à promouvoir une culture de l'excellence, d'orientation sur les résultats et d'amélioration continue, et à être une source d'information objective et rigoureuse garantissant l'équité lors de la prise de décisions.

En outre, la politique de sélection et de mobilité interne a été mise à jour, les premiers modules de différents itinéraires de formation ont été mis en marche, et des journées « People first! » ont été organisées, dont le but est que l'essence, la culture et les valeurs du Groupe soient assimilées par les nouvelles incorporations.

Indicateurs de formation

Le pari du Groupe pour la formation s'est maintenu d'une façon soutenue au fil des ans. Les principaux indicateurs de cet aspect sont les suivants :

Ratios de formation	2017
Investissements dans la formation (en euros)	4 731 255
Total, heures de formation	271 615
Nombre de participants	32 697
Heures formation / employé	16,43

Égalité des sexes

Le Groupe dispose d'un Plan d'égalité qui reflète son engagement avec l'égalité des chances entre hommes et femmes

et la non-discrimination dans ses principes d'action. Cet engagement est développé autour de huit axes : gestion, formation, promotion, rémunération, communication, rétention, conciliation et protection professionnelle et sociale.

De la sorte, l'objectif fixé durant cet exercice a été de maintenir le suivi des objectifs établis dans le Plan et d'accroître la présence des femmes dans le Groupe et leur incorporation à des postes à responsabilité.

Une boîte au lettre électronique a de plus été prévue, igualdad@elecnor.com, afin que les employés puissent envoyer tous types de suggestions ou résoudre un conflit, entre autres questions.

Il est enfin à signaler que le salaire de base de chaque catégorie professionnelle, qui est supérieur au salaire minimum interprofessionnel, est le même pour les hommes et les femmes. Il n'existe pas non plus de différences entre les rémunérations des hommes et des femmes appartenant aux diverses catégories professionnelles.

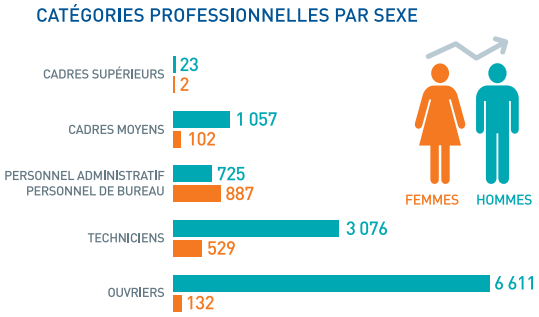

Handicap

Il convient à ce sujet de signaler qu'Elecnor a incorporé un total de 40 personnes handicapées. En parallèle, conformément à la loi générale espagnole sur les personnes handicapées et leur inclusion sociale (LGD), Elecnor, S.A. a renouvelé le « certificat de caractère exceptionnel » selon lequel les exigences de la législation en vigueur sont respectées à travers divers contrats de services, pour une valeur de 2 189 091 euros, ce qui dépasse le montant exigé de plus de 186 000 €.

Prévention des risques professionnels. Santé et sécurité

En 2017 Elecnor a continué de renforcer ses stratégies afin d'atteindre son objectif de « zéro accident ».
Du point de vue statistique, durant cet exercice le plus bas taux de fréquence des accidents en Espagne a été enregistré, et ce depuis 1967, l'année où des indicateurs de prévention ont été élaborés pour la première fois. En l'occurrence, le taux de fréquence des accidents (qui relie le nombre d'accidents ayant entraîné un congé avec le nombre d'heures travaillées) a été de 12,1, pour 13,2 en 2016. Sur le marché international la valeur atteinte a été de 4,5, une donnée qui améliore également de façon significative celle qui a été atteinte en 2016, de 7,2.

Ainsi, la valeur globale du taux de fréquence, pour l'ensemble du Groupe, a été de 8,5, la meilleure valeur depuis que les données du marché international sont incluses.

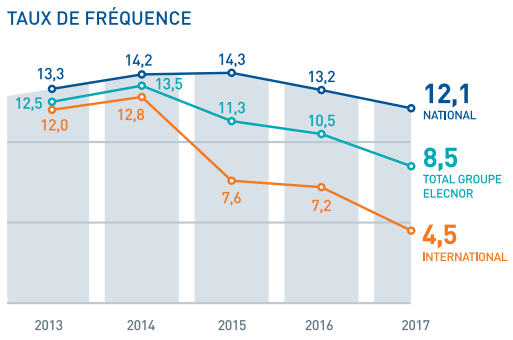

Un total de 903 audits internes de chantiers a été effectué, à titre de mesure de contrôle, par un Département des audits internes des chantiers indépendant qui permet d'effectuer une analyse en profondeur de la situation de la sécurité sur les chantiers.

Plus de 52 300 inspections de sécurité, dans l'ensemble du Groupe, ont en outre été effectuées, celles-ci ayant mené à l'introduction de 21 100 mesures correctrices afin d'améliorer les conditions de sécurité.

Le Groupe, conscient de l'importance de la formation et de la sensibilisation dans ce domaine, a poursuivi les activités programmées, à savoir :

- 422 personnes ont suivi un cours de base, avec un total de 25 320 heures dispensées.
- 3 156 personnes ont assisté au programme de sensibilisation intitulé « Le facteur risque », avec un total de 19 413 heures dispensées.
- 1 018 personnes ont assisté au cours de premier cycle de la carte professionnelle de la construction (TPC), avec un total de 8 144 heures dispensées.
- 1 410 personnes ont suivi des cours sur les travaux en hauteur, avec un total de 11 708 heures dispensées.
- 901 personnes ont assisté au cours sur les espaces confinés, avec un total de 7 668 heures dispensées.
- 786 personnes ont suivi des cours de premiers secours, avec un total de 4 019 heures dispensées.

De la même façon que dans les années antérieures, une campagne de communication spécifique a été lancée, à l'occasion de la Journée internationale de la sécurité et de la santé au travail, afin de sensibiliser et de divulguer les engagements d'Elecnor dans ce domaine.

Finalement, diverses tâches sont actuellement menées sur deux grandes lignes d'action, qui permettront de continuer d'avancer vers l'objectif de « zéro accident » :

- Projet « Excellence en sécurité », dont l'objectif est d'évaluer de façon continue la situation en matière de sécurité et d'implanter les meilleurs outils pour réduire la sinistralité.
- Projet « Transformation numérique », en ce qui concerne la prévention, qui permettra d'améliorer le travail quotidien, en éliminant des tâches bureaucratiques et en permettant aux techniciens de la sécurité et à leurs responsables de dédier ce temps à une présence accrue sur les chantiers, etc.

4. Gestion éthique

Depuis sa fondation, il y a près de 60 ans, le Groupe Elecnor s'est toujours assuré de promouvoir en permanence le respect des plus hauts standards éthiques lors de l'exécution de toutes les actions, quelles qu'elles soient. La meilleure expression de cet engagement est constituée par le Code éthique du Groupe.

Elecnor applique le principe de la tolérance zéro envers les mauvaises pratiques en matière d'éthique et d'intégrité, et attend de ses employés et des personnes avec lesquelles le Groupe entre en relation un comportement en accord avec les principes de ce Code, avec les règles sur lesquelles celui-ci se base et avec les politiques et procédures qui l'appliquent. Dans cette ligne, à travers ce Code le Groupe Elecnor et chacun de ses employés, s'engagent à développer ses activités conformément à la législation en vigueur dans les territoires et pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi qu'à respecter et défendre les droits de l'homme et les droits du travail, à agir avec diligence, professionnalisme, intégrité, en s'assurant de la qualité, en prenant soin de l'environnement, en s'attachant à prévenir les risques professionnels et en tenant compte de la responsabilité sociale.

Le Système de conformité du Groupe Elecnor s'inscrit dans les principes et valeurs susmentionnés, à travers la Fondation de la société et l'amélioration continue de ses pratiques et procédures de gestion, avec l'objectif de renforcer son gouvernement d'entreprise.

Le champ d'application de ce Système couvre l'ensemble des pays dans lesquels opèrent Elecnor, ses filiales et ses sociétés dépendantes, sans préjudice des adaptations pertinentes en fonction des singularités existant dans ces pays. Les principaux éléments de ce Système sont les suivants :

- Code éthique
  - Le Code éthique du Groupe Elecnor stipule expressément que tous les employés ont l'obligation d'informer des pratiques irrégulières dont ils pourraient avoir connaissance ou être témoins, et met à leur disposition un canal spécifique du Code éthique pour leur permettre de remettre ces communications.
  - Le Manuel du système de gestion de la conformité, publié sur l'intranet de l'entreprise, développe de façon exhaustive la totalité des phases du processus de réponse à chaque communication reçue à travers ce canal.

- Politique de conformité
  - Dernière mise à jour effectuée en 2017.
  - Cette politique est un développement partiel du Code éthique et constitue l'axe de référence du Système de conformité.
  - Elle concrétise les comportements attendus de la part des employés d'Elecnor et des personnes, physiques ou morales, qui sont habituellement en relation avec l'entreprise, afin de garantir un respect absolu de la légalité.

- Manuel du système de gestion de la conformité
  - Document interne qui régule le fonctionnement du Système de conformité et constitue la base de la conception et structure de ce dernier.
  - Il identifie et établit les diverses responsabilités, objectifs et actions dans le domaine de la prévention, de la réponse, de la surveillance et des rapports dans le domaine de la conformité.

- Comité de conformité
  - Organe en formation collégiale dépendant, au point de vue organisationnel et fonctionnel, de la Commission des audits.
  - Il est chargé des fonctions de supervision, surveillance et contrôle du Système de conformité et, en définitive, de s'assurer du fonctionnement approprié de ce dernier.
  - Plus spécifiquement, parmi ses missions figurent, entre autres, celles de réviser régulièrement les divers aspects du Système, de répondre aux communications de possibles non-conformités, de gérer la formation des employés, de réviser le Catalogue des délits et comportements à risques et des contrôles, et de donner suite aux demandes d'information relatives au Système transmises par des tiers.
  - La Commission des audits supervise l'efficacité du Système, au moyen de réunions que celle-ci maintient avec les représentants du Comité de conformité, et à travers l'approbation du Mémoire annuel sur la conformité.

- Catalogues des délits et comportements à risque et des contrôles
  - Il s'agit d'une liste structurée des comportements à risque identifiés et susceptibles de mener à la commission d'un délit et/ou à un manquement, ainsi que des procédures, protocoles ou contrôles établis afin de les prévenir et de les gérer de façon adéquate.
  - Il est utilisé en tant que base des révisions et mises à jour permanentes du Système de conformité.

- Mémoire annuel sur la conformité
  - Rapport annuel élaboré par le Comité de conformité portant sur la situation du Système, les actions menées, etc.

Elecnor a développé une procédure qui permet à tous les employés de communiquer, en toute confidentialité, de bonne foi et sans crainte de représailles, un comportement irrégulier dans les matières visées dans le Code, les règles sur lesquelles il est fondé, les politiques et les procédures qui le développent, ou prévues la loi. Les employés de l'organisation peuvent également recourir à la procédure implantée afin d'effectuer des consultations sur des doutes, ou de proposer des améliorations des systèmes de contrôle interne existant au sein de l'organisation. Au cours de 2017 quatre plaintes ont été reçues, lesquelles ont été résolues et closes à la clôture de l'exercice.

Principales actions menées au cours de l'année 2017 dans le domaine de la conformité

- Début 2017 Elecnor a signé le Pacte mondial des Nations-Unies, en reconnaissant son engagement envers les 10 principes de ce Pacte mondial dans les domaines relatifs aux droits de l'homme, aux réglementations du travail, à l'environnement et la lutte contre la corruption.
- Les capacités du Comité de conformité ont été renforcées avec l'incorporation d'un nouveau membre.
- Divers travaux ont été entrepris afin d'adapter le Système de conformité aux exigences établies par la Norme ISO 37001 – « Anti-bribery Management Systems », la norme internationale qui apparaît comme étant l'expression la plus moderne et exigeante au niveau global des systèmes de gestion de prévention des commissions illicites et de compliance en général, Elecnor, S.A. ayant obtenu en janvier 2018 la certification AENOR Internacional de son Système de gestion anti-commission illicite/corruption.
- Dans le domaine de la formation, pendant les mois d'octobre et novembre les membres du Comité de conformité, en collaboration avec des consultants externes, ont organisé un total de 12 sessions présentielles de formation spécifique dans le domaine de la conformité, qui ont été dispensées à l'intention d'un collectif d'environ 200 personnes formé par l'équipe de direction du Groupe. La conception d'un Plan de formation sur la conformité pour l'année 2018 a également commencé, en prévoyant que ce Plan permette d'élargir la formation dispensée sur ce domaine à un collectif plus ample.
- Au mois de novembre, dans le cadre des journées de formation destinées aux nouvelles incorporations dans le Groupe, des membres du Comité de conformité ont révisé avec ce collectif les principaux éléments du Système de conformité, ainsi que les principaux messages, principes et valeurs du Groupe.

- Mise à jour et publication sur l'intranet de l'entreprise de la modification du règlement interne sur le traitement des demandes d'union temporaire d'entreprises (UTE) et de consortiums, pour améliorer l'adaptation du processus de demande d'UTE-joint-venture-consortiums et la gestion de ces derniers dans le contexte actuel en matière de conformité et de mesures anti-corruption.
- Constitution du Comité de coordination globale de la conformité.
- Le processus d'implantation du Système de conformité s'est poursuivi dans les différentes filiales extérieures du Groupe et, notamment, celui-ci a été achevé à Elecnor do Brasil et se trouve à une phase très avancée à Elecnor Chile et à Enerfín do Brasil.

5. Engagement avec la société

Le Groupe Elecnor est conscient de l'impact de ses activités sur la vie des personnes et sur la société, et du fait que chaque projet réalisé contribue au progrès social de chacune des communautés dans lesquelles il développe ses activités. Elecnor sait qu'il représente une partie de la solution et qu'il est un des principaux acteurs du changement. Ses projets d'infrastructures, d'énergie, d'eau, environnementaux ou dans l'industrie spatiale, servent à lutter contre des défis mondiaux tels que le changement climatique, la réduction de la fracture énergétique ou l'accès aux ressources de première nécessité, comme l'énergie ou l'eau. Il compte en outre avec la Fondation Elecnor, par l'intermédiaire de laquelle le Groupe axe ses programmes de bénévolat d'entreprise et d'investissements dans les pays les plus défavorisés où il est présent.

En 2017, les actions de la Fondation ont été orientées de manière à assurer la continuité de ses projets d'infrastructures sociales, de ses diverses initiatives de formation et de recherche, ainsi que de sa participation dans la société civile.

Il est à souligner que tout au long de l'exercice divers travaux se sont poursuivis dans les projets d'infrastructures sociales mentionnés ci-dessous, dont les données principales figurent dans le Mémoire élaboré tous les ans par la Fondation Elecnor :

- Projet « Luces para Aprender », en Uruguay
- Projet« Sinergia », au Chili
- Projet « H2OMe », en Angola
- Projet avec « Plan Internacional », au Nicaragua

Conjointement avec les importantes tâches entreprises par la Fondation Elecnor il existe de nombreuses initiatives à caractère social, qui sont menées dans les communautés où le Groupe est présent, les initiatives développées par les filiales Enerfín et Celeo étant dans ce domaine à relever tout particulièrement.

Intégration et respect du milieu naturel

En 2017, Elecnor a poursuivi l'exécution de projets dans des régions situées près de communautés indigènes, dans des zones de grande richesse naturelle et environnementale ou avec des populations très diverses. Dans ce contexte, le dialogue, le respect et une gestion adéquate des impacts sont essentiels afin de maintenir la légitimité sociale et de garantir un bon achèvement des projets. Durant cet exercice nous pouvons porter l'accent, en ce qui concerne les communautés indigènes, sur plusieurs initiatives d'Enerfín :

- Dans le cadre des activités de promotion de ses projets, dans la province de Saskatchewan (Canada), des réunions ont été tenues avec 2 nations autochtones, qui possèdent des intérêts potentiels dans cette zone, auxquelles ont pris part les chefs respectifs de chacune de ces nations, à titre de conseillers et de membres de comités de développement économique. Ces réunions ont permis de recueillir les commentaires de chacune de ces nations sur les projets, et d'analyser les possibilités de collaboration dans ces derniers, que ce soit en tant que prestataires de services lors des phases de développement, construction et exploitation, ou en tant que possibles investisseurs avec une participation économique.
- En 2016 Enerfín a signé en Colombie des projets d'accord de location avec 5 communautés indigènes de la Péninsule de La Guajira. Dans le cadre de ces projets d'accord diverses mesures sociales ont été définies, dans le but d'améliorer les conditions de vie des différentes communautés concernées.

Par exemple, dans la communauté indigène de la zone de Buenavista (Manaure, Alta et Media Guajira) il a été convenu d'effectuer des travaux au profit de la communauté, qui contemplent l'amélioration du puits d'eau, le lancement de projets pilotes de culture hydroponique et d'aquaculture.

Diverses tâches se sont poursuivies pendant l'année 2017 afin d'atteindre les objectifs de ces mesures sociales.

Dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale liée à ses projets, Celeo a pour sa part consulté la Corporation nationale des indigènes, un des organismes qui doit être consulté en relation avec ce type de projets. À la suite de cette consultation il a été conclu qu'aucun des projets développés en 2017 ne touche ou ne se trouve dans la zone d'influence d'une communauté indigène.

6. Diversité dans les organes de gouvernement

Une des valeurs défendues par Elecnor est de promouvoir l'égalité des opportunités et d'éviter un quelconque biais implicite visant à entraver l'élection d'Administratrices. Toutefois, concernant la recherche délibérée de responsables de sexe féminin, il est considéré que la nomination d'Administratrices doit se régir conformément à des mérites objectifs, tels que l'expérience et la compétence professionnelle, et ce en se basant sur l'égalité des sexes, sans qu'il soit jugé approprié de donner la priorité, parmi les critères de recherche et de sélection, à l'appartenance à un genre en particulier.

Conseil d'administration	Nombre	% total du Conseil
Administrateurs exécutifs	1	7,14%
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	10	71,44%
Administrateurs indépendants	2	14,28%
Administrateurs externes	1	7,14%
Administratrices	1	7,14%

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTE ELECNOR, S.A. 2017

Elecnor, S.A.

Bilans de Situation

aux 31 décembre 2017 et 2016

(Milliers d'euros)

ACTIF	2017	2016
ACTIF NON COURANT	**1 026 229**	**1 013 775**
Actif incorporel-	**3 593**	**2 466**
Concessions administratives	41	43
Fonds de commerce	825	928
Applications informatiques	2 727	1 474
Autres actifs incorporels	-	21
Immobilisations corporelles	**55 177**	**49 472**
Terrains et constructions	18 789	17 751
Installations Techniques et autres immobilisations	36 388	31 721
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, long terme	**922 556**	**935 238**
Instruments de patrimoine	887 477	895 248
Crédit à regroupements d'entreprises	35 079	39 990
Investissements financiers à long terme	**4 072**	**2 862**
Crédits avec des tiers	12	18
Dérivés	1 036	523
D'autres actifs financiers	3 024	2 321
Actifs pour impôts différés	**40 831**	**23 737**
ACTIF COURANT	**800 189**	**858 675**
Actifs non courants maintenus pour la vente	**131**	**9 348**
Stocks	**23 842**	**15 257**
Matières premières et autres approvisionnements	3 025	4 048
Produits finis á clycle court	1 324	978
Avances aux fournisseurs	19 493	10 231
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	**661 201**	**720 137**
Clients pour ventes et prestations de services	588 893	647 348
Clients, regroupements d'entreprises et entités associées.	46 616	51 543
Créances divers	5 188	5 071
Personnel	33	32
Actifs pour impôt courant	5 295	6 640
Administrations Publiques, débitrices	15 176	9 503
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, court terme	**45 203**	**38 643**
Crédits avec d'autres entreprises	42 936	32 384
Autres actifs financiers	2 267	6 259
Investissements financiers à court terme	**5 901**	**1 323**
Derivés	563	76
D'autres actifs financiers	5 338	1 247
Comptes de régularisation, court terme	**674**	**377**
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	**63 237**	**73 590**
Trésorerie	62 549	70 604
Autres actifs liquides équivalents	688	2 986
TOTAL ACTIF	**1 826 418**	**1 872 450**

Lánnexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l´exercice

PASSIF ET PATRIMOINE NET	2017	2016
PATRIMOINE NET	570 050	537 585
FONDS PROPES	573 849	547 685
Capital	8 700	8 700
Capital en écritures	8 700	8 700
Réserves	542 484	529 626
Légale et statutaires	1 743	1 743
Autres réserves	540 741	527 883
Actions et participations sur le patrimoine propes	(21 232)	(21 989)
Résultat de l'Exercice	48 508	35 829
Dividendes	(4 611)	(4 481)
AJUSTEMENT PAR CHANGEMENT DE VALEUR		
D'opérations de couverture	(3 799)	(10 100)
PASSIF NON COURANT	373 326	313 081
Dettes à long terme	369 611	307 191
Dettes avec des entités de crédit	357 726	292 056
Dettes par leasing	5 233	5 644
Dérivés financiers	6 652	9 491
Dettes regroupements d'entreprises et entités associées, long terme	-	2 000
Impôts différés passifs	3 715	3 890
PASSIF COURANT	883 042	1 021 784
Provisions à court terme	44 529	26 267
Dettes à court terme	126 351	90 554
Obligations ou autres titres	99 423	72 628
Dettes avec des entités de crédit	21 419	7 243
Dettes par leasing	394	373
Dérivés financiers	1	4 563
D'autres passifs financiers	5 114	5 747
Dettes regroupements d'entreprises et entités associées, court terme	17 771	7 325
Dettes commerciales et autres comptes à payer	692 812	897 161
Founisseurs	298 958	307 564
Fournisseurs regroupements d'entreprises et entités associées	6 173	3 383
D'autres dettes	33 796	31 102
Personnel	20 497	25 005
Passifs d´impôt courant	-	1 319
Administrations Publiques, créancières	41 481	32 774
Avances aux clients	291 907	496 014
Comptes de régularisation, court terme	1 579	477
TOTAL PASSIF ET PATRIMOINE NET	1 826 418	1 872 450

Lánnexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l´exercice

Elecnor, S.A.

Comptes de Résultats

correspondant aux exercices clos 2017 y 2016

(Milleurs d´euros)

	2017	2016
OPÉRATIONS CONTINUES:		
Montant net du chiffre d'affaires	**1 373 615**	**1 184 245**
Ventes	1 373 615	1 184 245
Variation des stocks de produits finis	**346**	**(382)**
Les travaux réalisés pour ses propres immobilisations	**2 409**	**1 706**
Approvisionnements	**(732 287)**	**(635 594)**
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	(283 919)	(277 747)
Travaux réalisés pour autres entreprises	(448 368)	(357 847)
Autres produits d'exploitation	**5 995**	**6 451**
Produits accessoires	5 367	5 603
Subventions incorporées au résultat d´ exploitation	628	848
Charges de personnel	**(377 371)**	**(341 487)**
Traitements et salaires	(295 865)	(269 387)
Charges sociales	(81 506)	(72 100)
Autres charges d'exploitation	**(200 746)**	**(162 606)**
Services extérieurs	(170 757)	(154 255)
Impôts	(5 691)	(12 832)
Pertes dépréciation et variation provisions opérations commerciales	(21 888)	6 616
Autres charges de gestion	(2 410)	(2 135)
Dotations pour amortissements d'actifs	**(6 790)**	**(5 840)**
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'actifs	**(63)**	**(317)**
Résultats par cession d'actifs et d'autres	(63)	(317)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**65 108**	**46 176**
Produits financiers	40 438	30 392
Participations en Instruments de patrimoine		
- dans regroupement d'entreprises et dans entités associées	26 272	20 783
De valeurs négociables et autres instruments du patrimoine		
- dans regroupement d'entreprises et dans entités associées	2 954	3 826
- dans tiers	11 212	5 783
Charges financières	**(13 955)**	**(15 043)**
Par dettes avec regroupement d'entreprises et avec entités associées	(231)	(269)
Par dettes avec tiers	(13 724)	(14 774)
Différences de conversion	**(39 722)**	**1 433**
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'instruments financiers	**1 382**	**(13 409)**
Pertes et dépréciation	(1 635)	(13 409)
Résultant dans cessions et autres	3 017	
RÉSULTAT FINANCIER	**(11 857)**	**3 373**
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**53 251**	**49 549**
Impôts sur les gains	(4 743)	(13 720)
RÉSULTAT DE L'EXCERCICE CORRESPONDANT À LES OPERATIONS CONTINUES	**48 508**	**35 829**
RÉSULTAT DE L'EXCERCICE	**48 508**	**35 829**

Lánnexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l´exercice

elecnor

www.elecnor.com

FSC
www.fsc.org
MIX
Paper from responsible sources
FSC® C117415

elecnor

www.elecnor.com